



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIB. DOM.
LAVAL S. J.





Al
Zugya

BIBLIOTHÈQUE

"Les livres"

S J

60 = CHANTILLY.

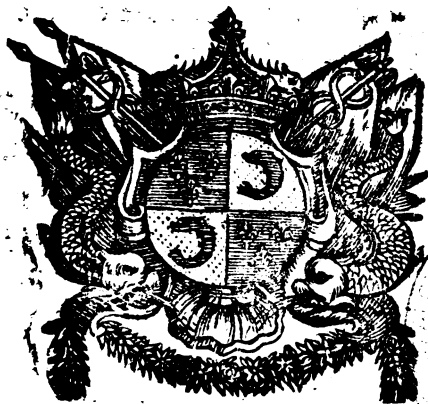
MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN

JANVIER, 1706.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle du
Palais, au Mercure galant.

Comme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront dorenavant trente-huit sols, quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercurès.

**Chez MICHEL BRUNET, grande
Salle du Palais, au Mercure
Galant.**

**M. D CC VI.
*Avec Privilege du Roy.***



AU LECTEUR.

IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'*Avis* qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque *Volume du Mercure*, puis que malgré les prières répétées qu'on a faites d'écrire en caractères lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les *Memoires* qu'on envoie pour estre employez, on neglige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

AU LECTEUR

de défigurez, estant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Memoires, & que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne desoblignent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MECUM **GALEAT**

JANVIER. 1706.

I AMAIS Souverain n'a
 esté penetré d'un zele
 plus ardent & plus saint
 que celuy qu'a fait voir le Roy,
 pour la gloire, l'accroissement,
 & le maintien, de la veritable

A iij

6 **MERCURE**

Religion. Ce Monarque a bien connu l'immensité des soins qu'il seroit obligé de se donner toute sa vie, en suprimant l'Edit de Nantes, il a prévu le gouffre de travaux où il alloit se jeter, ce qu'il en coûteroit à son repos, & les pertes auxquelles il alloit s'exposer; mais rien n'a esté capable d'ébranler seulement une si ferme & si sainte résolution. Ce Prince a voulu agir & souffrir seul pendant le reste de son Regne, pour faire goûter à tous les Rois qu'il luy succéderont un jour, le bonheur & la tranquillité,

dont jouissent les États qui ne
 sont point agitez par des trou-
 bles , causez par la difference
 des Religions ; ce qui donne
 souvent occasion à des sujets
 ambitieux de prendre les armes
 & de se mettre à la teste des par-
 tis formez par les différentes
 sectes , afin de couvrir leurs re-
 voltes & leur ambition ; sous
 un voile specieux de religion, &
 de se faire donner par la force,
 des charges , & des emplois
 qu'une conduite réglée & un
 véritable mérite ne leur feroit
 jamais obtenir. Il y à plus en-
 core, & les Ennemis d'un Etat où

A iij

8 **MERCURE**

les jaloux de la gloire de son Souverain, qui ne sont pas assez puissans pour luy faire la guerre, trouvent souvent moyen de metre dans leur parti , ceux qui ne professent pas la Religion du Souverain , & excitent par là des revoltes , jusque dans le cœur de ses Etats : ce qui seroit sans doute arrivé pendant les dernieres guerres & dans celle qui agite aujourd'huy la France en plusieurs de ses Provinces , si l'uniformité des Religions n'y regnoit pas. On en a vû depuis peu un exemple , dans les Cevenes, où les revoltez

estoyent animez & payez, par la plus grande partie des Souverains qui sont aujourd'huy liguez contre le Roy; mais cette revolte se trouve amortie, tant par la prudence & la sagesse de S. M. que par la diminution des forces de ces Revoltez, qui ont presque tous pery pendant le cours de leur revolte. Ainsi la France se peut dire presentement en repos de ce costé-là, & jamais les ennemis de sa Religion ne luy pourront faire de mal, tant que son cœur (j'entens le milieu de la France) ne fera point infecté des cr-

10 MERCURE

reurs , dont le Roy a purgé tous
ses Etats. La derniere guerre
en fait foy , & elle n'avoit esté
entreprise par le Prince d'Oran-
ge , que dans la pensée que la
religion feroit revolter une par-
tie de la France ; mais il a vû le
contraire, & que les conversions
qui s'y sont faites depuis la
revocation de l'Edit de Nan-
tes , sont plus sinceres qu'il ne
se l'estoit imaginé. Ainsi j'ay
eû raison de dire que les succef-
seurs du Roy jouïront du repos
que ce Monarque a procuré à
ses sujets pour tous les siècles à
venir, en faisant regnier pour la

GALANT II

gloire de Dieu , pour l'intérêt de son Eglise , & pour le bien de ses Etats ; la seule & véritable Religion en France. Ce Monarque a bien voulu acheter par tout ce que l'on sçait que luy a coûté cette grande affaire , & par les soins qu'il se donne encore tous les jours , pour l'affermissement d'une chose à laquelle le Ciel a permis qu'il ait si heureusement réussi. Ce Prince ne s'attache pas à faire fleurir la Religion Catholique seulement dans ses Etats , à cause de la tranquillité que l'uniformité de religion y pro-

12 MERCURE

duit , il n'oublie rien de tout ce qui peut servir à maintenir la Religion Catholique , dans les Pays les plus reculez , & l'on sçait ce qu'il a fait à Siam pour cet effet , & de quelle maniere il s'emploie , pour tous les Missionnaires qui travaillent à planter la Foy dans la pluspart des Pays où Dieu est inconnu. Ses Ambassadeurs auprès du grand Seigneur , ont soujourné été chargez d'employer tous leurs soins pour que les Catholiques ne soient point inquiétez dans les vastes Etats du Sultan ; & les Ambassadeurs ont

GALANT 13

toûjours si bien réüssi , que le
Pape remercie M^r de Feriol , pre-
sentement Ambassadeur de
France à Constantinople , de
tout ce qu'il fait en faveur de la
Religion Catholique.

Je vous envoie ce Bref, dont
il est parlé dans des Extraits de
Lettre de Constantinople , assez
curieux , & que vous devez
lire auparavant.

E X T R A I T
D'une Lettre de Constantino-
ple du 14. Novembre 1705.

Je vous envoie , Monsieur ,

14 MERCURE

une copie du dernier Bref que Mr l'Ambassadeur a reçu du Pape, avec la traduction qui en a esté faite.

Voicy l'epitaphe du Prince Tekely, vous verrez qu'il n'avoit que 47. ans quand il est mort.

Le Sophy de Perse envoie une fameuse Ambassade au Grand Seigneur. L'Ambassadeur a sept cens chevaux à sa suite. Le Grand Seigneur a envoyé ses Officiers pour le recevoir.

La peste fait de grands ravages dans la Capitale de cette Empire, il y a déjà des quartiers absolument deserts, les habitans

GALANT 15

*s'estant retirez à la Campagne ,
c'est proprement une maladie popu-
laire , l'air n'estant pas infecté.*

**Voicy le Bref dont je viens
de vous parler.**

**A nostre cher Fils ,
LE MARQUIS DE FERIOL ,
Ambassadeur du Roy tres-
Chrestien , à Constantinople.**

C L E M E N T X I . P A P E .

*Nostre cher fils , Salut : c'est
pour nous un grand sujet de joye
de nous trouver si souvent dans*

16 MERCURE

l'obligation de vous féliciter sur le zèle ardent , avec lequel vous soutenez les intérêts de la Religion Catholique , dans un pays infidèle. La tendresse paternelle , que nous conservons pour les Fidéles , qui y sont exposez de toutes parts , mesme aux dangers de leurs ames , nous donne autant d'inquietude pour leur salut , que nous ressentons de douleur de nous voir ordinairement privé des moyens de pouvoir leur procurer des secours tels que leur estat le demanderoit. C'est ce qui nous doit persuader , qu'on ne peut estre plus sensiblement touché que nous

le sommes, des soins, de la vigueur
 & de l'habileté avec laquelle
 vous sçavez garentir les Catho-
 liques de cet Empire, de tant de
 pieges, & de tant d'avanies,
 auxquelles ils sont continuellement
 exposez, nous ne pouvons cepen-
 dant nous dispenser, par l'intérêt
 particulier que nous devons prendre
 en cette cause, d'exciter de plus en
 plus les mouvemens vifs & ani-
 mez de ce zele, & de vous ex-
 horter à continuer à ces pauvres
 fideles, la mesme protection &
 les mesmes secours que vous leur
 avez si genereusement accordé
 jusqu'à present; ce sera pour vous

Janvier 1706. B

18 MERCURE

une occasion d'acquiescer de nouveaux merites auprès de Dieu , & d'ajouter de plus grandes obligations à celles dont nous sommes déjà chargez envers vous. Nous vous assurons de nostre part du desir sincere & de l'inclination que nous avons de vous donner des marques réelles de nostre affection , lorsque les moyens s'en presenteront. Cependant , nostre cher Fils, nous vous accordons de toute l'étendue de nostre cœur , nostre Benediction Apostolique. Donné à Rome le premier Aoust 1705.

J'ajoute icy l'Epitaphe dont

il est parlé dans les Extraits de
Lettre, par où j'ay commencé
l'article de Constantinople.

*Hic requiescit ab Heroicis laboribus
Celsissimus Dominus*

**EMERICUS THOKOLY
DE KESMARK,**

*Hungariae & Transilvaniae
Princeps.*

*Vir à rebus pro asserenda patria
libertate fortiter gestis.*

Tota Europa celebris.

*Post varios fortunæ casus tandem
extorris.*

*Inter ipsam renascentis Hungaricae
libertatis spem.*

Exilii final & vitæ finem fecit.

A ij

20 **MERCURE**

*In Asia ad Nicomediensem Bithynia-
sinum.*

In suo florum Campo.

Obiit anno salutis 1705. ætat. 47.
13. Septembris.

Les articles suivans regardent la mort de plusieurs personnes decedées depuis quelques mois. Ces articles ne purent trouver place dans ma lettre du mois dernier.

M^{re} François Gillot , Conseiller honoraire au Parlement de Paris , est mort après avoir exercé pendant plusieurs années la Magistrature avec beaucoup d'honneur & de probité. Il a

en durant son administration le rapport de plusieurs affaires importantes , où il a donné des marques de son habileté & de son exactitude. M^r Gillot s'étoit attaché toute sa vie à la Jurisprudence, & il avoit fait de grands progrès dans cette étude. La famille de ce Magistrat a produit plusieurs hommes de lettres, & a donné de grands personnages au Barreau. Il semble même que l'amour des sciences ait été héréditaire à tous ceux qui ont porté ce nom. Il en est peu, en effet, qui ne se soient distingués dans la cul-

22 **MERCURE**

ture des belles lettres. Le pere & l'ayeul de celuy qui vient de mourir se font autant distinguez dans le monde par la profession qu'ils en ont faite, que par leurs propres vertus & leur estat.

Dame de Hodic, veuve de M^{re} François Dargouges Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Finances, & cy-devant premier President du Parlement de Rennes. Elle laisse de Feu M^r Dargouges deux fils, dont l'aîné est Maistre des Requestes & a esté cy devant Intendant en Bourgogne, & le

second est Evêque de Vannes en Bretagne. M^c Dargouges qui vient de mourir estoit fille, de Feu M^{ic} N... de Hodic President de la 5^e. Chambre des Enquestes, & de Dame N... de Phelipeaux, Tante de M^r le Chancelier, & par consequent Cousin Germain de M^c Dargouges. Feu M^r le President de Hodic, pere de cette Dame, après s'estre deffait de sa Charge de President & avoir acquis la veterance, se retira à la grande Chambre. Ainsi font ordinairement les Presidents des Chambres, lors qu'ils sont Veterans.

24 MERCURE

mais en même temps il pria M^r le premier President de ne point luy donner d'affaires ; ce Magistrat mourut quelque temps après en opinion de Sainteté. Feu M^r Jau, Auditeur des Comptes, avoit épousé Mlle de Hodic, cousine de celle qui vient de mourir.

M^r de la Motte ; Capitaine d'Infanterie, a été tué au Siege de Nice, le jour de l'ouverture de la tranchée. Cet Officier étoit de la Province de Champagne ; il s'estoit distingué en plusieurs occasions & il avoit donné de frequentes marques de

GALANT 25

de son courage & de sa valeur ,
& il s'estoit signalé dans l'ac-
tion où il a esté tué ; & il avoit
l'honneur d'estre fort connu de
M^r le Duc de Berwick , qui l'a
fort regretté , & qui a parlé de
luy dans les termes du monde
les plus avantageux. M^r de la
Motte avoit porté les armes
dès sa plus grande jeunesse , & de-
puis qu'il estoit dans le service ,
il n'avoit jamais manqué une
Campagne. Huit Soldats de sa
Compagnie ont été ruez autour
de luy dans la même action. M^r
de la Motte avoit esté blessé à la
Bataille de Luzzarra.

Janvier 1706.

C

26 MERCURE

M^{re} Jean-Armand Charpentier , Conseiller du Roy , & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes , est mort dans un âge peu avancé ; il a laissé des enfans de Dame N... Antissier , son épouse , qui a beaucoup d'agrémens. Feu M^r Charpentier estoit fort considéré dans la Chambre des Comptes & M^r le premier President Nicolai en faisoit beaucoup de cas. Ce Magistrat estoit allié à plusieurs bonnes Maisons de Paris : sçavoir , à celles de le Jau , Maranville , &c. Cette famille a donné plusieurs

GALANT 27

Officiers d'un grand merite aux
Cours Superieures de Paris , &
sur tout en la Chambre des
Comptes.

M^{re} Jacques le Gendre, Cha-
noine Honoraire de l'Eglise
Cathedrale de Nôtre-Dame
de Paris , Licentié en Theo-
logie de la Maison de Navarre,
est mort âgé de 82. ans. Il
avoit resigné son Canoniat
il y a déjà quelque temps ,
à M^r l'Abbé Nolet, qui le pos-
sede aujourd'huy. M^r l'Abbé
le Gendre estoit frere de M^r le
Gendre, ci-devant Maistre des
Requestes & Secretaire du Ca-

C ij

28 MERCURE

binet , pere de M^r le Gendre
Intendant à Montauban , qui a
épousé Mlle Pajot , & de M^r
l'Abbé le Gendre , Docteur de
Sorbonne. La Famille de M^{rs}
le Gendre est ancienne à Paris.
Elle a donné divers Officiers
au Parlement de Paris ; & elle
a produit des personnes d'un
merite distingué. M^r l'Abbé le
Gendre , qui vient de mourir ,
estoit fort considéré dans le
Chapitre de Nôtre-Dame. Ses
vertus & son merite particu-
lier luy avoit attiré une estime
générale. Il est mort dans de
grands sentimens de pieté,

Ainsi il a soutenu en mourant le caractère dans lequel il a toujours vécu. Il s'estoit fort attaché aux Sciences , & surtout à celle de son état. Il estoit bon Theologien , & excellent Canoniste. Il avoit même donné à cette dernière étude un temps considerable , & une tres-serieuse application. M^r l'Abbé le Gendre menoit une vie fort retirée , & se communiquoit peu , persuadé que la retraite entretenoit l'exercice des autres vertus chrestiennes.

M^{re} Armand-Louis-Joseph Foucaut, Comte de Saint Ger-

C ii j

30 MERCURE

main-Beaupré, Colonel dans les Troupes du Roy d'Espagne , fils de M^{re} Louis Foucaut, Marquis de Saint Germain Beaupré, Gouverneur des Provinces de la haute & basse Marche , est mort dans un âge peu avancé, & après avoir déjà donné en plusieurs occasions des preuves de son courage. Il estoit né du mariage de M^r le Marquis de Saint Germain Beaupré, & de Dame N. . . . le Bailleul son épouse , fille de M^{re} N. . . . le Bailleul , President à Mortier au Parlement de Paris , & qui après s'estre demis de sa Char-

ge, s'estoit retiré à l'Abbaye de Saint Victor; & sœur de M^r le Baulleul, aujourd'huy President à Mortier au Parlement de Paris. M^r le Marquis de Saint Germain Beaupré, pere de celuy qui vient de mourir, a porté les armes une partie de sa vie, & ses enfans se sont tous distinguez dans cette noble profession. C'est d'eux que le Regiment de Cavalerie de S. Germain Beaupré, qui s'est signalé en tant de différentes occasions pendant la derniere guerre & dans celle-cy, a pris le nom. La maison de Foucaut

C iiij

32 **MERCURE**

est ancienne & alliée a tout ce qu'il y a de plus illustre & de plus qualifié dans les Provinces de la haute & basse Marche, de l'Anjou, du Maine, du Perche, & de la Normandie. Ceux qui sont sortis de cette maison se sont toujours attachés à la profession des armes & s'y sont distinguez d'une maniere particuliere.

Je vous envoie le Memoire suivant, de la maniere qu'il m'a esté donné; il est certifié par le Commissaire départi en la Generalité de Caën, & tiré des Registres de la Paroisse de Lion.

GALANT 33

Le douzieme jour de Decembre en l'année 1705. deceda dans la Paroisse de Lion sur la Mer, près la Ville de Caën en Normandie, Mabelle Heloüin, âgée de cent-huit ans sept mois & vingt six jours, elle étoit natif de la même Paroisse. Elle y fut baptisée le 18^e. May en l'an 1597. par M^e Estienne Fouquet, Curé dudit lieu, & elle a esté inhumée dans le Cimetiere de la même Paroisse le 13. Decembre 1705. par M^e Martin Baziere, Curé de ladite Paroisse.

M^r le Marquis de Saint-Al-

34 MERCURE

vaire - Loftanges , Gouverneur & Senefchal de Quercy , s'est noyé en paffant la Dordogne. M^r de Saint-Alvaire , fon pere , avoit acheté cette Charge de feu M^r le Duc d'Eftées , Ambaffadeur à Rome ; qui eftoit Gouverneur & Senefchal de Quercy. Cette Charge eftant dans la Maifon de Lozieres-Themines , dont feuë Madame la Ducheffe d'Eftées fa femme , petite - fille du Maréchal de Themines , eftoit heritiere.

M^e la Marquife d'Harau-court , premiere Dame d'Honneur de Madame la Ducheffe

de Lorraine , est morte il y a environ deux mois. M^e la Marquise de Vianges a esté jugée digne de remplir sa place. M^e d'Haraucourt estoit de la Maisonde Beauveau , & de la Branche qui est établie en Lorraine, qui a produit le Marquis de Beauveau , fr celebre sous feu Charles IV. & duquel il nous reste d'excellens Memoires du regne de ce Prince. La Dame dont je vous apprens la mort , estoit sa proche parente. Elle est morte dans une grande reputation de vertu , & elle a mené jusqu'à une extrême vieil-

36 MERCURE

lesse une vie très-sainte. Elle avoit travaillé à l'éducation de Monsieur le Duc de Lorraine, & des Princes ses frères, & elle avoit toujours conservé un grand ascendant sur eux. Monsieur le Duc de Lorraine qui avoit toujours écouté ses avis avec beaucoup de docilité, l'appelloit ordinairement *sa bonne mere*. M^{re} la Marquise d'Haraucourt est morte sans enfans, & elle ne laisse que des nieces, dont l'une a épousé M^r de Pillement, Avocat General de la Cour Souveraine de Nancy. Feu M^r le Marquis d'Ha-

raucourt son époux , estoit le Chef d'une des premières Maisons de Lorraine. Il avoit esté successivement Gouverneur de Monsieur le Duc de Baviere d'aujourd'huy , & il l'avoit aussi esté de l'Archiduchesse , qui fut ensuite mariée à ce Prince ; & ce fut même luy qui contribua à ce mariage. Personne n'ignore la grandeur de la Maison d'Haraucourt ; le Marquis qui porte ce nom , qui est établi dans le Bugey , & qui a épousé Mlle de la Blache , a fait autrefois une grosse figure à la Cour de Savoye. Feu M^r le Marquis

38 MERCURE

d'Haraucourt, son fils naturel, qui a été tué en Hongrie, a beaucoup fait parler de luy dans le monde. M^e la Marquise de Vianges, qui remplit la place de M^e la Marquise d'Haraucourt, est d'une naissance distinguée & d'un mérite supérieur. Feu M^r le Marquis de Vianges son époux, a été grand-Maréchal de Lorraine. Il a porté les armes la plus grande partie de sa vie, & il a beaucoup servi sous le feu Duc de Lorraine, qui en faisoit beaucoup de cas, & qui l'honoroit d'une confiance très-particulière.

GALANT 39

M^r Balme, Seigneur de Sainte Julie , Lieutenant General au Bailliage de Belley. Il avoit un esprit fin & delicat dans un corps d'une grosseur énorme. Il avoit esté durant un grand nombre d'années Procureur Syndic de la Province de Bugy , & il avoit eu occasion pendant qu'il estoit dans cet employ , de se faire de grands protecteurs. Monsieur le Prince , Gouverneur de cette Province , en faisoit beaucoup de cas. Mr Balme avoit commencé à paroître dans le monde par une Charge de Secretaire

40 MERCURE

du Parlement de Mets, qu'il avoit exercé pendant quelques années. Il laisse de grands biens, & il auroit esté fort difficile de n'en pas amasser beaucoup & même justement, dans tous les emplois par où il a passé. Il laisse un fils unique de N... Trocu son épouse, Dame d'un esprit supérieur & d'un mérite distingué. C'est M^r de Sainte-Julie son fils unique, qui brilla beaucoup, dans un Carrousel dont je vous ay parlé il y a quelques années; & il a toujours fait une belle figure dans le monde. Il a d'abord esté Con-

GALANT 41

Teiller au Bailliage de Belley ,
ensuite Lieutenant Criminel.
Il acheta cette Charge en 1701.
des heritiers de feu Mr Fabri ,
qui en estoit Titulaire , & il l'a
réuni à present avec celle de
Lieutenant general , comme
elle estoit il y a 14. ou 15. ans.
Mr de Sainte-Julie a des enfans
de Dame N... de Reydeller
de la Veliere son épouse , fille
de Mr N... Reydeller , Baron
de la Veliere , l'un des Syndics
de la Noblesse de Bugey , & de
Dame N... de Moyria la Ve-
tiere ; ainsi la maison de Mr Bal-
me est alliée à l'illustre Maison

Janvier 1706. D

42 **MERCURE**

de Moyria , dont je vous ay
parlé plusieurs fois. Mr Balme
laisse aussi quatre filles , une Re-
ligieuse dans l'Abbaye de la
Deserte à Lyon ; une mariée à
Mr le Clerc , Juge - Mage du
Marquisat de S. Rambert , qui
appartient à Madame Royale
Douairiere de Savoye ; c'est un
Juge d'un merite reconnu. Les
deux autres filles sont mariées ,
l'une à M^r de Sainte - Croix ,
Gentilhomme de Bresse , d'une
famille distinguée , & qui est
établi à Montluel ; & l'autre ,
à M^r Jancelot , Conseiller du
Roy , & Elû en l'Election de

Bugey. Ces Dames ont esté élevées avec beaucoup de soin , & elles ont parfaitement répondu à leur éducation.

M^{re} François Destiene , Seigneur de Barlemont , est mort en Provence. C'estoit un Gentilhomme de beaucoup d'esprit , qui faisoit de tres-beaux Vers , & qui , à l'imitation de Voiture , avoit tâché à ressusciter le vieux langage. Il a fait un Poëme de la Chasse de la Perdrix , en quatre Chants , qui a esté traduit en Latin ; il a fait aussi plusieurs Sonnets & Madrigaux Italiens & François , &

Dij

44 MERCURE

quelques Lettres dans le stile Gaulois , qui luy estoit fort familier. C'estoit un veritable *Troubadour* , & le Parnasse de Provence perd en luy un de ses principaux ornemens. Il est mort âgé de 72. ans , & sa memoire merite d'estre conservée dans la Republique des Lettres. Il estoit oncle de M^r l'Abbé Gibert , qui demeure au College de Bayeux , & qui est un des plus habiles Canonistes de France. Il estoit aussi proche parent de M^r Gibert , Professeur de Rethorique au College des Quatres-Nations.

GALANT 45

Le 29. du mois d'Octobre dernier, on fit dans l'Eglise de Saint Jean de Varsovie les obseques de M^r le Cardinal Radziewefski Primat de Pologne, le Roy Stanislas & la Reine Catherine son Epouse y assisterent accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs & de Dames. L'Archevêque de Leopold, nommé à l'Archevêché de Gnesne, par le Roy Stanislas, officia, & le Pere Szerma, Jesuite, prononça l'Oraison Funebre; elle fut tres-applaudie. Ce Pere fit voir le feu Cardinal Primat sous deux faces dif-

46 MERCURE

ferentes ; comme un grand Evêque chargé d'un vaste Diocèse ; & en qualité de Primat de Pologne , à la teste de toutes les affaires Ecclesiastiques de ce Royaume ; & comme un grand Ministre , qui aussi en qualité de Primat avoit esté chargé des plus importantes affaires de la Couronne. Sçavoir , de la Régence de l'Etat , après la mort du feu Roy Jean III. Sobieski, & de plusieurs autres. L'Orateur releva sa fermeté dans les conjonctures difficiles & dans les temps orageux , qui ne sont pas encore finis en Pologne , à

cause des violemens que le Roy Auguste a fait des *Pacta conventa*. Le Pere Szerma fit un détail genealogique de la Maison Radiowefski , & en parlant du Pere du feu Cardinal Primat , qui estoit Chancelier de Pologne , il loüa beaucoup le Roy tres-Chrestien , au sujet de la retraite qu'il donna dans ses Etats , à ce premier Ministre de Pologne , qui avoit encouru la disgrâce de son Roy , au sujet du Rokosc.

Souvenez-vous en lisant la Lettre qui suit , que je ne fais que rapporter les Pieces d'un

48 MERCURE

Procès , qui est entre des Sçavans , & que ce rapport n'a rien de contraire , à ce que je me suis proposé il y à trente ans , en commençant à vous envoyer des Lettres remplies de nouvelles , & que j'ay toujours observé depuis ce temps-là ; sçavoir , de n'y mettre jamais rien qui pust blesser la réputation de personne. Ce qui s'observe dans l'Empire des Lettres , n'a aucun rapport à la loy , que j'ay bien voulu m'imposer , & selon les loix de cet Empire , il est permis d'y mettre au jour tous les ouvrages qui

GALANT 49

qui sont composez par les Sujets ; pourvû qu'ils ne regardent que l'esprit ; & quelques vifs qu'il soient, ils n'attaquent jamais l'honneur , & ne déchirent point la reputation du prochain , lors qu'ils sont de cette nature , & que les coups ne sont portez qu'à l'esprit des Autheurs , & non à leur conduite , & à leurs mœurs. Le venin qu'il semble que l'on répand sur leurs Ouvrages , est regardé par les Scavans , comme des fleurs de Rethorique , dont ils se servent entr'eux , pour mettre dans un plus beau

Janvier 1709. E

jour , les fautes qu'ils trouvent , où qu'ils croient trouver dans les Ouvrages , qu'ils critiquent. Ces Censures font d'une tres-grande utilité , à ceux qui n'ont pas embrassé la profession des lettres , & dont le nombre est infiniment plus grand , (ainsi qu'il le doit estre , pour le bien & le gouvernement des Etats.) Quoy que cette sorte de *public* ne fasse pas son principal employ de l'Etude , il est bon qu'il soit instruit d'une infinité de choses , qui peuvent luy estre quelquesfois necessaires , pour s'ac-

quitter mieux , & même pour ne point faire de fautes dans les emplois qu'il a crû devoir choisir , & à quoy il ne pourroit employer le travail d'une longue étude , sans dérober au public une partie du temps , qu'il est obligé de luy donner : ainsi , ce n'est que par ces combats de gens de Lettres , qu'il peut apprendre , en tres peu de temps , ce qu'il ne pourroit sçavoir , sans une longue suite de travail & de veilles ; ce qu'il ne pourroit faire , sans que le public en souffrist beaucoup.

Je crois que le Pere Hugo

E ij

ne trouvera pas mauvais que je vous aye envoyé ce que M^r l'Abbé de la Luzerne a écrit contre luy, puisque le Champ de Bataille est ouvert, & qu'il y peut entrer toutes les fois qu'il luy plaira. Je ne me suis pas plaint, quand il a inferé dans ses Ouvrages, une Lettre de M^r l'Abbé Richard contre moy; au contraire, j'aurois dû luy en sçavoir gré, puisque cela me donnoit lieu de me justifier & de faire voir la bonté de la cause que j'avois entrepris de deffendre, & il me donnoit lieu de rapporter tout ce qui

se trouve imprimé dans les
Ouvrages des Sçavans, où l'on
voit de sanglantes & vives
peintures, du procédé qu'a tenu
cet Abbé, en faisant alterna-
tivement des Ouvrages, pour
& contre la memoire du Car-
dinal de Richelieu; & cela
dans des vûes honteuses &
interessées, que je crois devoir
taire. Je ne veux point rouvrir
ces playes, & je declare que s'il
m'attaque encor je me conten-
teray (pour toutes réponses) de
vous envoyer les articles des
Journaux des Sçavans, qui re-
gardent cet Abbé. On sçait que

E iij

54 MERCURE

ces Journaux sont composez par des personnes d'un merite singulier , & d'une érudition profonde , & qui n'écrivent rien sans estre bien informées de la verité de ce qu'ils donnent au public.

Voici l'ouvrage dont je viens de vous parler.

LETTRE

De M^r l'Abbé de la Luzerne à
M^r de la Moutonniere.

*On ne met point parmi les Fa-
bles , qu'on reproche au P. Hugo ,
d'avoir semées dans son Histoire*

de Saint Norbert , l'habit blanc de ce Saint , designé par la tres-Sainte Vierge , pour estre celuy de Prémontré. Il est si constant qu'elle apparut au Saint Fondateur , & qu'elle luy désigna dans une vision miraculeuse , cette couleur & la forme de cet habit : Cette Tradition est établie sur tant de monumens , & suivie si universellement de tous ceux qui ont écrit de ce Saint Patriarche , qu'on ne sçauroit trop s'étonner que le Pere Hugo Norbertin , ait osé le premier dire le contraire , & traité de fiction cette apparition miraculeuse. C'est ainsi qu'il en parle

E iij

56 MERCURE

dans la page 101. de son Histoire, & ce qui, sans doute, luy a attiré de la part de ses Supérieurs, le refus de leur Approbation, qui manque à son livre & qui devroit y estre, selon les Regles du S. Concile de Trente.

Le Pere Hugo n'est pourtant pas si ennemi des Apparitions, qu'il n'en admette dans cette Histoire, même à l'égard de Saint Norbert. Il reconnoist dans la page 99. que le Saint Patriarche, dans l'ardeur de ses Oraisons, vit en esprit, Saint Augustin, qui le fortifia sur le choix de la regle & de la vie Canonique. Il dit page 109. que Je-

*sus-Christ designa le lieu où est bâ-
 tie l'Eglise de Prémontré ; par une
 vision miraculeuse , se faisant voir
 au dessus d'une Croix rayonnante ,
 que des Pelerins venoient adorer ,
 & qui après avoir baisé les pieds
 du Sauveur , retournoient porter la
 gloire de son nom , dans les quatre
 parties du monde. Sur cela on
 demande au Pere Hugo , pour-
 quoy il admet ces deux dernieres
 Apparitions ; l'une pour la gloi-
 re ; l'autre pour l'Eglise de Pré-
 montré, & non pas celle de la sainte
 Vierge , à l'égard de l'Habit blanc ?
 Les Historiens , tant anciens que
 modernes , qui ont écrit de Saint
 Norbert & de son Ordre , ont tous*

58 MERCURE

parlé de ces trois Apparitions, & les ont connues véritables : ce n'est même qu'après eux qu'il admet les deux dernières, pourquoy donc rejette-t-il la première, & veut-il la faire passer pour une fiction & pour une fable ? C'est, dit-il, que les Ecrivains l'ont avancé sans preuves. Mais en ont-ils plus pour les deux autres que pour celle-cy ? nullement.

Si faite de preuves, cette première Apparition est une fable, quoy que rapportée par tous les Ecrivains de la vie de Saint Norbert, le Pere Hugo trouvera-t-il mauvais qu'on mette au nombre

de ses pieuses Fables , ce qu'il dit luy-même sans preuves en tant d'endroits de son Histoire, & très-souvent même sans estre authorisé de personne ? Quelles preuves a-t-il, par exemple , de ce qu'il avance , (page 4. & 5.) disant que l'Empereur Henry honora S. Norbert de la Charge d'Aumônier ou de Chapelain de son Palais ? que cet employ luy ouvrit l'entrée dans le Gouvernement de l'Etat ; qu'il estoit de tous les Conseils du Prince & qu'il l'accompagnoit dans ses Diettes ; qu'il assista à celle de Ratisbonne , où l'on resolut que l'Empereur iroit à Rome , pour s'y faire

60 MERCURE

couronner, & que Norbert seroit nommé pour le suivre dans ce voyage ; Un tel discours sans preuves, passera-t-il point pour fiction & pour histoire fabuleuse ?

Ce qu'il avance dans les pages 7. & 8. tient plus du Declamateur, que de l'Historien. Il doit donner des preuves de son dire, ou trouver bon dans ses principes, qu'on le prenne pour un Conteur de fables. Voicy ce qu'il raconte du Pape Paschal II. La violence ayant prévalu sur toutes les regles du devoir & de la religion, Henry le fit descendre de son Trône, le dépouilla de sa Chappe, luy arracha

la Mitre de la teste , enleva aux Cardinaux, les marques de leur dignité, & les ayant livrez à l'insulte de ses Soldats , il les fit enfermer dans une maison, sous une garde militaire , qu'il commit à la vigilance d'Ulric, Patriarche d'Aquilée.

S. Norbert qui fut spectateur de cette execution barbare , vint trouver secrettement le Pape , & les larmes aux yeux, il le plaignit de sa disgrâce, puis ajoutant des marques sensibles de son chagrin , aux sentimens interieurs dont il estoit penetré , il tomba aux pieds du Souverain Pontife, condamna les violences de l'Empereur, & luy de-

62 MERCURE

*mnada pardon pour un de ses Sujets
 & de ses Domestiques, qui n'avoit
 concouru aux crimes de son Prince,
 que par le malheur qu'il avoit eu
 d'estre present à ses sacrileges.....
 Où sont les preuves du P. Hago,
 qui authorisent ce qu'il vient de
 dire? Où trouve-t-il tout ce détail
 de mauvais traitemens fait au
 Pape? Qui a jamais pensé avant
 luy au compliment qu'il fait faire
 au même Pape, par S. Norbert,
 grand Aumônier de l'Empereur,
 & son Ministre d'Etat? Quel est
 l'homme de bon sens, qui n'estime
 plus convenable au Ministre de
 se taire dans une telle conjecture, que*

de parler pour condamner son Prince? Ce sera faire grace au P. Hugo, que de mettre ces lieux communs de Rhetorique parmi ses fables & les fictions de son Histoire.

Il en faut dire autant de la fondation du Monastere d'Urstemberg, Ordre de Saint Benoist, qu'il attribue à Saint Norbert, page 14. ~~vième~~, selon luy, ce qu'on avance sans preuve, est une fiction. ~~Donc~~ comme il en parle. Norbert incontinent après sa conversion, & au sortir du Monastere de Sibourg, où il passa quelques semaines, sous la direction de Conon, qui en

64 MERCURE

estoit Abbé, pénétré de reconnaissance envers son Directeur ; il ne tarda point d'en donner des preuves essentielles, en fondant le Monastere d'Urftemberg, qu'il dota d'une partie de ses biens, & qu'il mit sous la conduite de ce Saint Abbé.

Ce recit non prouvé n'est-il pas une pieuse fable dans les principes du P. Hugo.

Mais voici des prodiges qu'il rapporte aux pages 33. & 44. il veut même qu'on le croie sur sa parole : car il n'a ny preuves ny témoignage de ce qu'il avance.

Il dit que S. Norbert, prêchant

à Valenciennes , en langue Teuto-
nique , ses Auditeurs auxquels elle
estoit étrangere , l'entendirent aussi
parfaitement que si elle leur eut
esté naturelle. Il ajoûte page 44.
que le Saint estant à Montier , à
deux lieues de Namur , dit deux
Messes en un jour ; la premiere en
l'honneur de la Sainte Vierge , la
seconde , pour le repos de l'ame de
ceux dont la mort avoit allumé
la guerre dans la Province , après
quoy il prêcha , & sa voix que
le jeusne avoit rendue si languis-
sante , qu'on pouvoit à peine l'en-
tendre dans l'Auditoire , retentit
avec tant d'éclat , jusques dans les
Janvier 1706. F

66 MERCURE

maisons les plus éloignées, que chacun étonné de ce prodige, abandonna le soin du corps, pour se rassasier du pain de la parole.

On demande au Pere Hugo, des preuves de tout cela, sans quoy tous ces prodiges ne doivent passer chez luy, que pour des fables.

La plus jolie est celle qu'il raconte dans la page 84. en ces termes. Norbert entra un jour dans cette sçavante Academie à Laon, fit une exhortation aux jeunes Disciples de Raoul, & toucha le cœur à sept jeunes Lorrains, enfans de qualité, qui le suivirent à Prémontré,

& y apportèrent de grands biens, . . . Ce malheureux à qui Norbert avoit confié l'argent de ces sept Lorrains, l'emporta la nuit.

La plaisante fiction du Pere Hugo, pour faire honneur à son pays : Sept Ecoliers Lorrains, enfans de qualité, dit-il, ayant de grands biens, faisant leurs études à Laon, portèrent ces grands biens à Prémontré ; mais ces grands biens disparurent la nuit par la perfidie d'un Anglois, à qui S. Norbert les avoit confiez. C'est ce que nous dit le Pere Hugo, sans en rappor-

F ij

ter ny preuve ny témoignage ; c'est une fable selon lui ?

C'en est une autre plus grossière que de dire comme il fait , page 176. que depuis que des Abbez Commendataires ont succédé aux Abbez Reguliers , les Prieurs des Abbayes en commende , ont prétendu devoir succéder aux droits , aussi bien qu'à la jurisdiction des Abbez Religieux : Car puisqu'ils sont devenus , dit-il , les Ordinaires , puisqu'ils reçoivent la Profession des Novices , & que les Novices leur promettent obéissance ; qu'ils exercent la Justice contentieuse ; qu'ils établissent des

Confesseurs : ne semble-t-il pas qu'ils ont par dévotion, toute l'autorité des Abbex reguliers, & aussi le droit d'assister au Chapitre.... Icy le Pere Hago fait voir qu'il n'est pas instruit de la discipline de son Ordre, & qu'il n'a jamais vu de Lettres d'Institution, des Prieurs en Commende.

Il en peut voir un exemplaire, dans le Recueil imprimé des Actes du Chapitre general, tenu à Prémontré en 1686. là, il verra que les Prieurs des Abbayes en Commende, ne succedent pas plus au droit & à la Jurisdiction des Abbex Reguliers, qu'à leur place,

70. MERCURE

qu'ils n'ont point leur autorité par devolution ; qu'ils ne sont pas Ordinaires , mais seulement Commis & Députés , & que les fonctions qu'ils exercent , ne se font que par commission émanée du Pere General , ou du Pere Abbé. Ce qui n'empêche pas , qu'ils n'ayent droit d'assister aux Chapitres Generaux , où ils sont obligez de se trouver , & où on les appelle par Lettres d'Indication , qui leur sont adressées. C'est donc une méprise au Pere Hugo , pour ne pas dire une de ses fables , d'avoir parlé , comme il a fait , dans ce lieu-cy , des Prieurs des Abbayes en Commende.

Il s'est encore égaré, page 384.
 & 387. sur le sujet de la Fondation de l'Abbaye d'Ardenne, & sur le Breviaire de l'Ordre de Prémontré : Il dit dans la page 387. que l'Ordre de Prémontré, a toujours suivi le Calendrier & le Breviaire Romain ; en quoy il est contraire à luy-même, page 103. & à la Tradition de tout l'Ordre, établie sur une possession de temps immemorial, d'avoir un Breviaire particulier & différent du Romain. Ce fut, sans doute, ce qui attira à Saint Norbert, le reproche de Gautier, Evêque de Maguelone, rapporté par le Pere Hugo.

72 MERCURE

de ce que le Saint Fondateur, avoit
alteré le Breviaire Romain, &
introduit des changemens dans ce-
luy de Prémontré : c'est donc une
fable de dire dans l'Histoire de S.
Norbert, que l'Ordre de Prémon-
tré, a toujours suivi le Breviaire
Romain.

C'est une pareille supposition, d'a-
vancer, comme fait le Pere Hugo,
sur la fin de la page 184. que S.
Norbert jetta les fondemens de
l'Abbaye d'Ardenne en 1121.
supposition d'autant plus fabuleu-
se, que l'Abbaye de Prémontré,
ayant esté fondée dans la même
année 1121. suivant la Charte
de

de Barthelémy, Evêque de Laon, rapportée dans la page 81. l'Abbaye d'Ardene se trouveroit aussi ancienne dans l'Ordre, que l'Abbaye de Prémontré, & plus ancienne que celles qui sont les premières, après l'Abbaye de Prémontré. Ardene, sur ce pied-là, devroit estre la seconde Maison de l'Ordre, & la première Pairie après Prémontré : ce qui n'est pourtant pas, & ce qu'elle n'a jamais prétendu : Sa Fondation n'est donc pas de l'année 1121.

Dire avec le Pere Hugo, que la Primauté des Fondations ne fait pas dans l'Ordre de Prémontré la
 Janvier 1706. G

74 MERCURE

Primaie des quatre Abbayes ; dont les Abbez, sont qualifiez Peres de l'Ordre ; c'est parler, non-seulement contre l'esprit & l'usage de l'Ordre de Premontré & contre celuy de Cisteaux ; mais encore, contre ce qu'il a dit luy-même sur la fin de la page 146. de son Histoire touchant l'Abbaye de Floreste ; il reconnoist que cette Abbaye est une des premieres de l'Ordre, selon l'origine, & il ajoute que l'Abbé en est le quatriéme Pere ; celuy de Prémontré estant le premier ; celuy de S. Martin de Laon, le second ; & celuy de Cuissy, le troisiéme, à cause que ces quatre Abbayes ont

esté fondées les premières, & qu'elles font les plus anciennes dans l'Ordre de Prémontré, selon l'origine. Ardene n'estant pas de ce nombre : c'est donc une preuve incontestable qu'elle n'a pas esté fondée en 1121 avec Prémontré, & la Fondation est encore postérieure à celle des trois autres suivantes ; savoir, Saint Martin de Laon, Cuissy, & Floreste.

Quoy qu'on dise de Cappenberg, sa fondation est pareillement postérieure à celle de ces quatre premières Abbayes ; & quand il seroit uray qu'elle fust antérieure à celles de Floreste & de Cuissy, ce qui

Gij

76 MERCURE

n'est pas, elle ne pourroit rien prétendre à leur Primatie, attendu que Cappenberg est une Prevosté & non pas une Abbaye, à qui seulement peut appartenir le droit de Pairie dans l'Ordre de Prémontré. Il s'ensuit de là qu'Ardenne étant une Abbaye, elle seroit une Pairie dudit Ordre, si elle avoit esté fondée en 1121. & que n'ayant point ce privilege, c'est une consequence necessaire que sa fondation ne soit pas si reculée.

La Charte de cette Abbaye que le P. Hugo rapporte, page 437. de son Histoire, n'est bonne qu'à l'égarter davantage & à le jeter

dans de nouveaux anacronismes , qu'il eut évité, s'il eut fait reflexion que cette prétendue Charte , loin d'établir la fondation d'Ardene en 1121, elle la détruit absolument ; Et quant à l'époque Et quant à l'origine. Elle contient entre-autres choses (cette Charte faite exprés) qu'un Religieux Norbertin , nommé Gilbert , Profés du Monastere de S. Josse-aux-Bois , dit maintenant Dommartin , s'étant trouvé à Caën par un coup de la Providence , il y fut reçu par Aiulphe du Marché , Et par Asseline sa femme , comme un homme envoyé de Dieu , pour l'execu-

G ii j

tion du dessein qu'ils avoient de fonder une Chapelle à Ardene, à l'honneur de la tres-sainte Vierge, qui leur avoit apparu en songe, pour leur declater sur cela sa volonté. Ces bonnes gens, Bourgeois de Caën, sont Fondateurs de l'Abbaye d'Ardene, ils se servirent d'un Religieux de Dommartin, dit cette Charte, pour commencer leur fondation: l'Abbaye d'Ardene ne fut donc pas fondée 1121. comme le suppose le P. Hugo, vû que celle de Dommartin n'estant pas encore au monde en 1121. le Pere Gilbert ne pouvoit pas en estre Profés, ny en estre sorti pour aller à Caën, s'em-

ployer à la Fondation d'Ardene ,
 en 1121. l'Abbaye de Guissi , qui est
 anterieure à celle de Dommartin ,
 n'a esté à l'Ordre de Premontré
 qu'en l'année 1126. Selon le Pe-
 re Hugo , page 95. de son Histo-
 re , celle de Dommartin qui luy est
 postérieure , n'estoit donc pas établie
 en 1121. pour établir celle d'Ar-
 dene ?

D'ailleurs , si c'a esté un Reli-
 gieux de Dommartin qui , selon cette
 Charte , a commencé la fondation
 d'Ardene , cette Abbaye ne tirera
 pas son origine immédiatement de
 Premontré ny de S. Norbert , com-
 me le P. Hugo l'insinuë à l'entrée

80 MERCURE

de la page 385. il doit donc souffrir que cette Charte, qu'il a adoptée, soit mise au nombre de suspectes fables, & qu'en outre on la regarde comme une pièce insuffisante, pour prouver que S. Norbert fut honoré comme Saint, avant sa Canonisation, puisque cette Charte qui semble le supposer, & qu'il croit très-ancienne, est fort postérieure à la Canonisation de Saint Norbert, par Gregoire XIII. & qu'elle ne parle qu'après ce Pape, quand elle appelle Saint Norbert, très-Saint Perc, predestiné.... il ne faut que voir cette prétendue Charte pour être

GALANT. 81

convaincu qu'elle n'est pas ancienne, sa forme, sa figure, son caractère, le démontrent à vûe d'œil.

Mais pourquoy supposer cette Charte & la préconiser comme une pièce tres-ancienne, ne l'estant pas, & se trouvant faite de nos jours ? C'est peut-estre pour essayer de tirer Ardene de la Filiation de l'Abbaye de la Luzerne sa Mere, & luy procurer une origine plus illustre & plus reculée, en la faisant sortir immédiatement, ou de l'Abbaye de Prémontré par S. Norbert, ou de Dommartin, par ce Religieux, nommé Gilbert, que l'on dit estre venu

82 MERCURE

de ce Monastere, dont il estoit Profés, pour fonder Ardene en 1121. C'est cette Epoque & cette Histoire composée, qu'on a fait mettre aux Sieurs de Bras dans ses Antiquitez de Caën; de Sainte-Marthe, dans leur France Chrestienne; Arture de Moustier, dans sa pieuse Neustrie; & au Pere Hugo, dans son Histoire de S. Norbert. Ils ont tous suivi les Memoires qu'on leur a fourni, sans examiner si ces Memoires & cette Epoque de 1121. s'accordent, ou non, avec la verité. Cette negligence est moins pardonnable au Pere Hugo, qu'aux autres Ecri-

vains , luy qui a dû voir dans
l'Optique du R. P. de Cajouels, &
dans la Bibliotheque du Pere le
Paige, qu'il a entre les mains, que
l'Abbaye d'Ardene n'est pas sortie
de Prémontré, ny de celle de Dom-
martin; mais de celle de la Luzerne,
& qui a dû faire attention qu'en
l'année 1121. il n'y avoit point
dans l'Ordre de S. Norbert, de S.
Josse-aux-Bois, ny de Dommar-
tin; d'où l'on pust envoyer à Caën
ce Religieux, nommé Gilbert, pour
fonder Ardene; & qu'une telle
fondation faite en 1121. auroit
rendu l'Abbaye d'Ardene aussi an-
cienne que celle de Prémontré, &

84 MERCURE

une des premières Pairies de l'Ordre, ce qu'elle n'est pas; ces réflexions sont naturelles. Il y a plus, c'est que Prémontré même & Dom-martin ne mettent point l'Abbaye d'Ardenne parmi celles de leur filiation, mais dans la filiation de la Luzerne: en voicy la preuve; Dans la Bibliothèque de Prémontré, où l'on voit la Matricule des Abbayes de tout l'Ordre, selon leur circarie & leur filiation, on trouve dans la circarie de Normandie, page 333. ce qui suit:

Ecclesia Belli Portû, in Britannia minori, Filia Lucernæ.

Ecclesia Bella Stellæ, Bajocen-

sis Diœcesis , Filia Lucernæ.

Ecclesia de Ardenâ , Bajocensis Diœcesis , Filia Lucernæ.

Ecclesia Montis Dei , Lexoviensis Diœcesis , Filia Lucernæ.

Il n'est donc pas vray , que S. Norbert jetta les fondemens de l'Abbaye d'Ardenne en 1121. puisque l'Abbaye de Premontré , d'où elle seroit sortie ne la reconnoit pas pour sa fille , & la met parmy celle de la Luzerne , qui n'a esté fondée qu'en 1143.

L'Abbaye de Dommartin , d'où l'on suppose qu'un Religieux nommé Gilbert , fut envoyé à Caën , pour l'établissement d'Ardenne en

86 MERCURE

1121. rejette pareillement cette Abbaye d'Ardene, de sa filiation & ne la met pas au nombre de ses filles: En voicy le Catalogue extrait du Livre rouge de Dommartin, en ces termes.

L'Eglise de Cheens a & possede de droit & d'ancienneté en nostre Ordre, neuf Eglises, sur lesquelles le Prelat a le Patronage & visitation; Sçavoir, 1. L'Eglise de Marcheroult. 2. S. Damien. 3. S. Pierre lez Selincour. 4. L'Eglise de S. Andrieu au Bois. 5. L'Eglise de Sery. 6. L'Eglise de la Luzerne. 7. L'Eglise de S. Just. 8. L'Eglise de

de Blanchelande. 9. L'Eglise de Falaize. *Et plus bas est écrit* : L'Eglise de la Luzerne a quatre filles c'est à sçavoir, Beauport, Arden, Mont Auxilii, & Bella Stella. S. Jean Amiens, une ; sçavoir, Reñon. Marcheroult, une ; sçavoir, Abbecourt.

Cela doit suffire pour l'instruction du Pere Hugo, & luy apprendre à ne point debiter des fictions & des fables, pour des veritez, comme il a fait dans les endroits de son Histoire, cy-dessus rapportez, & en beaucoup d'autres, qu'on luy pardonne ; ny faire passer une Tradition constante &

88 MERCURE

veritable pour une pieuse Fable ; ce qu'il a prétendu dans la p. 101. de cette même Histoire. Je suis , &c.

Le Roy a donné l'Evêché de Ricux à M^{re} Pierre de Char-rite de Rutie , Grand Archidia-cre , Vicaire Général & Of-ficial de Cominge , & l'un des Deputez à la dernière Assem-blée du Clergé. L'attention de Sa Majesté , à confier ces pre-mieres places de l'Eglise , à de bons sujets , a parû dans tout son éclat , dans le choix de ce nouveau Prelat , qui possède toutes les qualitez que l'on peut desirer dans un bon Evêque ,

& qui luy attireront l'estime
 & la confiance de ses Diocé-
 fains. Son grand - pere , qui
 estoit cadet de Charritte , an-
 cienne race de Chevalerie , du
 pays de Soule au Diocèse d'O-
 léron , épousa l'heritiere de
 Johanne-Rutie , ancienne mai-
 son de la mesme Province , de
 laquelle , celle de Johanne-Sau-
 mery , est une Branche. Feu M^r
 l'Abbé de Rutie , son oncle ,
 luy résigna en mourant , le
 Grand Archidiaconé de Co-
 minge ; M^r Brisay de Denon-
 ville , ayant esté quelque temps
 après fait Evêque de ce vaste

Janvier 1706.

H

90 **MERCURE**

Diocèse, (ce fut en 1693) & ayant bien-rôt connu le mérite du grand-Archidiacre de son Eglise Cathedrale , le fit son Grand-Vicaire & son Official. Il a donné dans ces postes importants , des preuves de sa pieté , de sa sagesse , de sa prudence , de sa justice , de sa capacité , de sa charité , de sa fermeté , de sa douceur , & de son sincere devouëment au service de l'Eglise. La Province d'Auch , depuis long-temps penetrée des sentiments d'estime pour le Vicaire general de Cominge, le députa l'année der-

miere dans son Assemblée Provinciale , par inspiration & unanimement , à l'Assemblée generale du Clergé , où l'on peut dire qu'il a rempli tous les devoirs d'un excellent Deputé ; s'y estant mesme acquis l'approbation de tous ceux qui la composoient & particulièrement de S. E. Monsieur le Cardinal de Noailles , qui connoît le vray merite & qui ne se laisse jamais éblouir par le faux.

M^r l'Abbé de Rutic est d'une tres-bonne maison de basse Navarre , & sous les regnes de

Et iij

92 **MERCURE**

François premier, & de Henry second, Bernard de Rutie estoit grand Aumônier de France. Pierre de Rutie, son frere, estoit Capitaine de Saint-Germain en Laye, & Gouverneur de Bayonne : le pere Anselme en parle dans son histoire des Grands Officiers de France.

Rieux est une Ville du haut Languedoc, près de la Garonne & de Rize, avec Evêché suffragant de Toulouse. Cette Ville estoit dans le Diocèse de Toulouse, & le Pape Jean XXII. y mit un Siege Episcopal, en 1318. & le Cardinal Pa-

lefort de Rabasteins, en fut le premier Evêque. L'Eglise Cathedrale de Ricux, est dediée à la Sainte Vierge. L'Abbaye des Feiüllans, devenuë Chef-d'Ordre, est dans ce Diocèse, où il y a aussi celles de Lezat, de Carlers, & de Salanque, dite *l'Abondance de Dieu*. V. Catel, Histoire & Memoire de Languedoc, & Sainte-Marthe, Gall. Chris.

Le Roy a nommé M^r l'Abbé de Cruissol d'Uzés, Chanoine de Strasbourg, à l'Abbaye de Lezat, Diocèse de Ricux, vacante par la mort de M^{re} An-

94 MERCURE

roine François de Bertier Evêque de Rieux. M^r l'Abbé de Crussol d'Uzès est frere de M^r le Duc, & de Mr le Comte d'Uzès. Je vous ay si souvent parlé de la grandeur de leur Maison, & elle est si connue, que je ne vous en pourrois rien dire de nouveau. Mr l'Abbé d'Uzès a demeuré au Seminaire de S. Magloire; il est dans le cours des études de Sorbonne, & il se distingue par son assiduité & sa piété.

L'Abbaye de la Capelle, au Diocèse de Toulouse, a esté donnée à l'Abbé de Montlezun. Il est fils de Mr le Marquis

• GALANT 95

de Saint - Lary , & d'une sœur
de Mr le Comte de Gassion ,
Lieutenant general des Armées
du Roy , & frere de Mr le Mar-
quis de Montlezun , Exempt
des Gardes du Corps , avec
Brevet de Mestre de Camp ;
Les anciens Seigneurs de Mont-
lezun , dont ceux de Saint-La-
ry - Montlezun sont Cadets ,
ont esté Comtes de Pardeac ,
vers l'an 1200. selon le témoi-
gnage de Hoyerart , qui l'a re-
marqué dans sa Notice de Gas-
cogne , & les premiers Comtes
de Pardeac , estoient puisnez
des Ducs de Gascogne. Mr le

Baron de Busca , Lieutenant general des Armées du Roy , & Lieutenant des Gardes du Corps , est de la Maison de Montlezun , de la Branche de Saint-Lary. On a aussi prétendu , que feu Mr de Besinaus , Gouverneur de la Bastille , estoit aussi de l'ancienne Maison de Montlezun. Mr l'Abbé de Montlezun a esté élevé dans le Seminaire de S. Magloire , & il demeure à present aux Peres de la Doctrine Chrestienne.

Je dois ajouter icy que Mr l'Abbé de Monlezun est Chanoine de la Cathedrale de Lescar ,

car. & que Mr l'Abbé de Gaf-
 sion son cousin, luy resigna ce
 Benefice, lorsqu'il quitta l'état
 Ecclesiastique, pour entrer
 dans les Mousquetaires, où il
 fut tué une année après dans
 une Bataille donnée en Alle-
 magne.

Mr l'Abbé de la Bretonnie-
 re a esté pourvû de l'Abbaye
 de Beaulieu en Bretagne, sur la
 démission de Mr l'Abbé Bar-
 gedé, nommé Evêque de Ne-
 vers. Ce jeune Abbé est dans
 les études de Sorbonne, où il a
 donné des marques de son ap-
 plication & de son intelligence.

Janvier 1706.

I

98 MERCURE

dans les Sciences. Il est d'une pieté connue , & qui n'a pas peu contribué au choix que le Roy a fait en sa faveur. Il est d'une bonne Maison de Bretagne. Mr de la Bretonniere son pere , qui sert depuis trente-deux ans, est Brigadier des Armées du Roy. Mr l'Abbé de la Bretonniere est parent de Mr de la Bretonniere , qui commande la Cavalerie en Italie.

S. M. a donné l'Abbaye de Saint Polycarpe , Diocèse de Narbonne, à Mr l'Abbé de Maria , qui est d'une Maison distinguée dans la Province de

Bearn, & qui après avoir esté dans le monde jusqu'à l'âge de vingt-six ans, s'est retiré à Paris dans le Seminaire des bons Enfans, & a embrassé l'état Ecclesiastique, dans lequel il donne de grands exemples de vertu. Mr l'Evêque d'Agen parla de luy au Roy avant que de partir, comme d'un excellent sujet qui se formoit pour l'Eglise.

S. M. a donné un Canonier de Tournay, qui luy appartient, après le serment de fidelité prêté, à Mr l'Abbé de Champlais, qui n'est pas moins

100 **MERCURE**

distingué par ses vertus morales , & chrestiennes , que par son esprit , & par sa naissance. Il est allié aux meilleures Maisons de Champagne & de Bourgogne.

Mr l'Abbé de la Bozardiere a esté nommé à l'Archidiaconat de Tournay. Ce Benefice est tres-considerable , à cause du rang qu'il donne dans une des plus celebres Eglises du Pays-bas , & des avantages particuliers qui luy sont attachez. Cette dignité a esté possedée par plusieurs personnes d'une tres-illustre naissance & d'un

GALANT **IOI**

ſçavoir éminent , qui ont fait en même temps l'ornement des Uniuerſitez de Louvain & de Doüay. Perſonne n'ignore que l'Egliſe de Tournay eſt tres-ancienne & que l'étendue de ce Dioceſe eſt très-conſiderable , & comme un Archidia-cre, par le titre de cette dignité, eſt chargé d'une portion du Dioceſe , & qu'il en doit rendre compte à l'Evêque, ce n'eſt jamais que ſur des perſonnes d'une vertu ſolide & d'une doctrine tres-reconnue, qu'on doit jetter les yeux pour les revêtir de cette dignité, qui eſt

I iij

102 **MERCURE**

un reste du Corépisopat, qui fut détruit dans le 10^e siècle. En effet, les Doyens Ruraux & les Archidiaques succéderent aux droits & aux fonctions de Corévêque, lorsqu'on abolit cet Ordre dans l'Eglise. Ce détail doit faire juger que cette dignité est d'autant plus considérable, que le Diocèse est très-vaste. Toutes ces choses font l'éloge du Roy, & de Mr l'Abbé de la Bozardiere. Il est d'une naissance considérable, & les talens de son esprit le distinguent beaucoup.

Je dois vous apprendre la

mort de Dame Jacqueline Marguerite de Saint-Simon Sandricourt, troisième Prieure du Prieuré perpétuel de Notre-Dame de Bon-Secours, situé au fauxbourg Saint-Antoine, rue de charone. Elle estoit issue de l'illustre Maison de Saint-Simon, & proche parente de M^r de Saint-Simon Duc & Pair de France. M^r de Saint-Simon son Pere, Chevalier, Marquis de Sandricours, Saigneur d'Amblainville, Agnicourt, & autres lieux, épousa Damoiselle le Bossu, dont il demeura veuve avec onze enfans, qu'elle luy

104 MERCURE

laissa, six garçons & cinq filles. Plusieurs des garçons se sont signalez, & sont morts au service de sa Majesté; entre autres M^r le Chevalier de Sandricourt, qui fut tué à la Bataille de Sénef, & dont la valeur estoit generalement reconuë. Monsieur le Comte de Sandricourt son frere, à present Gouverneur de Nisines, a eû ce Gouvernement pour récompense de ses longs & signalez services, & du sang qu'il a répandu pour Sa Majesté. Il ne reste plus de cette illustre Maison que ce Comte & M^r le Mar-

GALANT 105

quis de Sandricourt son frere aîné , qui a épousé Damoiselle de Montaumere , dont il n'a qu'un fils qui doit estre l'unique heritier de sa Maison : il commande depuis plusieurs années le Regiment de Berry , & le Roy d'Espagne le vient de faire Brigadier. Si le succès répond aux esperances que ses belles qualitez , & sa valeur font concevoir , on a lieu de croire qu'il soutiendra dignement la gloire de son illustre Maison. Elle n'est pas seulement grande aux yeux des hommes mais beaucoup plus aux yeux de Dieu.

106 MERCURE

Les cinq filles qui en sont sorties ont toutes esté de Saintes Religieuses ; l'ainée , qui fut Laurence de Saint-Simon Sandricourt , premiere Religieuse de Nôtre Dame de Bon secours en fut seconde Prieure , & gouverna ce Monastere durant vingt-huit ans, avec toute l'édification possible , & laissa après elle Madame sa sœur, qui est celle que l'on vient de perdre : elle estoit Religieuse de l'Abbaye du Parc-aux-Dames à Crépi en Vallois. Madame Bouchu , Abbessé de Voisins proche d'Orleans, ayant enten-

du parler de son mérite, & de sa piété la demanda pour soutenir ce qu'elle venoit de faire en faveur de sa Maison, (croiant ne pouvoir faire un meilleur choix.) Ainsi elle sortit de celle du Parc-aux-Dames pour satisfaire le desir de cette digne Abbessé, au mois de Mars 1685. Elle y a rempli les charges de Prieure & de Maitresse des Novices, avec tout le zele, la régularité, & l'édification qu'on peut souhaiter; elle y a demeuré huit ans, après lesquels elle en est sortie pour venir à Nôtre Dame de Bon-secours

108 MERCURE

auprès de Madame sa sœur ,
afin de gouverner avec elle ,
cette Maison (qui est redeva-
ble à ces deux illustres sœurs de
tout le bien qui s'y pratique)
elle y fût nommé Coadjutrice
& Maitresse de Novices, & elle
occupa ces Charges pendant
trois ans , après lesquels elle
perdit Madame sa sœur. Elle
luy succeda dans celle de Prieu-
re. Sa vertu , & sa pieté repri-
rent un nouveau lustre ; sa
modestie & son humilité paru-
rent plus que jamais, s'étoient
ses vertus favorites. Remplie
d'excellentes qualitez pour le

gouvernement , elle estoit si fort persuadée de son insuffisance , que de neuf ans qu'elle a gouverné ; il y en avoit cinq qu'elle demandoit à estre déchargée & qu'elle sollicitoit sa démission avec tant d'instance , que Monsieur le Cardinal de Noailles , qu'elle pressoit sans cesse de luy acorder sa demande , estoit sur le point de se rendre à ses desirs , lors qu'elle tomba malade d'une fièvre double tierce , dont elle est morte en moins de quinze jours. Sa mort édifiante a parfaitement répondu à la sainteté

110 MERCURE

de sa vie ; elle la souhaitoit autant qu'on l'appréhende ordinairement ; elle reçut les Sacramens avec une présence d'esprit & une piété exemplaire, au milieu de ses cheres Filles, & mourut entre leurs bras, dans la cinquante-unième année de son âge. Elles sont inconsolables de cette perte. Elle a laissé plusieurs ouvrages de sa composition, & entr'autres une Traduction du Breviaire de son Ordre en François ; des Meditations sur les Epitres & les Evangiles pour tous les jours de l'année ; & quelques

GALANT III

autres ouvrages que sa modestie luy a fait supprimer. Son Eminence M^r le Cardinal de Noailles, a donné son Prieuré, en qualité d'Archevêque de Paris, à M^r de Longueval, grande Prieure de Notre-Dame de Soissons, qui est sa parente, par la Maison de Vignacourt. Elle est sœur de feu M^r le Comte de Longueval, Lieutenant General des Armées du Roy, & qui a esté tué au service de Sa Majesté en Catalogne, & de M^{re} la Marquise de Sencerre, Belle-mère de M^r le Marquis de Florenssac-Crussol

112 MERCURE

Tout le monde connoist la grandeur de la Maison de Longueval , dont nos Historiens font une mention tres honorable : Guillaume de Nangis , qui écrivoit sous S. Loüis , rapporte qu'Aubert , Sire de Longueval , estoit un des plus excellens Capitaines de ce temps, *Miles*, dit-il, *in armis strenuissimus*. Le merite de ce grand homme s'est toujours soutenu dans les Seigneurs qui ont continué sa posterité ; il a paru avec élat dans la branche des Comtes de Bucquoy , qui ont commandé les Armées Im-

periales : Le Prince de Longueval , Chambellan de l'Empereur (qui est presentement chef de cette Maison) fut envoy  au-devant de l'Imperatrice Douairiere , lorsqu'elle vint prendre possession du Tr ne Imperial. La branche de Longueval , dont est M^c la Prieure de Bon secours, ne s'est pas moins signal e , ayant produit dans tous les temps des Seigneurs d'une rare valeur , & dont la memoire sera toujours chere   la France ; celle-cy est fondu e en la personne de Me la Marquise de Sene-
Janvier 1706. K

114 **MERCURE**

terre, qui avoit une fille de son mariage avec feu M^{le} le Marquis de Seneckerre de Lestrange, qui mourut l'année dernière, à la fleur de son âge, & il n'en reste plus que le triste souvenir dont le Ciel l'avoit comblée. Elle avoit épousé M^{le} le Marquis de Florensfac-Crussol, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & l'un des Seigneurs choisis par la Majesté pour estre assisus auprès de Monseigneur. C'est par cette alliance que les illustres Maisons de Crusol, de Seneckerre & de Longueval, se sont join-

tes, les deux dernières s'estant
 éteintes dans la première. Le
 jeune Marquis de Crussol, qui
 est un Seigneur de la plus belle
 espérance du monde, & qui
 est élevé avec un grand soin
 au Collège de Louis le Grand,
 est le fruit de ce mariage; il a
 une sœur qui est héritière des
 belles qualités & des grâces de
 sa mère. M^{le} la Prieure
 de Bonsecours fut mise en pos-
 session le 12 de Janvier par
 l'un des Grands Vicaires de
 son Eminence. M^{le} le Duc
 d'Uzès, M^{le} la Duchesse d'Uzès
 sa grand-mère, M^{le} & M^{le} la

116 MERCURE

Comtesse d'Uzès, M^r le Marquis de Florenssac, & M^r le Marquis de Crussol son fils. M^c la Marquise d'Antin, & deux de Mrs ses enfans M^r l'Abbé & le Chevalier de Gondrin, & M^c de Barbesieux, niece de M^r le Duc d'Uzès, assisterent à la ceremonie, & en firent les honneurs avec M^c la Marquise de Seneterre. L'attention de M^r le Cardinal de Noailles, dans la distribution qu'il fait de ses graces, a paru dans tout son jour, dans le choix qu'il a fait de Me de Longueval, puisque l'on peut

dire que sa naissance & sa parenté avec la Maison de Noailles, ne sont pas ce qui a porté son Eminence à la nommer au gouvernement de ce Monastere. Sa pieté, sa vertu, & les talens que Dieu luy a donné pour estre à la tête d'une Communauté Religieuse, luy ont fait mériter le choix qui est tombé sur elle.

Mrs du Chapitre de la Cathedrale de Notre-Dame de Langres, ont élu pour Doyen de leur Eglise après la mort de M^r l'Abbé de la Roche-Jacquelin, M^r l'Abbé de Dreux, Ba-

118 MERCURE

chelier de Licence, & de la
Maison Royale de Navarre.
Cet Abbé est fils de M^r de Dreux
Conseiller à la Grand Cham-
bre, & frere de Mr le Marquis de
Dreux, Maréchal de Camp, &
Grand Maître des Ceremonies
de France. Ce choix fait bien
l'éloge de Mr l'Abbé de Dreux,
puisque Mrs du Chapitre de
Langres l'ont fait sans en avoir
esté sollicité; & dès le mo-
ment qu'ils apprirent la mort
de leur Doyen. Ils ne l'ont
fait que parce que la renom-
mée leur a appris des vertus &
des talens de ce jeune Abbé.

qui a été élevé dans le Séminaire de Saint Magloire, & qui demeure à présent au Collège de Navarre.

La Lettre que je vous envoie, doit vous faire plaisir, puisque les articles qu'elle contient sont de la nature de ceux que vous souhaitiez de trouver dans mes Lettres.

L E T T R E

de M^r Rigaldi, au Père
Cracouille.

Pour obéir à vos ordres, mon
R. Père, voici les noms des Li-

120 MERCURE

ures nouveaux qui s'impriment dans les Pays Etrangers. Mr Guillaume Wotton , un des plus sçavans hommes dans l'Histoire Ecclesiastique qui soit à present en Angleterre , a publié à Londres & dans sa Langue , l'Histoire de Rome , depuis la mort d'Antonin le Pieux , jusqu'à la mort de Severe - Alexandre. Dans le cours de cet ouvrage , il loüe beaucoup Mr de Tillemont , qui a donné la vie des Empereurs , & Mr Dacier , qui nous a donné seulement la vie de Marc-Aurele Antonin. Mr Wotton n'avoit d'abord resolu que d'écrire la vie de Marc-Aurele

*Aurele Antonin , & de son fils
Commode, d'Heliogabale & d'A-
lexandre , c'est-à-dire , la vie
d'un tres-méchant Prince , qui
succeda à un tres-bon Empereur ,
& celle du plus scelerat de tous les
hommes , qui eut pour Successeur
un Prince tout-à-fait extraordi-
naire : mais il a jugé ensuite , que
pour rendre l'ouvrage plus parfait,
il estoit necessaire de donner la vie
des Empereurs qui ont regné entre
Commode & Heliogabale ; en par-
lant de Commode , nostre Auteur
conclut de ses actions de folie &
de méchanceté , que c'estoit un mé-*

Janvier 1706. L

122 MERCURE

chant son. Ce qu'il dit de perti-
 nent, fait que le Lecteur est fâché
 que ce Prince n'ait pas regné plus
 long-temps, il ne jouit du Sceptre
 que quatre - vingt - sept jours. A
 peine fut-il sur le Trône, qu'il
 vouloit reformer tous les defordres
 qui avoient regné sous Commode,
 & cet amour de la reforme luy
 coûta la vie. Après sa mort, Ju-
 lion acheta l'Empire que les Sol-
 dats mirent à l'enchere. En par-
 lant de Severe, & du mur cele-
 bre qu'il fit en Angleterre, d'un
 des costez de l'Océan à l'autre, pour
 assurer ses Conquestes en ce pays-
 là; Mr Wotton assure contre Mr

de Tillemont, que ce mur estoit entre les Golfes d'Edimbourg & de Dambriton. Ce Prince mourut à Yon en Angleterre, c'estoit, dit le même Auteur, plutôt un Prince nécessaire à l'Empire, qu'un bon Prince. Il fut très-favorable aux Chrétiens pendant son Regne. Proculus Taporcion, qui l'avoit guéri avec de l'huile, en fit l'expérience quand ce Prince eut esté élevé à l'Empire. En parlant de Caracalla, il prouve que la même Julie, avec laquelle Spartien, Aurele-Victor & Eutrope, accusent ce Prince d'avoir commis un inceste, estoit sa propre mere &

L ij

124 MERCURE

non sa belle-mere. Mr Wotton ne croit pas ainsi que beaucoup d'autres, que Marc-Aurele-Severe-Alexandre, qui avoit esté adopté par Heliogabale, fut Chrétien; il dir seulement que ce Prince regarda Jesus-Christ comme un sage Législateur, dont toutes les instructions estoient preferables à celles des Philosophes Payens.

On a imprimé à Leyde le *Thesaurus antiquitatum & historiarum Italici*, &c. en plusieurs Tomes. L'histoire de Guillelmine, qu'on trouve dans le second Tome est singuliere. C'est à ce sujet que l'Auteur dit avec Euripide, qu'il

east esté à souhaitter pour le Genre humain, que la nature eust fourni aux hommes un autre moyen de perpetuer leur espece que celui de la Femme, afin, dit-il, qu'on ne fut pas obligé d'entrer en société avec un animal si infidelle, & qui a un si grand penchant à la débauche. Les Paraphrases & Notes sur l'Epitre de S. Paul aux Galates. A Londres, chez les Churchill 1705. in 4°. Ces Paraphrases sont un ouvrage posthume du celebre Mr Locke, qui n'estant pas Theologien de profession, n'avoit pas laissé d'étudier la Religion avec soin. A l'é-

L üj

126 MERCURE

gard de cette Epitre, nostre Auteur embrasse l'opinion de ceux qui prétendent, que le but de cette Epitre, est le même que celui de l'Epitre aux Romains, mais qu'il est traité d'une maniere differente. L'Eglise de Galatie, avoit esté fondée en l'année 51. de Jesus-Christ, jusqu'à l'année 57. qui est la date de cette Epitre; il y estoit arrivé quelque desordre; quelques Juifs Zeleux les avoient en quelque maniere persuadé, de se soumettre à la Circoncision, & aux autres Loix de Moysé. Cela avoit produit des disputes & des divisions parmi eux: c'est pour remédier à ce

mal que S. Paul leur écrit. Peut-estre ne sera-t-on pas fâché de sçavoir comme Mr Locke explique ce Passage du troisiéme Chap. Vers. 20. qui a jusqu'à present tourmenté les Interpretes ; or le Mediateur n'est pas d'un seul , mais Christ est un seul. Voicy la Paraphrase de Mr Locke : Or un Mediateur , est un Mediateur entre deux parties interessées ; mais Dieu n'est qu'une de ces deux parties interessées dans la promesse. Il est necessaire de recourir à la Note qui suit cette periphrase , pour la comprendre parfaitement. Voicy une autre diffi-

L iiii

128. MERCURE

culté, sur laquelle ceux qui l'ont
l'ouvrage de Mr. Locke, doivent
s'arrêter. Les Galates avant d'a-
voir embrassé le Christianisme,
estoitent Payens; il semble cepen-
dant, que l'Apôtre leur parle,
comme s'ils eussent esté sous la ser-
vitude de la Loy; il faut enten-
dre sur cela Mr. Locke luy-même.

Mr. Adouard Lhwyd A. M.
Garde du Cabinet ammoléc, a
publié en Angleterre les Antiqui-
tez Britanniques, &c. Le pre-
mier Tome traite des Langues &
des differens Dialectes Herman-
ni Von der hardt, ad clarissi-
mum virum Paulum Marti-

num Nestorum, Poëtam laureatum Cæsareum, Philologum insignem, in mosis Serenissimi morum Censoris Historiam, Genes. 11. 18. 19. 20. de vocatis ab Adamo animalibus in Bochartum Epistola.

Cette Lettre est datée de Helmstadt le 24. Janvier 1705. Elle combat le sentiment commun que ce fut Adam qui donna le nom particulier aux animaux. Après que Dieu eut conduit Adam dans le Paradis terrestre, il pensa à luy trouver une aide semblable à luy, propre à le soulager, & à ne jamais se séparer de luy. C'est dans

130 MERCURE

cette vûë, dit *M. Von der hardt*, qu'Adam poussé par son propre desir, & instruit par la volonté de Dieu, chercha parmi toutes les bêtes, quelles qu'elles soient, & de quelque nom qu'elles se nomment, s'il n'en trouvera aucune qui puisse estre cette compagne perpetuelle dont il a besoin. Après avoir parcouru tous les animaux, Adam n'en trouva aucun qui luy convint. Et c'estoit donc, selon le même Auteur, une femme qu'Adam cherchoit, lorsqu'il fit passer en revûë tous les animaux; & il n'étoit pas alors dans le sentiment qu'il semble que Moysè

luy impute de vouloir donner le nom aux animaux. Cette interpretation des paroles de la Genese commence à faire du bruit dans l'Université de Helmstadt ; & l'histoire du nom que le même Auteur nomme prétendu imposé aux animaux, paroît selon luy comme enchassée dans celle du dessein que Dieu eut de luy donner une aide semblable à luy, quoique plusieurs Interpretes prétendent qu'Adam n'imposa le nom aux animaux qu'après qu'Eve eût esté formée.

Il court dans le monde une Lettre du P. Louvard Benedictin,

132 MERCOURE

au Pere * * * du 13^e Mars,
 contenant quelques remarques
 sur les œuvres de S. Gregoire
 de Nazianze. Ce sçavant Reli-
 gieux annonce à son ami dans cet-
 te Lettre, que l'Ouvrage dont il est
 parlé dans le titre, ne peut estre en
 état de paroître de quelques années.
 Il luy parle du Scholiaste Basile
 dont Lamberius avoit fait une ho-
 norable mention dans son catalo-
 gue de la Bibliotheque Imperiale,
 & remarque que ce Commentaire
 est Critique, quelquefois Theologi-
 que, & avec cela tres-connu. En
 parlant de l'Abbé Debilli, le Pere
 Louvard découvre la mauvaise

foy des Libraires qui imprimerent le Concile Grec de S. Gregoire, que cet Abbé témoigne ailleurs n'avoir jamais eu intention de donner au Public : En effet, il ne fit imprimer de son vivant que son S. Gregoire Latin, dont il donna même deux Editions.

Animadversiones in Tractatum D. Georgii Cheynæi de Fluxionum methodo inversâ, per Abrahamum de Moyvre. Mr de Moyvre a publié ces remarques sur la Methode inverse des Fluxions de Mr Cheynei. Cette Methode est ce qu'on appelle en France & en Allemagne le

calcul integral. Mr le Marquis de l'Hopital avoit eu dessein de donner au Public ce qu'il en sçavoit, & il s'abstint de le faire, retenu par la juste déference qu'il avoit pour Mr Leibnitz, qui promettoit alors un Traité sur ce sujet. Comme Mr de Leibnitz tardoit de s'acquitter de sa promesse, Mr Carré le prévint, & donna un Traité du calcul integral, Mr Carré s'étant renfermé dans des bornes trop étroites, & allant à peine aussi loin qu'avoit esté le Docteur Wallis à l'aide de la simple arithmetique des Infinis, Mr Cheynei mit la main à la plume,

& donna son *Traité de Fluxio-*
num Methodo inversâ. Mr de
Moyvre pressé quelque temps
 après par ses amis, & par d'au-
 tres considerations, de dire ce qu'il
 pensoit du *Livre de Mr Cheynei*,
 a publié ces remarques critiques à
Londres. Dans ce même *Ouvra-*
ge Mr de *Moyvre* deffend Mr
Newton dont Mr *Cheynei* avoit
 jugé la methode pour trouver les
 racines des *Equations différentiel-*
les, trop limitée; & il fait voir
 que cette regle a toute l'universa-
 lité qu'on peut souhaiter. En un
 mot Mr *Cheynei* est un peu mal-
 traité dans cet œuvre.

136 MERCURE

Il court une Lettre de Mr de la Croze à un sçavant d'Hollande, sur diverses matieres de litterature : Cet Auteur redresse d'abord Mr Ruchat sur deux fautes qu'il a prétendu trouver dans la 43e Homelie de S. Jean Chrysostome. Mr Ruchat croit que ce Pere s'est trompé, lorsqu'il a dit que le Sermon de S. Paul se fit pendant la Pentecôte, & un jour de Dimanche. Mr de la Croze répond aux objections de Mr Ruchat, en faisant voir que les anciens Chrétiens donnoient le nom de Pentecôte aux cinquante jours qui suivoient immédiatement après Pâ-

que, & qui estoit un temps de ré-
joissance spirituelle dans les Egli-
ses de ce temps-là. Sur ce que Mr
de la Croze croit qu'il n'y a per-
sonne qui pense que tout ce que les
Peres ont dit d'excellent : Il estoit
aisé de le convaincre que l'Auteur
de l'Art de penser & Mr de Sacy
ont esté dans ce sentiment. Je suis,
vostre &c.

On debite depuis peu une
troisième édition du livre inti-
tulé : *Les plus belles Lettres Fran-
çoises sur toutes sortes de sujets ;
Tirées des meilleures Auteurs
avec des Notes. Par P. Richelet.
Troisième édition, revue & corri-
gée.* Janvier 1706. M

138 MERCURE

gée & augmentée considérablement.

Ce livre se vend chez Michel Brunet, grande Salle du Palais, au Mercure galant.

Rien ne fait mieux connoître la bonté d'un livre, que le nombre des éditions. A peine a-t-on vendu les premiers exemplaires d'un livre, qui n'a pas le bonheur de plaire, que le public est informé du sort que ce livre nouveau doit avoir; de manière que le Libraire est condamné aux dépens, ne pouvant vendre que quelques exemplaires d'un mauvais livre, & si ce

peu de debit fait connoître le peu qu'il vaut, le nombre d'éditions d'un livre fait toujours connoître combien il est estimé, & sa réputation s'augmente & se répand dans les lieux éloignez à mesure qu'il se r'imprime. Il y a lieu de croire que les Lettres de M^r Richelet vivront long-temps, puisque les autres ouvrages de cet Auteur luy ont acquis une réputation qui doit être immortelle. D'ailleurs les Lettres de cet Auteur ont donné lieu à des Remarques, & à des Annotations si curieuses & si utiles au Public,

M ij

140 MERCURE

qu'il n'y a pas lieu de douter de la durée d'un ouvrage, d'où l'utile se trouve joint à l'agréable.

Il paroît un livre nouveau chez Raymond Mazieres, rue S. Jacques, à la Providence, intitulé *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire Historique de Morery*, donnée en 1704. Ces Remarques sont de deux sortes, les unes regardent les fautes qu'on pretend qui ont échappées, tant à M^r Morery qu'à ceux qui l'ont continué; les autres sont plutôt des additions à quelques articles de ce Dictionnaire qu'une verita-

ESADANT 141

ble critique. Je n'ay rien à dire des premières, remarques; personne n'ignore que dans un Ouvrage d'un travail aussi immense que l'est un pareil Dictionnaire, il est bien difficile qu'il ne se glisse quelques fautes, & en ce cas là il est bien plus facile de les remarquer, que de les éviter. A l'égard des remarques de la seconde espee, j'avoüe qu'elles sont belles & remplies d'une grande & profonde érudition. Entre celles-là, il y en a plusieurs qui feront beaucoup de plaisir au lecteur; du nombre desquelles sont les

142 MERCURE

articles des Adamites , des Adrichomites , de Barthius , de Priscillien , de Strozzy , d'Urceus & de Xenophanes. Ces deux derniers sur tout font écrits d'une manière , très-agréable. Dans celui d'Urceus on trouve des circonstances très-intéressantes , par exemple , la retraite de cet Auteur dans le fond des forêts après l'incendie de sa Bibliothèque , & la prière qu'il fit à Dieu à l'heure de la mort , & qui est une preuve qu'il n'est point de pécheur , du Salut duquel on doit desespérer.

Enfin l'Auteur de ces *remarques* a écrit d'une manière tres-honneste. Sa critique n'est ny amere ny mordante , il donne même de grandes loüanges à M^r Vaultier qui en merite aussi beaucoup & son stile est beau & fleuri

Le Roy a donné à M^r du Repair le Gouvernement de Philippeville, qui vaquoit par la mort de M^r de Viollaine. Philippeville est une Ville du Pays-Bas dans le Hainaut. La Reine Marie de Hongrie la fit bâtir en 1555. & luy donna le nom du Roy Philippe I I. ou

144 MERCURE

tre la situation naturellement très forte, on la fortifia encore extraordinairement pour en faire une barrière contre les François qui en sont néanmoins demeuré maîtres de puis la paix des Pyrenées qui fut conclüe en l'année 1660. M^r de Violaine parla mort duquel ce gouvernement vaque avoit long-temps servi dans les Gardes & il a encore dans ce Corps beaucoup de Parens il avoit donné en plusieurs occions des marques de sa valeur qui lui avoient fait meriter ce gouvernement. Sa naissance répondoit à son courage.

courage. M^r Durepair qui luy a succédé dans le Gouvernement de Philippeville , a porté les Armes toute sa vie ; il s'est peu passé d'actions importantes où il ne se soit trouvé , & où il n'ait donné des preuves de son courage. Feu M^r le Maréchal de Luxembourg l'estimoit beaucoup , & il avoit beaucoup de confiance en luy. M^r Durepair est d'une famille considérable , qui estoit déjà connue dans le seizième siècle , & qui a produit des Officiers d'une grande valeur. Elle est

Janvier 1706. N

146 MERCURE

originaire de la Province de Normandie.

Le Roy a gratifié d'une pension Me de Scudery. Cette Dame est belle-sœur de la célèbre M^{le} de Scudery, morte il y a 4 ans, & dont les Ouvrages rendront sa mémoire précieuse à la postérité. Cette famille estoit toute consacrée à l'amour des belles Lettres : Feu Mr de Scudery, Gouverneur de Nôtre-Dame de la Garde, époux de la Dame que le Roy vient de gratifier d'une pension, a fait plusieurs Ouvrages avec sa sœur, & d'autres sans

son secours , qui luy ont fait beaucoup d'honneur dans le monde : Me de Scudery qui donne lieu à cet article a fait voir dès sa jeunesse un goût naturel pour les sciences ; & l'âge n'a fait que fortifier cette inclination. La famille de Scudery est noble & ancienne : Elle est originaire de Provence , & elle doit tenir un rang considerable dans l'Histoire des Poëtes Provençaux , qui doit bien-tôt paroître. Elle estoit déjà fort connue dans cette Province dans le quinzième & le seizième siecle , si

N ij

148 MERCURE

on s'en rapporte à l'ancienne tradition de Provence, sous les anciens Comtes qui ont long-temps gouverné cette Province en toute Souveraineté. Le Roy qui accompagne toujours les graces qu'il accorde d'une maniere tres-obligeante, ce qui est une espece de second bienfait, parla tres-avantageusement de Me de Scudery, en luy donnant la pension dont je vous viens de parler; & cette Dame eut autant de lieu d'estre satisfaite des termes obligeans qui accompagnerent le don, que du don même.

Mr le Comte de Banos est mort âgé de 78 ans. C'estoit un Seigneur Espagnol considerable par sa naissance & par les emplois qu'il avoit en la Cour d'Espagne. Il laisse deux Commanderies vacantes qui luy avoient esté données par le feu Roy. Mr le Comte de Banos estoit allié de Mr le Duc de Medina Coeli & de la Maison de Spinola. Il avoit porté les armes une bonne partie de sa vie, & il y avoit acquis beaucoup d'honneur. Il les avoit même porté pour le service du feu Empereur, & il

N iij

150 MERCURE

avoit fait quelques campagnes en Hongrie. M^r le Comte de Banos avoit esté dans la confiance de Dom Juan d'Autriche, fils naturel du Roy Philippe I V. qui a eû beaucoup de part au Gouvernement dans la minorité du feu Roy.

La Princesse N... de Brandebourg, Epouse du Prince fils aîné du Landgrave de Hesse-Cassel, mourut à Cassel le 19. du mois de Décembre dernier. Elle estoit fille d'Amelie-Charlotte d'Hanover, fille-unique du Duc d'Hanover. Les Auteurs parlent diversement de

l'Illustre Maison de Brandebourg : Quelques-uns disent qu'elle a pour tige Pierre Colonne, que le Pape Paschal II. dépouilla de ses Terres, & qu'il contraignit à se retirer en Allemagne, où l'Empereur Henry V. l'établit en Suabe, & luy donna de grands biens; d'autres la font venir des anciens Guelphes, & luy donnent la même Tige qu'à celle de Brunswick, & d'autres croient que les Marquis de Bade, les Archiducs d'Austriche, & les Marquis de Brandebourg, sont de l'ancienne Maison d'Alsace.

N. iiij

152 **MERCURE**

Pour ne pas tomber dans le fabuleux des temps obscurs , & pour parler avec plus de sûreté , il vaut mieux commencer cette succession généalogique depuis Dancho, Comte de Zollern , ou Hohenzollern, soit qu'il fut fils de Tossillon, Comte d'Echingen ou de quelques autres. Les Descendans de pere en fils furent Rodolphe I. Othon , Wolfgang , Frederic I. Frederic II. Frederic III. Bouchard qui épousa Anastasie sœur de Rodolphe Duc de Souabe , élu Empereur en 1077. dans le temps qu'un parti op-

posé, élut Henry I. V. dit le
 Vieil, & il eut de cette alliance
 Frederic IV. pere de Rodolphe
 I. I. suivi de Frederic V. dont
 le fils Frederic V I. épousa Eli-
 sabeth sœur de Rodolphe I.
 élu Empereur en 1573. & il
 en eut Frederic VII. Comte de
 Zollern, & premier de ce nom.
 Burgrave de Nuremberg ou
 Duc de Franconie. Ce Burgra-
 viat luy fut donné par son on-
 cle en l'an 1189. c'est de luy
 que descend toute la Maison
 de Brandebourg. La Princesse
 qui donne lieu à cet article, a
 esté également regrettée dans

154 MERCURE

les Estats de Brandebourg, & dans ceux du Landgrave de Hesse - Cassel, pere de son Epoux. Les agréemens de sa personne, joint à un merite prévenant, & à des manieres tres-gracieuses, luy avoient attiré les cœurs de tous les Sujets de son Pere & de son Epoux. La Maison de Hesse, dont ce dernier est le Chef, est une des plus illustres d'Allemagne, par sa Noblesse, par son ancienneté, & par les Grands hommes qu'elle a produits. Elle tire son origine de la Maison de Brabant. Henry le Magnanime,

Duc de Brabant , ayant eu deux
 fils de deux femmes , Henry
 le Clement de Marie de Soüa-
 be , & un autre Henry , dit
l'Enfant , de Sophie de Turin-
 ge. Cette Sophie estoit fille de
 Saint Louïs sixième du nom ,
 Landgrave de Hesse & de Tu-
 ringe , & de Sainte Elisabeth
 de Hongrie. On prétend que
 ces Landgraves descendoient
 de Louïs II. fils de Charles de
 France , Duc de Lorraine , &
 de sa seconde femme Agnès de
 Vermandois. Voilà la source
 de la Maison de Hesse.

Le Prince Guillaume II. fre-

156 MERCURE

re du Roy de Dannemarck ,
est mort à Coppenhague après
quelques jours de maladie. L'il-
lustre Maison d'Oldenbourg ,
qui est à present sur le Trône
de Dannemarck , descend de
Theodore le Fortuné, Comte
d'Oldenbourg , qui eut trois
fils. Gerard, surnommé le Cou-
rageux , estoit le troisiéme , &
il mourut en exil en 1499. Il
avoit épousé en 1453. Adelaï-
de Comtesse de Tecklenbourg,
qui mourut en 1477. Il en eut
cinq fils. Jean l'un d'eux , fut le
quatorziéme Comte d'Olden-
bourg, il mourut en 1576. il

avoit épousé en 1498. Anne, de la Maison des Comtes d'Anhalt, qui mourut en 1531. Antoine, qui fut Comte d'Oldenbourg, du consentement de ses freres, sortit de ce mariage; il épousa en 1537. Sophie, Duchesse de Lawembourg, dont il eut Jean X V I. Comte d'Oldenbourg, qui épousa en 1576. Elisabeth, fille du Comte de Schwartzburg, dont il eut Antoine Gontier, qui épousa en 1634. Sophie-Catherine, fille d'Alexandre, Duc d'Holface-Sunderburg. Voilà l'origine de l'illustre Maison d'Ol-

158 MERCURE

dembourg. Je ne la pousse pas plus loin , tant parce qu'elle est assez connue, qu'à cause qu'un plus grand détail rendroit cet Article trop long. Il suffit de dire, que la Famille Royale de Dannemarck a fait deux branches Ducales ; sçavoir de Sinder-burg & de Gottorp Holstein , & que les Gentilshommes Danois, par respect pour leurs Souverains & pour les Princes qui sortent de la Tige Royale, ne prennent jamais les Titres de Marquis, de Comtes, & de Barons. Le Prince Guillaume qui vient de mourir,

donnoit de grandes esperances; il avoit esté élevé avec beaucoup de soin, & il avoit voyagé en diverses Cours de l'Europe, & il fut reçu avec beaucoup de distinction à celle de France, lors qu'il y passa. Il estoit fils du feu Roy Christierne V. ou VI. selon d'autres, & de Charlotte de Hesse - Cassel. Christierne V. estoit fils de Frederic III. qui fut élu Roy après la mort de Christierne V. son frere aîné, qui ayant esté élu Roy de Dannemarck du vivant de Christierne IV. son pere, mourut une année avant luy; ce fût

460 MERCURE

en 1647. en allant prendre des eaux minerales en Saxe. Christierne IV. estoit Bisaycul du Roy qui regne aujourd'huy, & du Prince qui vient de mourir, & il estoit Arriere-petit-fils de Frederic I. qui usurpa le Trône de Dannemarck sur Christierne II. son neveu.

Il y a quelque temps que le Comte Ferdinand Charles de Wels Conseiller d'Etat de l'Empereur prêta Serment entre les mains de ce Prince, pour la Charge de Lieutenant Général de la basse Autriche. La basse Autriche est au de là du

Danube. Vienne est dans la basse Autriche, ce pays est le seul Archiduché qu'il y ait au monde. L'Empereur Frederic Barberouffe l'erigea d'abord en Duché par Lettres données à Ratisbonne le 17. Septembre de l'an 1156. on peut juger par la situation de la basse Autriche & par l'avantage qu'elle a d'avoir dans son enceinte la Ville où l'Empereur fait sa Cour, dans qu'elle estime doit estre ce-luy qui est revêtu de la Charge de Lieutenant Général de tout le pays. M^r le Comte Charles-Ferdinand de Wels avoit déjà
Janvier 1706. O

162 **MERCURE**

donné des preuves de son mérite & de sa capacité dans l'exercice de la Charge de Conseiller d'Etat , & l'Empereur en luy envoyant celle de Lieutenant general de la basse Autriche , a accompagné ce don des éloges les plus magnifiques. Ce Comte est sorti d'une ancienne famille établie à present dans l'Autriche , nés originaire de Silesie. Plusieurs personnes d'une haute réputation sont sorties de cette Maison , & ont rendu dans ces derniers siècles ce nom fort celebre en Allemagne.

Le Docteur Georges - Fre-

deric Schik prêta le même jour serment pour la Charge de Chancelier du même Pays. Cette dignité donne une grande autorité à celui qui en est revêtu ; ses droits s'étendent sur la Ville de Vienne, & sur celles de Linz, d'Ems, de Neustadt, & de Cröms. Les Historiens remarquent que du temps de S. Leopold V. du nom, Marquis d'Autriche, ce Pays avoit déjà ses Chanceliers. Ce Marquis dont la Sainteté a esté confirmée par un grand nombre de miracles, deceda l'an 1136. Il avoit succédé à Leopold IV.

O ij

164 MERCURE

mort en 1096. & il eut pour successeur son fils aîné Henry II. qui fut le premier Duc d'Autriche. Le Docteur Georges - Frederic Schik passe pour un des plus grands Magistrats d'Allemagne. Il a donné dans les divers emplois qu'il a exercez, de fortes preuves de sa capacité & de son intégrité ; quelques droits qu'il eust de prétendre d'ailleurs à cette dignité, on peut dire que c'est à son seul mérite & à sa seule réputation qu'il en est redevable. Le choix de l'Empereur a esté applaudi dans cette occa-

sion, & le nouveau Chancelier a reçu des complimens de tous les differens Ordres de l'Autriche ; plusieurs Princes même de l'Empire luy ont fait témoigner la joye qu'ils avoient de son elevation , & de la justice qui a esté rendue à son merite.

Le Roy d'Espagne a nommé à l'Evêché d'Osma, Dom André de Soto, Inquisiteur du Conseil Suprême. Personne n'ignore de quelle importance est en ce pays la dignité d'Inquisiteur du Conseil Suprême, & quel relief elle donne à celuy qui en est revêtu. Dom André

166 **MERCURE**

de Soto est un des plus sçavans Ecclesiastiques d'Espagne ; il s'est appliqué toute sa vie à tout ce qui regarde le Droit Canon, & il a fait de grands progrès dans cette étude. Le nom de Soto est celebre en Espagne, où un celebre Jacobin de ce nom brilla fort dans les matieres de la Grace, & il eut de grandes disputes sur cette matiere, avec Catharin un de ses Confreres, & avec Medina ; Soto & Catharin eurent des Evêchez à la fin du Concile. Le nouvel Evêque d'Osma descend de la famille de ce celebre

Jacobin. Il joint à une parfaite intelligence des Sciences humaines une grande pureté de mœurs, & une exactitude dans sa conduite qui luy a attiré une estime generale dans toute l'Espagne. Il a reçu dans cette occasion des complimens de tous les Ministres, & de tous les Conseillers d'Etat.

Dom Jorge de Cardenas, Evêque d'Osma, est mort depuis quelques mois. *Osma* ou *Osma* est une Ville d'Espagne dans la vieille Castille, avec Evêché suffragant de Burgos. Cette Ville est presque entiere,

168 MERCURE

ment ruinée. Les Latins la nomment *Oxama*, *Oxoma*, & *Uxuma*. On voit auprès de ses murs un Bourg, que les Espagnols nomment *Borgo d'Osma*. Dom Jorges de Cardenas a fait de grands biens à cette Eglise, & il y a laissé de grands exemples de vertu. C'estoit un Prelat fort attaché à ses devoirs, & que rien n'estoit capable d'en détourner. Il residoit continuellement dans son Evêché, & il n'en estoit jamais sorti que pour des affaires indispensables ou qui regardoient le bien de son Eglise. Il avoit pris pour
modèle

modèle dans l'administration
Episcopale, Saint Charles Bor-
romée, Archevêque de Milan,
qui est en effet un véritable mo-
dèle d'un parfait Evêque.

Sa Majesté Catholique a fait
M^r le Marquis de Villagarcia,
Surintendant general des Ren-
tes Royales. Cette Charge est
tres-belle & d'un tres-grand
détail. On ne la donne ordi-
nairement qu'à des person-
nes de confiance & d'une fi-
delité éprouvée. M^r le Mar-
quis de Villagarcia est d'u-
ne naissance distinguée, & il
est allié aux plus grandes mai-

Janvier 1706. P

190 **MERCURE**

sons d'Espagne. Ceux qui le connoissent ſçavent que c'eſt une des meilleures teſtes du Conſeil d'Espagne, il a donné en pluſieurs occasions des preuves de ſon intelligence & de ſa capacité. Il a eſté élevé dans les affaires eſtant encore fort jeune. Gaſpard Villapandes, Docteur en Theologie de l'Univerſité d'Alcala, qui fut envoyé à Trente, où il écrivit pour la deſſenſe de la Foy Catholique contre les Heretiques, deſcendoit d'une fille de la Maïſon du Marquis de Villagarcia, de même que Louis Villapan-

des , Religieux Espagnol , de l'Ordre de Saint François , qui vivoit dans le même temps , qui a réduit la Langue Indienne en Methode, & qui a donné des regles certaines pour l'apprendre facilement. On peut voir le livre intitulé : *Bibliotheca Hispanica* , sur ce sujet.

Le Roy d'Espagne a aussi donné à Dom Thomas de Pomar , du Conseil Suprême d'Aragon , le titre de Marquis de Mianas dans le même Royaume. Ce Prince a aussi disposé du Régiment , dit le *Jaune* , en faveur de M^r le Marquis de Torrecil-

192 MERCURE

la, & elle a donné à Dom Miguel Ladron de Guevara, la place vacante d'Alcalde de la Cour de Navarre. Dom Thomas de Pomar est d'une tres-ancienne Maison du Royaume d'Arragon, déjà fort connue sous le regne du Roy Ferdinand. On ne donne ces titres de Marquis qu'à des personnes tres-qualifiées. D'ailleurs la Charge qu'il a exercé dans le Conseil Suprême, est une preuve sans réplique de son mérite & de sa capacité. Le Regiment Jaune est un tres-ancien Corps, & on n'en donne jamais le com-

mandement qu'à des Officiers
d'une valeur éprouvée, & d'un
mérite reconnu. Le Seigneur à
qui S. M. Catholique vient de
le donner, est également distin-
gué par sa naissance & par les
services qu'il a déjà rendus de-
puis qu'il porte les armes. Il est
d'une des meilleures Maisons
du Royaume de Castille, dis-
tinguée par les emplois qu'elle
a eu, & par les personnes de mé-
rite qui en sont sortis. Dom
Miguel Ladron de Guevara, à
qui le Roy d'Espagne a donné
la place vacante d'Alcalde de la
Cour de Navarre, est genera-

194 **MERCURE**

lement estimé en Espagne. Il s'est fait une solide réputation dans tous les emplois qu'il a exercés jusqu'à présent.

Je ne vous ay pas parlé souvent de M^r le Marquis de Castel-dos-Rius , depuis son départ. J'attendois d'un mois à l'autre , son embarquement , pour la Viceroyauté du Perou ; mais des contre-temps continuels ont fait différer son départ. Il est toujours dans la Ville de Cherez en Andalousie , à cinq lieues de Cadix , où il attend toujours des ordres pour s'embarquer. Son inter-

rest particulier, quelque grand qu'il soit, n'a pas tant de part à l'impatience où il est de remplir cet important employ, que le zele, que le monde luy connoist, pour le service du Roy son Maistre. Il vient de faire briller avec éclat ce même zele, dans la Ville de Cherez, à l'occasion de la Feste du Roy Catholique. On n'a pas moins admiré en France son goust que son esprit, ses manieres, & les grandes qualitez. Il n'est pas necessaire qu'il se trouve dans l'abondance pour estre magnifique, & au milieu des

P iij

196 MERCURE

Arts pour donner de la pompe, & de l'éclat à tout ce qu'il veut produire. On n'avoit pas encore vû dans l'Andalousie une Feste de la magnificence & du goust de celle que Son Excellence a imaginée & fait executer, pour ce celebre jour de la naissance de Philippe V. qui se trouve le 20. du mois de Decembre. Cette Feste comença dès le soir du 19^e. par de grandes illuminations, & par des feux d'artifices d'une nouveauté singuliere. Tout l'Hostel de Son Excellence parut brillant de lumieres, & le

feu d'artifice qui se tira devant son Hostel, fut admirée par la variété, l'abondance, & la beauté de l'artifice, qui surprurent également. Le nombre des spectateurs, y fut tres-grand, & tout les fideles habitans de Cherez donnerent avec empressement des témoignages publics de leur amour & de leur zele pour leur légitime Souverain, par des cris de joye redoublez qu'ils faisoient succeder au bruit des Trompettes. Les acclamations du peuple répondoient aux fanfares, & en faisoient comme

198 MERCURE

l'écho ; & même ce grand spectacle étant fini , le peuple sembla redoubler ses cris de joye , en criant d'une manière qui marquoit son amour & son zele , *Victor Phelipe Quinto*. Ce grand spectacle fut suivi d'une belle Musique & d'un magnifique repas que donna Son Excellence à un grand nombre de personnes de distinction de la Ville & des environs. Le lendemain S. E. fit chanter une grande Messe dans l'Eglise des Peres Carmes par une nombreuse & excellente Musique mêlée de tres - belles voix &

de quantité d'excellens instrumens. Le concours de la Noblesse y fut tres-grand ; & un des plus habiles Predicateurs y prononça à la gloire de Philippe V. un discours des plus beaux & des plus éloquens en langue Castillane. Cette Cérémonie fut encore suivie d'un grand repas , & plusieurs divertissemens differens se succederent les uns aux autres. Son Excellence ne put contenir sa joye pendant le reste de la journée, en voyant celle de ce fidelle peuple , qui ne se lassoit pas de témoigner son affection

200 MERCURE

& son respect pour Philippe V. & qui recommençoit à tous momens ses acclamations & ses éloges. Je ne puis vous rien dire qui vous surprenne, en vous parlant avantageusement de S. E. l'idée qu'il a donnée icy pendant tout le temps d'une longue & fameuse Ambassade, parle toujours en sa faveur. Le temps ny son éloignement ne la peuvent ny effacer ny affoiblir ; & le nom de Castel-dos-Rius sera toujours en veneration dans toute la France.

Le Dimanche 3. Janvier,

M^r. Molagne Irlandois , & Professeur de Mathematique dans la Chaire fondée au College de Guyenne de Bordeaux , par feu François de Candalle, Evêque d'Aire, fit prononcer par deux Ecoliers, l'Eloge de la Famille de Foix de Candalle ; M^r de Guyonnet , second fils de M^r de Guyonnet , Conseiller au Parlement de Bordeaux fit l'ouverture , & s'étendit avec beaucoup d'éloquence & de grace sur l'alliance de la Famille de Candalle , avec l'Auguste Maison de Bourbon , d'où il prit occasion de faire le Pane-

gyrique du Roy, & il loüa sur tout la sage prévoyance de Sa Majesté, qui a fait échoüer dans la Campagne dernière, les orgueilleux projets de Milord Marlborough. Ce jeune Orateur ayant achevé son discours, son frere aîné qui soutint un Acte de Mathématique en présence du Parlement de Bordeaux le 10. Aoust 1704. proposa plusieurs difficultés sur les proprieté des Lignes perpendiculaires contre Mr de Presse, fils de Mr de Presse, Conseiller du Roy, Receveur des Epices, Vacations, &

Amandes du Parlement, qui
luy répondit avec beaucoup de
solidité & de justesse. Après
quoy Mr Cardoze, Docteur
en Medecine, proposa à Mr de
Guyonnet Cadet, plusieurs
Arguments contre quelques
Axiomes d'Euclide, & contre
la Methode de Sintheze, dont
ce Soutenant se servoit pour
démontrer les proprietéz ad-
mirables des Lignes droites &
perpendiculaires, sans avoir re-
cours aux Triangles, comme
font d'ordinaire les Commen-
tateurs d'Euclide.

Mr de Presse fit la closture

204 MERCURE

de cette action par un beau discours à la louange du Fondateur de ladite Chaire de Mathématique ; il fit valoir avec beaucoup d'esprit, l'utilité de cette Science, & n'oublia pas les obligations qu'elle a au génie suprême de Monseigneur le Duc de Bourgogne, dont la Methode pour abreger & faciliter l'étude de cette Science, paroît dans un Livre que son Professeur de Mathématique a donné au Public. Il dit que de même qu'il faut nécessairement le Soleil pour dissiper entièrement les tenebres de la nuit, il

falloit cet *Astre du sang de Bourbon*, pour ôter l'obscurité, qui jusqu'icy a paru insurmontable dans la *Géométrie*. Mr de Presse continua par l'éloge du Duc de Foix, & de Susanne-Henriette de Foix, Princesse de la Teste de Buch. Elle est fille, & quoy qu'âgée de quatre-vingt ans, elle a plus de pénétration d'esprit & de discernement dans les affaires que son âge & son sexe ne permettent ordinairement. Cette Princesse, joint à la pénétration de son esprit une piété exemplaire, ayant fait plusieurs Fondations dans la Pro-

Janvier 1706. Q

206 MERCURE

vince de Guyenne , d'Hôpitaux & de Monasteres. Mr de Presse finit par les loüanges qu'il donna aux Maire & Jurats de Bordeaux , qui s'attachent avec beaucoup d'attention , à faire fleurir toutes sortes de Sciences dans le College de Guyenne, dont ils sont les Patrons.

Ce qui suit est tiré d'une Lettre de Bordeaux.

Une Dëmoiselle Angloise de la famille de Jayensons , âgée d'environ dix-neuf ans , sortie d'Angleterre , par un coup de Providence , en l'année 1700. sei-

gnant d'estre malade ; & que le
 changement d'air estoit necessaire
 au recouvrement de sa santé.
 Elle vint à Bordeaux , où elle
 demanda d'estre élevée , comme
 alliée de Milord , selon nostre
 sainte Religion. On prit soin de
 cultiver ses bonnes dispositions.
 Elle abjura la Religion Protes-
 tante le 8. Septembre 1701. Ses
 Parens s'en offencerent . & la
 renoncèrent pour toujours. Elle en
 fit de mesme à leur égard.

Elle a demandé l'Habit de sainte
 Therese au Grand Convent des
 Dames Carmelites de cette Ville ,
 qu'elle prit le 27. Decembre der-

Q*u*i

208. MERCURE

nier , avec tant d'édification , & en présence d'une si nombreuse Assemblée , qu'on n'a jamais rien vu de pareil & de si édifiant. Les nouveaux Convertis qui sont icy , assisterent à cette Cérémonie , de l'un & de l'autre sexe , dont ils furent tres-édifiez. Mr l'Abbé de Champossin , Vicaire Général des Eglises de l'Ordre de Malte au grand Prieuré de Toulouse , prêcha à cette Vesture. Son Texte fut , Veni de Libano sponsa mea , de cubilibus Leonum , de montibus pardorum veni Coronaberis. Cant. 4. cap. Ce dessein fut trouvé juste &

*bien rempli pour la gloire de nôtre
sainte Religion, & de l'invinci-
ble Monarque qui la soutient
avec tant de gloire & tant d'heu-
reux succès.*

Cette Conversion est d'au-
tant plus sincere que cette De-
moiselle est entrée dans un
Convent d'un Ordre si severe,
qu'il faut estre veritablement
penetrée de l'amour de Dieu,
pour prendre le party qu'elle
a choisi.

Le S^r Jollet, demeurant sur
le Pont S. Michel, vis-à-vis la
rue de l'Hirondelle, au Livre
Royal, vient de mettre en

210 MARCURE

vente un Livre intitulé Nouvelle Methode de Geographie pour apprendre facilement & retenir longtemps la Geographie moderne & l'ancienne, l'Histoire moderne & l'ancienne, le Gouvernement des Etats, les interets des Princes, leurs Genealogies, &c. Ce Livre est d'un dessein tout nouveau, rempli de tant de choses differentes, que pour vous bien faire entendre de quoy il s'agit, j'ay cru vous devoir envoyer l'Avertissement qui est à la tête de cet Ouvrage. La Modestie de l'Auteur est si grande, que je n'ose vous en

dire davantage. Je n'ay rien
changé à cet Avertissement
dont l'ortographe pourra vous
faire connoître l'Auteur.

*Mon Ouvrage intitulé, Nou-
velle Methode de Géographie Hi-
storique, est destiné à enseigner
la Géographie moderne & l'ancienne,
les Interêts des Princes, leurs Gé-
néalogies, le Gouverneman des
Etats, &c.*

*Il contient des Cartes Géogra-
phiques, des Tables Généalogiques,
des Plans de Villes, des Plans de
Batailles, des Représentations
d'Assemblées du Clergé, de tenues*

212 MERCURE

de Dietes , de Parlemans , d'Etats Généraux ou Provinciaux & de tout ce que j'ai cru le plus propre à faire aprandre facilement & à faire retenir lontems.

Chacune de ces Cartes , de ces Tables , &c. est accompagnée d'une ou de deux Marges , qui contiennent des discours instructifs pour faire entendre ce qui est représenté par la Carte , par la Table , &c.

Mes Cartes , mes Tables , &c. sont de la grandeur ordinaire des Cartes Géographiques qu'on nomme des Cartes d'une feuille , telle que sont celles des Livres , qu'on nomme ordinairement des Atlas , & les Marges

Marges qui sont destinées à les accompagner sont imprimées de la même grandeur : je les ai aussi fait imprimer en petit , séparées des Cartes , en sorte qu'elles composent des Livres du volume qu'on appelle in octavo : Ainsi on pourra avoir les Cartes jointes aux Marges , les Cartes sans Marges , & les Livres qui ne contiendront que les Marges. Ceus qui voudront tirer decet Ouvrage l'utilité à laquelle il est destiné , feront bien en lisant les Livres des Marges , d'avoir devant eus les Cartes qu'ils expliquent , & de jeter de tems en tems les yeus dessus.

Janvier 1706.

R

214 MERCURE

Je comente par les Cartes Géographiques , parce qu'on peut aisément les comprendre sans avoir d'autre connoissance , au lieu que l'Histoire , la Cronologie , la Généalogie , &c. ne se comprennent pas si bien , & ne se retiennent pas si longtems , quand on ne conoit pas les Pays & les Villes dont il est parlé , soit dans l'Histoire , soit dans les discours qui enseignent le Gouvernement des Etas , &c.

Dans les Marges qui accompagnent ces Cartes Géographiques , j'ai mis en lettre Italique & en peu de mots , des choses curieuses , qui ne sont pas purement Géographiques ,

Et qui ont rapport à l'Histoire ou au Gouvernement des Etas, Et que j'ai cru propres à faire retenir ce qui est purement Géographique.

Mon Ouvrage de la Géographie Historique. contient plusieurs parties, qui peuvent être jointes ou séparées, come l'on veut. Il y en a pour la connoissance du Globe de la Terre en général, pour chacune des grandes quatre parties de la Terre, Europe, Asie, Afrique, Et Amérique, pour chacun des grands Etats de l'Europe, come la France, l'Espagne, l'Alemagne, l'Italie, &c. Il y en a même pour chacune des Provinces de France.

R ij

216 MERCURE

J'ai fait un Avertissement général qui fait voir

1. Le dessein de tout l'ouvrage.
2. La Metode qui y est observée.
3. Les parties dont il est composé.
4. L'usage qu'on en peut faire, soit pour s'instruire soi-même, soit pour instruire les autres.

Je me contenterai de mettre ici ce que j'ai cru absolument nécessaire pour faire entendre ce qu'il y a de nouveau dans la metode dont je me sers.

J'ai connu par mon expérience & par celle des autres, que ce qui em-

pêche qu'on ne profite autant qu'on le voudroit des Cartes & des Livres qui ont été faits jusqu'ici pour enseigner la Géographe, l'Histoire, & tout ce qui y a quelque rapport, est la multitude des objets qu'on voit en même tems, & le mauvais ordre dans lequel ils sont presentez à l'imagination. Pour y remédier, j'ai disposé mon Ouvrage de manière que l'on y voit par parties dans plusieurs Cartes différentes d'un même Pays, tout ce qu'on voit ensemble dans une seule des Cartes ordinaires : de sorte qu'un home qui comance à étudier, peut apprendre d'abord les choses généra-

R ii j

218 MERCURE

les, come sont les noms & la situation des Provinces, avant que de se charger du détail des Rivières, des Viles & des autres choses particulières, dont la connoissance suppose celle des choses générales. Au lieu que dans les Cartes ordinaires, celui qui étudie, par exemple la France, & qui pour aller par ordre, veut s'attacher d'abord pour en connoître les Confins ou les Provinces, voit en même tems, sans pouvoir s'en empêcher, le nom des Rivières, des Montagnes, & des moindres petites Viles, ce qui confond ses idées, & l'empêche de rien retenir.

Chacune de mes Cartes ne contient qu'autant d'objets qu'on en peut apprendre à la fois, & je les regarde come autant de leçons séparées pour ceux qui veulent étudier tout seuls, ou pour ceux qui veulent enseigner les autres : Et afin qu'elles leur soient plus utiles, je les ai disposées de manière, qu'après avoir appris quelque chose dans une Carte, on trouve ensuite une Carte toute semblable pour l'enluminure, pour la division des Pays, pour le cours des Rivières, pour la position des Villes, &c. mais on n'y trouve plus de noms, & cela afin que celui qui a appris

R iiij

220 MERCURE

quelque chose dans une Carte où il y avoit des noms , puisse le répéter dans celle où il n'y a rien d'écrit , & reconnoître s'il le fait bien , ou se l'imprimer mieux dans l'imagination , s'il ne le fait que médiocrement. Et ces Cartes où il n'y a rien d'écrit , & que je nomme des Cartes de répétition , l'expérience m'a fait voir qu'elles sont d'un fort grand usage. C'est par cette même raison que j'ai fait mes Cartes , de manière que dans celles qui suivent , on voit tout ce qui est nécessaire pour se souvenir de tout ce qu'on a appris par les précédentes. Par exemple dans

la Carte des Rivières de France, on voit les ponctuations qui marquent les Confins du Royaume & la figure des Provinces, avec les positions des Villes Capitales qu'on a vûës dans les Cartes précédantes, & ainsi de suite dans toutes les autres, où l'on trouvera toujours tout ce qui sera nécessaire pour se souvenir de ce qu'on aura appris dans les premieres.

J'ai fait pour les Tables, soit Cronologiques, soit Généalogiques, la même chose que pour les Cartes Géographiques, comansant par des choses simples & générales, avant que de venir à de plus

222 MERCURE

grands détails : Car tout de même que dans les Cartes , je fais voir d'abord les Confins , & que je viens ensuite aux Provinces , avant que de montrer les Villes & les Rivières , tout de même dans les Tables Généalogiques de la troisième Race des Rois de France , par exemple , j'en donne d'abord , une idée générale , j'en fais voir l'origine , le commencement de sa grandeur , & les Chefs des principales Branches qui ont possédé la Couronne : Je fais connaître ensuite tous les Princes qui ont régné , ceux qui ont fait des Conquêtes , puis les Princes cadets qui ont

commencé des Branches , qui n'ont pas régné : Et je tâche après cela à faire conôître plus en détail tous les Princes qui sont sorti de la Maison Royale ; & même ceux qui vivent présentement.

Et dans les Tables Chronologiques , je fais voir les commencemens & les principales Révolutions des Eres , avant que de venir à un détail plus curieux pour des événemens.

*Messire Charles de Reynier ,
Commandeur de l'Ordre de
S. Louis , Lieutenant de Roy ,
& Commandant dans la Ville*

224 MERCURE

& Gouvernement de Brouage, mourut dans son Gouvernement sur la fin du mois de Decembre dernier. Il avoit servi le Roy avec beaucoup de distinction, & il estoit encore plus distingué par son merite que par ses emplois : il estoit de la Maison de Reynier de Toulouse, tres-noble & tres-ancienne dans la Province de Languedoc.

M^r Pouchard, de l'Academie Royale de Sciences, Professeur en Langue Grecque au College Royal, & qui tenoit la plume dans la Compagnie de

ceux qui ont esté choisis pour travailler au Journal des Sçavans , a laissé par sa mort ces trois places vaccantes. C'estoit un Juge severe , qui condamnoit presque tous les ouvrages d'esprit , & qui trouvoit toujours des deffauts , dans tous les Livres que ses Associez approuvoient. Je veux croire que cela provenoit d'une trop grande delicatesse d'esprit , cependant on doit toujours encourager ceux qui courent une carriere où l'on ne cueille que des lauriers steriles , pendant que plusieurs de ceux qui pren-

226 MERCURE

nent des partis opposez , font plus de fortunes en un jour , que tous ceux qui s'attachent à l'étude des Lettres , ne peuvent faire ensemble en un siècle entier. Si l'on avoit censuré autrefois les ouvrages d'esprit , de la même manière que l'on fait aujourd'hui , l'Empire des Lettres se trouveroit desert , & plusieurs de ceux dont les premiers ouvrages n'ont pas réussi , auroient cessé d'écrire , & ne seroient point devenus l'ornement de la France , & l'admiration de toute l'Europe , où leurs écrits se sont répandus.

On en voit encore aujourd'hui qui n'ont commencé à paroître dans le monde, que par de simples Elegies, & qui sont devenus des lumieres de l'Eglise. Enfin, l'Eglise, le Barreau, & plusieurs Compagnies du Royaume, sont remplis de Sçavans, dont les premiers ouvrages n'ont pas brillé.

M^r Boivin, Sous-Bibliothecaire de la Bibliothèque du Roy, qui a donné une traduction Latine de Gregorias, a esté pourvû de la Chaire de Professeur, qu'avoit feu M^r Pouchard, & M^r l'Abbé Fra-

guier de l'Academie des Sciences , travaille au Journal des Sçavans , à la place du defunt.

Comme je vous parle de la mort de tous les Docteurs de Sorbonne , à moins qu'il n'en échape quelqu'une à ma connoissance , je dois vous dire , que la petite verole qui a emporté cette année des personnes de tout sexe & de tout âge , a aussi enlevé M^r l'Abbé du Meynel , dans un âge tres-peu avancé. Il estoit Docteur en Theologie de la Faculté de Paris , & de la Maison Royale de

Navarre , Chapelain du Roy ,
& haut-Vicaire de Nôtre-Da-
me. Il s'estoit fait estimer beau-
coup en Sorbonne , pendant
sa Licence , ainsi que dans le
Seminaire de S. Magloire , où
il avoit demeuré long-temps.

M^r le Marquis de Tourou-
vre , Colonel du Regiment de
Vermandois , & Brigadier ,
estant mort ; le Roy a donné
son Regiment à son frere , qui
en estoit Capitaine depuis long-
temps. M^r le Marquis de Tou-
rouvre estoit Chef de la Mai-
son de Vauve , qui descend des
anciens Comtes de Poitiers , &

Janvier 1706. S

230 **MERCURE**

qui est allée aux plus illustres de la Province de Normandie & du Perche. Il laisse des enfans de Dame N. . . de Ximenes, fille de M^r le Comte de Ximenes, Lieutenant general des Armées du Roy, & Gouverneur de Maubeuge. M^r le Marquis de Tourouvre a un frere Docteur de Sorbonne, grand Archidiacre & grand Vicaire de Rouen; cet Ecclesiastique, qui a esté élevé dans le Seminaire de S. Magloire, est dans une haute estime. Tourouvre qui est une des principales terres de la Maison de

Vauve, est à l'entrée de la forêt du Perche, qui est une des plus grandes du Royaume, & à une lieue de l'Abbaye de la Trappe. M^r le Marquis de Tourouvre avoir porté les armes dès sa plus grande jeunesse, & il a donné en diverses occasions des marques de sa valeur. Son frere qui luy vient de succeder, s'est acquis beaucoup de réputation dans les Troupes, par son courage & par ses manieres honnestes & polies.

M^r de S. Germain de Gorges, qui vient de mourir, laisse des

S ij

232. MERCURE

enfans de Dame N. . . . Barjot de Mouffy, sœur de M^r le Marquis de Mouffy, de M^r le Comte de Roncée, & de M^r le Commandeur de Mouffy. Il estoit fils de feu M^r le Marquis de S. Germain de Gorges, d'une des meilleures Maisons des Provinces d'Anjou & du Maine, & il est allié à tout ce qu'il y a de plus considerable dans la Normandie & dans le Perche. Celui qui vient de mourir avoit donné des marques de la valeur qui semble naturelle à tous ceux qui portent l'illustre nom de S. Germain de Gorges.

M^e la Marquise de S. Germain
 veuve de celuy dont je vous
 apprens la mort, est fille de feu
 M^r le Marquis de Mouffy, &
 de feuë Dame N. . . de Maille
 son épouse, qui avoit l'hon-
 neur d'appartenir à Madame la
 Princesse, puisqu'elle portoit
 le même nom & les mêmes ar-
 mes. M^e de S. Germain est aussi
 proche parente de M^{rs} de Beau-
 veau du Riveau, & de M^r d'Ar-
 genson, M^e la Marquise de
 Mouffy sa grand'mere estant de
 la Maison de Voyer d'Argen-
 son, & sœur de feu M^r d'Ar-
 genson, Evêque de Rhodés.

234 MERCURE

Ces deux alliances luy en donnent plusieurs autres très-considerables, tant dans la Robe que dans l'Epee.

Dans l'un des Articles des morts du mois de Novembre dernier, où je vous ay appris la mort de M^e Marguerite Durand, veuve de M^e Nicolas Camus, Chevalier, Seigneur de Pontcarré, Conseiller d'honneur en tous les Parlemens; en parlant des enfans qu'ils ont laissé, je n'ay fait mention que de M^e de Pontcarré l'ainé, premier President du Parlement de Rouen, & je n'ay rien dit du

second fils , qui porte le nom de Durand Camus de Pontcarre , Conseiller en la seconde Chambre des Enquêtes , qui n'est pas de moindre esperance que l'aîné , & qui remplit les devoirs de sa Charge depuis sept à huit ans , avec toute la capacité , la sagesse , la vivacité d'esprit , & la distinction qu'on peut attendre des enfans d'une famille aussi illustre que la siennne. Feu M^{re} Ursin Durand , Conseiller de la Cour , son ayeul maternel , & son parrain , l'ayant avantage par le Contrat de mariage des feu S^r &

236 **MERCURE**

D^e de Pontcarré, d'une Charge de Conseiller au Parlement, & lui aiant laissé par son testament aussi plus de bien qu'aux autres enfans, l'a obligé de porter le nom & les armes de Durand.

Il y a lieu de croire que ceux qui font le sujet des Articles que vous allez lire, repareront une partie du tort que la mort vient de faire au genre humain, en enlevant ceux qui ont donné lieu aux Articles precedens.

M^r du Metz de Rance, Conseiller au Parlement, fils de M^r du Metz, President en la Chambre

bre des Comptes, épousa, le 29. du mois de Decembre dernier, Mlle Ragain, fille unique de M^r Ragain, Conseiller-Secretaire du Roy. Sa Majesté, & tous les Princes & Princesses de la Maison Royale, leur ont fait l'honneur de signer à leur Contrat de mariage.

Le 5. de Janvier M^{re} Henry-Louis le Maître, Seigneur de Bellejamme, du Qenel, &c. Conseiller au Parlement de Paris, fils de M^{re} Jérôme le Maître, President aux Enquestes, épousa Dlle Marie-Madelaine de Bullion, & la ceremonie fut

Janvier 1706. T.

238 **MERCURE**

faite par M^r le Curé de Saint Sulpice. Le nouveau Marié est de l'illustre famille de M^{rs} le Maître, si connus dans la Robe par leurs vertus, & leurs capacités. Sous Charles VIII. Jean le Maître fut premier Avocat general du Parlement de Paris, & sous François I. Gilles le Maître son petit-fils, qui a écrit sur le Droit avec beaucoup d'érudition, fut aussi Avocat general, sous Henry II. President à Mortier, & ensuite premier President de la même Cour : mais rien ne luy fit tant d'honneur que le zele ardent

avec lequel il soutint la Doctrine de l'Eglise contre l'heresie naissante des Calvinistes , ce qui luy acquit le glorieux titre de *Deffenseur de la Religion Catholique*. Je dois ajoûter icy que Louis le Maître , Seigneur de Bellejamme , grand'pere de celui qui vient de se marier , estoit Conseiller d'Etat , & qu'il a servy le Roy dans des affaires tres-importantes. Je serois trop long si je parlois icy de tous ceux qui se sont distinguez dans cette famille , & dont je pourrois faire l'éloge. La mere de Mr le Maître d'au-

Tij

240 MERCURE

jourd'huy est Marie-Françoise Feydeau , si distinguée par ses grandes qualitez , qu'elles la mettent infiniment au dessus du commun de son sexe , & sa famille n'est pas moins illustre que celle de M^{rs} le Maître. Il n'a presentement qu'une sœur , sçavoir Marie - Françoise le Maître , digne épouse de M^{re} Dominique Barbercy de Saint-Conrest , Maître des Requêtes & Intendant à Metz , que sa sagesse & sa penetration font estimer de tout le monde.

La famille de Bullion , qui

n'est pas moins ancienne , s'est aussi tres-distinguée dans la Robe ; elle est alliée à celles de Lamoignon , de Nicolai , le Pelletier , de Vassan , ainsi qu'à d'autres fort considerables.

Le pere de la nouvelle épouse est Mre Jean-Louis de Bullion , Conseiller au Parlement de Paris , & Commissaire aux Requestes du Palais , & sa mere estoit Marie-Geneviève Pinette de Charmoy. Son ayeul estoit Mre Henry de Buillon , Conseiller en la grande Chambre ; son grand oncle Mre Claude de Bullion , Surinten-

T iiij

248 MERCURE

dant des Finances , Garde des Sceaux de France , Greffier des Ordres du Roy , & President à Mortier au Parlement de Paris. Cette Dame est fort proche parente de Mrc Charles-Denis de Buillon , à present Prevost de Paris , & Gouverneur du Maine.

M^r le Duc de Duras , fils unique de feu M^r le Maréchal Duc de Duras & de N.... de Levy , sœur de M^r le Duc de Ventadour , épousa le 5. de ce mois , veille des Rois à minuit , dans la Chapelle du Chasteau de Versailles , Mlle de Bournon-

ville, fille de feu M^r le Prince de Bournonville, Guidon des Gendarmes, mort depuis quelques mois, & de feuë M^c la Princesse de Bournonville, fille de Mr le Duc de Luynes, pere de Mr le Duc de Chevreuse, & de M^c la Duchesse de Luynes, sœur de Mr le Prince de Soubise, M^c la Maréchale de Noailles, qui est de la Maison de Bournonville, & tante de la Mariée, luy a servi de mere en cette occasion, & l'on peut dire que ce mariage est l'ouvrage de cette Maréchale. Elle donna un magnifique souper,

T iij

244 MERCURE

qui fut servi à quatre services de dix-huit plats chacun ; ceux qui furent de ce repas , sont : Mr le Duc de Chevreuse , Mr le Maréchal de Boufflers , Mr le Duc de la Meilleraye , Mr le Vidame , fils de Mr le Duc de Chevreuse , Mr d'Udicourt le fils , & Mr le Duc de Duras , Mesdames les Duchesses de Chevreuse , de Ventadour , de la Meilleraye & de Lefdiguieres , Mesdames les Maréchalesses de Noailles & de Boufflers , Mlle de Bournonville , & deux autres Dames , dont les noms ne sont pas venus à ma con-

naissance. Dans le temps que cette illustre Compagnie sortoit de table, on vint dire que Madame la Duchesse de Bourgogne & Monseigneur le Duc de Berry, accompagnez de plusieurs Dames estoient arrivez à la Chapelle ; toute la Compagnie y descendit aussi-tost. Mr le Curé de Versailles fit la cérémonie des épousailles, ensuite de quoy Madame la Duchesse de Bourgogne & Monseigneur le Duc de Berry monterent à l'appartement de Madame la Maréchale de Noailles, où les Mariez couchèrent. Madame

246 MERCURE

la Duchesse de Bourgogne donna la chemise à Madame la Duchesse de Duras, & Monseigneur le Duc de Berry à Mr le Duc de Duras, & ils retournerent ensuite à Marly.

Je ne repeteray point icy ce que je vous ay souvent dit de la Maison de Duras, le Duc de ce nom qui vient de se marier, portoit le nom de Comte de Durfort, du vivant de Mr le Maréchal Duc de Duras son pere. Ce jeune Duc a fait plus d'une action d'éclat, & quoy qu'il n'ait encore que vingt ou vingt-un ans, il y a déjà quel-

ques années qu'il est Brigadier des Armées du Roy. Je vous ay donné un ample détail de l'action qui couvrit ce Duc de gloire , le jour que Monseigneur le Duc de Bourgogne poussa les Ennemis jusque sur le glacis de Nimegue. Mr le Comte de Durfort , vit attaquer son Regiment à la teste duquel il estoit , par cinq Escadrons des Ennemis. Monseigneur le Duc de Bourgogne fut témoin de cette action , aussi bien que toute l'Armée , qui ne pouvoit aller à son secours. Cette action fut des plus vives

248 MERCURE

& des mieux conduites , & Mr de Durfort s'en tira en fils de Maître. Ce Comte eut le même bonheur , & fit voir la même valeur (l'année dernière en Alsace) dans une affaire des plus vives , & des plus délicates ; aussi jouit-il de toute la réputation que peut donner une véritable valeur.

Ce Duc a d'ailleurs mille belles qualitez qui luy attireront l'estime & l'affection de tous ceux qui le connoistront. Il seroit difficile de porter plus loin que luy les sentimens d'honneur & de probité : sen-

timens qui sont hereditaires dans sa famille. Vous sçavez que M^e la Duchesse de la Meilleraye & la jeune Duchesse de Lesdiguières sont ses sœurs, & que feu Mr le Duc de Duras son frere aîné n'a laissé que deux filles. Je vous ay déjà parlé en plusieurs occasions de l'éclat & de la genealogie de cette illustre Maison. Je ne vous ay pas parlé moins souvent de la Maison de Bournonville, & vostre memoire doit estre encore remplie de tout ceque je vous en ay dit, en vous apprenant la mort du pere de la nouvelle Duchesse de Duras.

250 MERCURE

Le lendemain qui estoit le jour des Rois , leurs Majestez Britanniques & Madame la Princesse d'Angleterre , souperent à Marly , où la Cour se trouvoit alors. Il y eut trois tables servies en même temps, & il y eut Bal le même jour. Voicy les noms des Danseurs, vous trouverez à la suite de chacun les noms des Dames qui furent menées par ces Danseurs.

Le Roy d'Angleterre , Madame la Duchesse de Bourgogne.

Monseigneur le Duc de Ber-

ry, la Princesse d'Angleterre.

Monsieur le Duc d'Orleans,
Mademoiselle de Charollois.

Monsieur le Duc d'Anguien,
Mademoiselle de Sens.

Monsieur le Comte de Toulouse,
Mademoiselle de Conty.

Mr le Comte de Brionne,
Mlle d'Armagnac.

Mr le Prince Charles, M^e de
Villeroy.

Mr le Duc de S. Simon, M^e
de Lauzun.

Mr de Montbazon, M^e de
S. Simon.

Mr de Seignelay, M^e de la
Vrilliere.

Mr de Nangis , M^{te} de Mailly.

Mr de Livry le fils , M^c de Rupelmonde.

Mr de Sezanne, M^c de Souvré.

Je ne vous dis point que Sa Majesté Britanique & la Princesse sa sœur brillèrent dans ce bal ; vous sçavez que les graces les accompagnent toujours. Le Vendredy suivant le Roy d'Angleterre alla encore souper à Marly , & il y eut encore bal ce jour-là. Quelques jours après , Monseigneur donna un magnifique dîné à Meudon à Sa Majesté Britanique , Madame

la Duchesse de Bourgogne ,
 Monseigneur le Duc de Berry,
 & Madame la Princesse de
 Conty Douairiere estoient de
 ce repas , à l'issuë duquel cette
 auguste Compagnie , vint voir
 à Paris l'Opera de Bellerophon,
 dont les vers , font de Mr de
 Corneille le jeune & la Musi-
 que , de feu Mr de Lully. Com-
 me le bruit s'estoit répandu à
 Paris, que le Roy d'Angleterre
 devoit venir ce jour - là , à la
 representation de cet Opera ,
 & que ce Prince y est plus con-
 nu par le bruit que ces belles
 qualitez y font , que par sa per-

Janvier 1706. V

264 **MERCURE**

sonne , à cause qu'il y vient rarement , & qu'il n'y séjourne jamais , il y eut un si grand empressement de le voir , qu'avant une heure après midy , la Salle de l'Opera estoit presque remplie. Ce jeune Monarque qui n'avoit jamais vû aucun spectacle , de cette nature se l'estoit si bien représenté , sur les Portraits qu'il avoit entendu faire des Opera , qu'il ne parut pas plus surpris que s'il avoit souvent vû de pareils spectacles , & il écouta toute la piece avec une attention si sage ; que tous ceux des spec-

tateurs qui n'avoient point en-
cor vû ce Monarque , dirent
hautement que sa presence leur
avoit confirmé tout ce que la
renommée leur en avoit appris.
Tout Paris se promet de voir
un jour , la Princesse d'Angle-
terre dans le mesme lieu ; per-
suadé que sa presence répon-
dra aussi , à ce que la voix pu-
blique en apprend tous les jours.

Mrs Tourreil , Despreaux ,
& de la Loubere Pensionnai-
res de l'Accademie Royale des
Inscriptions ont esté déclaré ve-
terans. Sa Majesté leur a con-
tinué leurs pensions , & leurs

V ij

256 **MERCURE**

droit d'entrée & de suffrage.

On a nommé pour Titulaire à leurs places comme pensionnaires en survivance, Mrs Couture, l'Abbé de Victor, & Simon qui estoient associez.

Le Roy nomme tous les ans un President à cette Academie, choisi parmy les Presidents honoraires, & Sa Majesté a nommé pour cette année le R. P. de la Chaise qui succede à Mr le President de Lamoignon qui avoit presidé à l'Academie l'année dernière, & pour Vice-President, Mr l'Abbé Bignon.

Le changement arrivé dans

cette Academie par les trois places de Pensionnaires & survivance accordées à trois associez , par la mort de M^r Pouchard , & par la veterance de M^r de Fontenelle , l'un & l'autre aussi associez , a donné lieu d'en nommer cinq nouveaux. Sçavoir M^{rs} Massieu , de Boze , Boivin le jeune , & Prevost , tirez du nombre des élus & M^r de la Neuville externe , & pour remplacer les quatre élus , on a proposé M^{rs} de Villefort , Boindin , Nadot , & Bara.

Les Vers que vous allez lire

258 MERCURE

Sont de M^r Moreau de Maoutour , Auteur de la Rencontre Ingenieuse , & qui regarde le Mariage de M^r le President de Nicolai avec Mlle de Lamoignon.

A LA JEUNE IRIS,
le jour de sa Feste , au mois
de Janvier.

*Je vous dois , belle Iris , des fleurs
pour vostre Feste ,
Le temps s'accorde mal avec que
mon devoir ;
Et quoy qu'à les offrir , ma main
soit toujours preste ,
Flore aussi-bien que moy , voit bo-
ner son pouvoir.*

GALANT 259

S

Faites - vous à vous même une
vive peinture,

De l'état languissant qu'éprouve la
nature ,

Vous verrez dans son changement,

Les Campagnes sans agrémens ,

Les Arbres sans feuillage , & les

Prez sans verdure ,

Le plus rigoureux des Hyvers',

Par tout n'offre à nos yeux qu'une
triste surface ,

Et l'on voit nos jardins , nos parter-
res couverts ,

De frimats , de neige & de glace ,

E

Comment donc célébrer ce jour ?

Où mon tendre cœur se propose ,

De vous marquer son zèle & son
amour ,

Si le Lys , & l'Ocillet , le Jasmin &
& la Rose ,

260 MERCURE

*Sont bannis à présent de leurs plus
beaux séjours.*

S

*Suivant le doux penchant que ma
Muse m'inspire ,
Suffira-t'il, belle Iris, de vous
dire,*

*Pour réparer les injures du temps,
Que cet éclat qui brille avec tant
d'avantage,*

*Et dans vos yeux, & sur vostre
visage,*

*Surpasse encore en vous l'éclat des
jeunes ans,*

*Qu'au milieu des rigueurs d'une sai-
son cruelle,*

*Ils savent conserver, pour vous ren-
dre plus belle*

Les traits du Printemps.

E

Dizai-je que sans flatterie ;

Rien

GALANT 261

*Rien ne peut égaler vostre beauté
fleurie ,*

*Que la blancheur du Lys , jointe
avec le vermeil ,*

*De la Reine des Fleurs cet aimable
appareil ,*

Vous rend plus brillante que Flore ,

*Et qu'à voir vostre tein , tout l'éclat
de l'Aurore ,*

A nos yeux n'a rien de pareil.

S

Dirai-je enfin que tous vos charmes ,

Font en secret soupirer mille cœurs ,

Et causent de tendres allarmes ,

Itis , je sçay bien que des fleurs ,

*Vous satisferoient mieux que toutes
ces douceurs.*

S

Les plus vives , les plus parfaites ,

N'auroient auprès de vous que de

foibles couleurs ,

Janvier 1706.

X

262 MERCURE

*N'exigez point de moy de bouquets
ni de fleurs ,*

Contentez-vous de mes fleurettes.

Il est temps de vous parler
du mariage de Mr le Marquis
de Listenois & de Mlle de Mail-
ly ; ces nouveaux époux sont
confiderables par un si grand
nombre d'endroits éclatans ,
que leur mariage doit faire un
des principaux articles de ma
Lettre. Ils ont esté fiancez dans
dans le Cabinet de Madame la
Duchesse de Bourgogne. Cet
honneur est toujours accordé
aux filles des Dames d'Atour
des Reines , & des Enfans de

France. Mr l'Evêque de Senlis, premier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne, fit la ceremonie des Fiançailles, & le mariage se fit le lendemain dans la Chapelle du Château de Versailles, où toute la Cour se trouva, Madame la Duchesse de Bourgogne, ayant voulu faire tous les honneurs de ce Mariage. Mr le Marquis de la Vrilliere, qui a épousé la sœur aînée de Mademoiselle de Mailly, donna un magnifique repas. Mr le Marquis de Lillois est frere de Mr le Marquis de Bauffremont. La Maison de

X ij

264 MERCURE

Bauffremont est une des plus illustres , & des plus anciennes de Bourgogne. Elle estoit dans une grande reputation , dès le 14^e siecle ; puisqu'elle a eu des alliances dans la Maison des Ducs de Bourgogne de la premiere race. En effet , en 1314. Estienne de Montaigu I. du nom , S^r de Sombernou , descendu d'un puisné de la Maison de Bourgogne , épousa Marie de Bauffremont , Dame de Couches , dont il eut Estienne II. & Philibert , tige des S^{rs} de Couches. Pierre de Bauffremont , Chevalier de l'Ordre de

la Toison d'or, S^r de Charny,
&c. épousa par Contrat passé
à Bruxelles le 30. Septembre
1448. Marie légitimée de
Bourgogne, fille de Philippes
le Bon, Duc de Bourgogne,
dont il eut trois filles. Ce même
Pierre de Bauffremont en 1443
fit publier à l'exemple des an-
ciens Preux, que douze Che-
valiers garderoient à une lieuë
de la Ville de Dijon, un Pas
prés d'un arbre, que Paradis
nomme *le Pas des Hermites*, &
d'autres *l'Arbre de Charlemagne*.
Guillaume de Bauffremont,
frere de ce Pierre, eut un se-

266 MERCURE

cond fils aussi nommé Pierre ,
Baron de Senescay & de Scay ,
&c. qui laissa Nicolas de Bauffremont , Chevalier des Ordres
du Roy , qui fut Bailly de
Chalon, Gouverneur d'Auxo-
ne , & qui se trouva aux Etats
de Blois en 1576. où il haran-
gua le Roy Henry III. & sa ha-
rangue fut imprimée l'année
suivante , chez Mathurin Bré-
ville , & mise ensuite dans le
Recueil des Etats de France ,
imprimé à Paris en 1651. Il fut
bisaïeul de Claude de Bauffre-
mont , Baron de Senescay qui
a esté fort celebre dans son sie-
cle.

La branche de Bauffremont Senescay a fini en la personne de M^e la Comtesse de Flex , mere de M^e le Duc de Foix d'aujourd'huy. M^e de Senescay sa mere , qui a esté Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche, & Gouvernante du Roy, estoit de la Maison de la Rochefoucauld , & heritiere de la branche de Randan.

La Maison de bauffremont a aussi formé la branche de Bauffremont-Bourbonne , finie en Françoise de Bauffremont , Dame de Bourbonne , qui fut mariée à Bertrand de Livron,

X iij

268. **MERCURE**

Seigneur de Bourbonne, duquel font descendus les Marquis de Bourbonne. Elle eut aussi trois filles : Barbe de Livron, mariée à Aymeri, Baron de Gimmel. Catherine de Livron femme de Jean de Souillac Chevalier de l'Ordre du Roy dont descend M^r le Comte de Souillac d'aujourd'huy : & de Madeleine de Livron, femme de François de Choiseuil, Baron de Clermont. On peut voir Sainte-Marthe, Davila, Matthieu, & Paradin.

M^r le Marquis de Listenois, qui donne lieu à cet Article, est aujourd'huy le Chef de la Mai-

son de Bauffremont. Il est Colonel de Dragons & fils de feu M^r le Marquis de Listenois, Colonel d'un Regiment de Dragons & d'un Regiment d'Infanterie. Il eut ces deux Regimens après la mort de son frere aîné. Il estoit tres-attaché au service du Roy, & il en a donné d'éclatantes marques.

Mlle de Mailly, qui est encore fort jeune, peut passer pour une tres-belle personne. Elle est fille de feu Louis, Chevalier, Comte de Mailly, Colonel du Regiment de Bassigny, & ensuite du Regiment des

270 **MERCURE**

Vaisseaux, Maréchal des Camps & Armées du Roy , & Mestre de Camp General des Dragons de France , mort le 6. Avril de l'an 1699. âgé de trente-sept ans , & l'un des Menin de Monseigneur le Dauphin. Il s'estoit distingué dans toutes les Campagnes où il avoit esté depuis le Siege de Luxembourg , où il estoit en qualité de Volontaire, où il se distingua à la teste des Grenadiers. Il fut nommé pour conduire à Brest le feu Roy d'Angleterre , qui s'y embarqua pour l'Irlande en 1685. Cette Commission luy fit beaucoup

d'honneur. Il estoit frere de M^r l'Archevêque d'Arles, de Mr l'Evêque de Laval, & de M^r le Marquis de Nessel, Maréchal de Camp, tué au Siege de Philisbourg, fils de Louis de Mailly I. du nom, Baron d'Angoussan, d'Emery, & de plusieurs autres Places, & de Jeanne de Monchy, fille de Bernard-André de Monchy, Marquis de Montcavrel, & de Madelaine de Laval-aux-épaules, Marquise de Nessel. Personne n'ignore que la Maison de Mailly est une des plus illustres de Picardie, & qu'elle a tiré son

272 MERCURE

nom de la terre de Mailly , près d'Amiens. Anselme de Mailly est le premier , dont les Historiens parlent. Il vivoit dans le onzième siècle.

M^e de Mailly , Mere de la Nouvelle épouse , est du costé de sa grande-mere petite fille d'Agripa d'Aubigné, qui estoit ayeul de Madame de Maintenon. La famille de son pere est ancienne dans le Poitou , & ses Ancestres ont tenu un rang considerable en Anjou & en Bretagne. Cette Dame a eu cinq freres dont trois qui , étoient Officiers de Vaisseaux, sont

morts dans le service , les deux
qui restent sont M^r le Comte
de Sainte-Hermine, Lieutenant
General des Armées du Roy, &
M^r l'Abbé de Sainte-Hermine
Prieur de Saint-Martin de l'Isle
de Rez.

Je n'ay pas crû devoir mé-
tendre icy davantage sur la
maison d'Aubignié , vous en
ayant amplement parlé dans
l'article de la mort de feu M^r le
Comte d'Aubignié Chevalier
des Ordres du Roy , & frere de
Madame de Maintenon.

On fit le 12^e Janvier la
Translation d'une Relique de

274 MERCURE

Saint Hilaire, Eveſque de Poitiers, avec autant de magnificence que de pieté. L'honneur que ce ſaint Docteur a fait à la France, & les grands ſervices qu'il a rendu à toute l'Egliſe, ont fait garder ſes Reliques avec un reſpect particulier. Elles furent honorées à Poitiers dans ſon Tombeau, incontinent après ſa mort, qui arriva vers l'an 364. On les leva de terre quelque temps après, & cette Tranſlation fut accompagnée de pluſieurs prodiges. L'Egliſe de Poitiers conſerva ce précieux Treſor juſ-

qu'en l'an. 900. (auquel temps, pour dérober ces Saintes Reliques à la fureur des Normands qui ravageoient le Poitou) on les transporta dans l'Eglise de Saint Georges, au Puy, en Vel-
lay, dont l'Evêque estoit frere du Comte de Poitou. On fit l'ouverture du Tombeau, dans lequel on avoit placé ces saintes Reliques l'an 1162. & il paroist par le procès verbal que l'on dressa, qu'elles furent trouvées entieres avec un Marbre sur lequel estoient ces mots, *Hic requiescunt membra Sancti ac Gloriosissimi Hilarii,*

276 MERACURE

Pictaviensis Episcopi. Elles furent tirées de ce Tombeau en 1655. & mises dans une Chasse que l'on plaça derriere le grand Autel. Les Chanoines de saint Hilaire de Poitiers, députerent au Puy, & obtinrent quelques Reliques de leur saint Patron, qu'ils apportèrent avec beaucoup de solennité. Ils font la Feste de leur Susception au mois de Décembre.

Monsieur de la Chetardie, Curé de saint Sulpice, cy-devant nommé par le Roy à l'E-
vêché de Poitiers, en ayant demandé pour sa dévotion par-

ticuliere à Messieurs du Puy,
& en ayant obtenu une por-
tion considerable en 1705. a
bien voulu en faire present à
l'Eglise Paroissiale de S. Hilaire
du Mont de Paris. C'est une pe-
tite Eglise qui a besoin des ré-
parations que l'on y fait de-
puis long-temps.

Monfieur Jollain, Docteur
en Theologie de la Faculté de
Paris, Curé de cette Eglise, se
rendit processionnellement à S.
Sulpice, à la tête de deux cent
Ecclesiastiques tous en Chappe
& en Tunique, & il fut reçu
par le Clergé de S. Sulpice,

Janvier 1706.

Y

278 **MERCURE**

encore plus nombreux , & qui estoit presque tout en Chappes & en Tuniques. Les deux Processions se joignirent , & marcherent sur deux lignes , chacune ayant sa Croix. La Relique marcha au milieu de la Procession , portée sous un riche Dais , par des Prêtres de distinction de la Paroisse de S. Sulpice , vêtus d'Ornemens magnifiques , & environné de Flambeaux & d'Encensoirs.

Monfieur l'Abbé Pirot , Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Paris , & Vicaire general de Monfieur l'Arche-

veque, accompagna cette Relique jusque dans l'Eglise de S. Hilaire, où elle fut déposée pour y estre conservée.

L'ordre & la modestie du Clergé, inspira au peuple une dévotion extraordinaire, que la foule ne fut pas capable de troubler.

Cette Relique a esté exposée à la veneration des Fideles pendant l'Octave, qui fut terminée le 20. de Janvier 1706. par un Salut en musique.

Toutes ces Ceremonies se font faites avec la permission de son Eminence, qu'il n'a ac-

Y ij

280 **MERCURE**

cordée qu'après avoir vû les Autentiques & les procès verbaux nécessaires.

Cette Relique a esté envoyée à Mr le Curé de S. Sulpice , par Mr l'Evesque du Puy , qui a esté élevé dans le Seminaire de cette Paroisse, & par M^{rs} du Chapitre de S. George du Puy. C'est l'os du coude de S. Hilaire.

Mr l'Abbé Thavenet, Predicateur ordinaire du Roy, prescha le Dimanche de l'Octave dans l'Eglise de S. Hilaire, & son discours fut fort applaudi.

On debite icy un Livre nouveau , qui a pour Titre , *Traité de la Police , où l'on trouve l'Histoire de son établissement , les fonctions , & les prérogatives de ses Magistrats , toutes les Loix , & tous les Reglemens qui la concerne : On y a joint une Description Historique & Topografique de Paris , & huit Plans gravez , qui representent son ancien état , & ses divers accroissemens , avec un Recueil de tous les Statuts & Reglemens des six Corps des Marchands , & de toutes les Communautés des Arts & Métiers , par Mr Delamare , Conseiller du*

282 **MERCURE**

Roy, Commissaire au Chastelet de Paris. Le seul Titre de ce Livre en fait connoistre l'utilité, il y en a peu dont le public en puisse esperer une plus grande, puis qu'il contient tout ce qui peut contribuer à sa felicité. L'Auteur eut l'honneur de le presenter au Roy le 7. Décembre dernier; Sa Majesté le reçut avec sa bonté ordinaire, & témoigna que cet Ouvrage luy faisoit plaisir. Ce Livre se vend à Paris, chez Jean & Pierre Cot, rue S. Jacques, à l'entrée de la rue du Foin, à la Minerve.

L'Article de la mort de M^e d'Hangest, qui se trouve dans ma Lettre du dernier mois, n'estant pas tout-à-fait juste; je vous en envoie un second, dans lequel j'ay cru devoir ressusciter M^r de Rassans, qui se porte bien.

Dame Marie - Charlotte d'Hangest de Picardie, de l'illustre famille d'Hangest, ainsi que rapporte Morery, qui renoient les principales Charges de la Couronne dans les siècles passez, Epouse de M^re Charles de Gauville, Chevalier, Seigneur de Javeroy, d'une des plus anciennes Nobles-

284 **MERCURE**

*ses de Normandie, établie dans la
Beausse depuis plus de trois cent
ans, & issu de Guillaume de
Gauville, Chevalier, qui sous le
Regne de Charles V. dit le Sage,
fit des merveilles en la Bataille qui
fut donnée vers Cocherel l'an de
grace 1370. ainsi qu'il se voit
en la Chambre des Comptes, dont
ce Memoire est tiré; mourut le
quatorze de Novembre der-
nier, après avoir donné toutes
les marques d'une veritable
piété. Cette Dame avoit épou-
sée en premieres nôces Messire
Alexandre de Rassans, Cheva-
lier, Seigneur Vicomte d'Ar-
chelles,*

chelles, Marquis de Lanne, & Gouverneur des Villes & Château d'Arques.

Je vous envoie encor quelques morts, les trois premières ne font pas nouvelles; mais je n'ay pû estre informé plustost de ce que j'avois à vous en dire.

Dame Julie d'Estampes de Valençay, épouse de M^{re} Pierre Gorge, Seigneur d'Antraigue, Lye, la Chapelle, &c. mourut dans le mois de Decembre dernier. Elle estoit sœur de M^r le Marquis de Valençay. L'illustre Maison d'Estampes de Valençay, dont elle estoit,
Janvier 1706. Z

286 MERCURE

est une branche de celle d'Estampes qui a produit deux Maréchaux de France. Cette branche fut formée en la personne de Louis d'Estampes, sieur de Valençay, Chevalier des Ordres du Roy, qui estoit second fils de Robert d'Estampes II I. du nom, Maréchal & Seneschal de Bourbonnois, & de Dame Louise Levrauld. Le Roy François I. créa en 1519. Louis d'Estampes, Bailly & Gouverneur de Blois. Il avoit épousé en 1512. Marie Hurault, fille de Jacques, S^r de la Grange & de Chiverny. Il en eut Jacques

d'Estampes, qui assista en 1560. aux Etats d'Orleans en qualité de Député de la Noblesse de Berry. De Jeanne Bernard, fille de Jean de S. Estiau en Anjou, il en eut Jean d'Estampes, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante-Hommes d'Armes, par Brevet de l'an 1586. & Conseiller d'Etat en 1594. de Sara d'Haplincourt, fille unique & heritiere de Jean d'Haplincourt, & de Barbe d'Oignies, il eut Jacques d'Estampes, Chevalier des Ordres de S. M. grand Maréchal des logis de la Maison du Roi, Lieutenant

Z ij

288 MERCURE

Colonel de la Cavalerie legere de France, & ensuite Gouverneur de Montpellier, qui a continué la posterité de cette Maison. Leonor d'Estampes, Evêque de Chartres & ensuite Archevêque de Reims. Louis Marquis de Saint-Estiau, mort au service des Hollandois, sans avoir esté marié; Achilles d'Estampes, Cardinal de Valençay, qui fut Chevalier de Malte, Grand-Croix, General de l'Armée de l'Ordre en 1635. & depuis General des Troupes de l'Eglise sous Urbain VIII. qui le créa Cardinal en 1642. &c.

M^r d'Entraigues a des enfans du premier lit , dont est Mlle d'Entraigues , Religieuse de la Visitation du Fauxbourg Saint Jacques. Cette Dame a beaucoup d'érudition.

M^r Bugnon de S. Georges , cy-devant Lieutenant de Roy du Fort - Louis , & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , est mort dans le même mois. Il avoit porté les armes la plus grande partie de sa vie , & il n'a discontinué ses services que lorsque ses infirmités l'ont entièrement mis hors d'état d'agir. Il s'estoit trouvé

Z iij

290 MERCURE

à plusieurs actions, qui luy avoient attiré beaucoup de gloire. Feu Mr le Maréchal de Luxembourg, sous qui il avoit longtemps servi, le confideroit beaucoup & il en avoit rendu de bons témoignages. Quand Mr de Saint Georges voulut quitter la Charge de Lieutenant de Roy du Fort-Louis, à cause que ses infirmittez le rendoient inhabile aux fonctions de cette Charge; le Roy luy fit dire qu'il la pouvoit garder, & qu'il le dispenserait de bien des choses qui rendoient cet employ un peu trop

penible pour luy. Mr de Saint Georges touché d'une si grande generosité , ne voulut pas en profiter , & se contenta d'une pension que le Roy luy donnoit. Il a passé les dernieres années de sa vie dans l'exercice des vertus chrestiennes , & hors du commerce du grand monde.

Dame Daoust, veuve de feu M^{re} Jacques de la Garde, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, est aussi decedée au mois de Decembre dernier. Cette Dame estoit sortie d'une famille celebre dans la Republique des Lettres. Jerôme

Z iij

292 MERCURE

Daoust fit d'excellens Commentaires sur les trois Livres d'Aristote de *Anima*. Il fit un autre Traité qu'il intitula *Ethica sacra, hoc est de virtutibus & vitiis*. Il avoit aussi travaillé sur Saint Jean de Damas, que Mr Arnauld appelloit le Saint *Thomas des Grecs*, parce qu'ils regloient plus sur luy leur sentiment que sur aucun autre Auteur. Il faut avoïer, en effet, que sur la doctrine de l'Eucharistie, ce Pere a toujours esté la regle de leur Foy. M^e de la Garde a esté fort regrettée dans sa famille, elle avoit beaucoup

de mérite, & elle avoit toujours mené une vie retirée. Peu Mr de la Garde son époux, estoit d'une famille de la Robe, qui avoit donné divers Magistrats aux Cours supérieures de cette Ville.

M^{re} Louis de Chaumejan-Fourille, Abbé Commandataire de Hautvillers, Diocèse de Reims, de Nostre-Dame de Chambon, Diocèse de Viviers, Prieur & Seigneur de Langoigne. Il étoit frère de feu Jean-Paul-Nicolas de Chaumejan, Chevalier, Marquis d'Aurigny, & de Fourille, Mestre de Camp.

294 MERCURE

general de la Cavalerie Legere de France, tué à la bataille de Senef. Ils étoient tous deux fils de Michel de Chaumejan, Chevalier Seigneur de Montreüil en Touraine, & d'Anne de Croisilles, fille de Nicolas, Chevalier Seigneur de Croisilles, Conseiller d'Etat. Michel de Chaumejan, Marquis de Fourille fut en 1617. Lieutenant au Regiment des Gardes; il servit en cette qualité pendant les Guerres contre les Religionnaires, & ensuite il passa en Hollande où il se trouva au siege de Boileduc; étant

de retour en France, il fut Capitaine aux Gardes, & en devint Lieutenant - Colonel en 1636. en 1649. le Roy le fit Maréchal de Camp. En 1663. il fut nommé Lieutenant General, & alla servir dans l'Armée du Roy en Lorraine, sous les ordres du Maréchal de la Ferté, & il servit ensuite en la même qualité en Italie sous M^r le Maréchal du Plessis-Pralin.

M^r le Marquis de Fourille étoit fils de Blaise de Chaumejan, premier Marquis de Fourille, & d'Hypolitte de Piovenne. Blaise de Chaumejan

296 MERCURE

étoit en 1587. Capitaine au Regiment de Picardie ; il fut fait Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie au Camp devant Roüen le 4. Avril 1597. & deux ans après Capitaine aux Gardes. Ce fut en sa faveur que le Roy Henry le Grand érigea la Terre de Fourrille en Marquisat au mois de May 1610. En 1617. il fut fait Maréchal de Camp. Ce Marquis fut tué au siege de Montauban en 1621. C'est de luy que parle le Maréchal de Bassompierre dans ses Memoires. Il étoit fils de Gilbert de

Chaumejan , Chevalier troisieme Seigneur de Fourille , & de Benoise du Pont , que le Duc d'Alençon étant au Camp de Moulins , fit Capitaine de cent Arquebusiers à Cheval. Gilbert étoit fils d'Antoine de Chaumejan , & de Catherine du Moulin. Il fut second Seigneur de Fourille , & grand homme de guerre. Il étoit fils d'Antoine , & de Jacqueline d'Anlery. Cet Antoine fut premier Chambellan de Charles II. Duc de Bourbon , Connetable de France , qu'il suivit en Italie. Ce Prince ayant esté

298 MERCURE

tué au siege de Rome en 1527.
le Seigneur de Fourille revint
en France chargé des dettes
qu'il avoit contractées pour
servir & suivre son Maître
pendant sa mauvaise fortune.
Il étoit fils d'Antoine de Chau-
mejan , & de Marguerite de
Montjournal. Il fut bienfaic-
teur de l'Eglise de saint Pierre
de Verneüil en Bourbonnois.
Il étoit fils de Jean de Chau-
mejan , Ecuyer Seigneur de
Givry , & de Damoiselle Mi-
racle de la Rive. Ce Jean Chau-
mejan étoit issu de Colas de
Verneüil qui vivoit au com-

commencement du quinzième siècle. Ce Colas de Verneüil acquit conjointement avec Perronelle de Givry sa femme, la terre de Chaumejan qui est située à demi lieuë de Verneüil. Colas descendoit de Jean de Verneüil qui fut tué à la bataille de Poitiers en 1356. ainsi c'est de l'ancienne Maison de Verneüil que descend celle de Chaumejan, qui porte comme la première d'or à la Croix ancree de gueules, ayant pour Cimeter un Lion issant d'or, & pour supports deux Lions de même. Verneüil est une ville considera-

300 MERCURE

ble de la Province du Bourbonnois. M^r le Marquis de Fourille, Brigadier des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, cy-devant Capitaine aux Gardes, est neveu de l'Abbé qui vient de mourir. Il a épousé depuis quelques années Melle de la Rianderie, née à Lille en Flandre, & fille d'un Gentilhomme de ce pays-là. M^r le Marquis de Fourille est distingué dans le monde par son mérite, par son esprit, par la connoissance qu'il a des belles Lettres, & par la manière polie & gracieuse avec laquelle

il s'en fort dans le monde. Il joint à ces excellentes qualitez une valeur éprouvée en plusieurs occasions. M^r l'Abbé de Fourille estoit estimé de tous ceux qui le connoissoient : Il vivoit en homme de sa condition, & il a donné en mourant des marques de son détachement pour le monde, & même pour ses parens, puis qu'il a laissé tout ce qu'il avoit à ses Domestiques, & qu'en cela, il les a regardé comme les premiers pauvres, qui devoient estre l'objet de sa charité. Je dois ajouter à ce que je viens de

Janvier 1706. Aa

302 **MERCURE**

dire de la Maison de Chaumeron, qu'elle a possédé long-temps la Charge de Grand Maréchal des Logis du Roy. René & Louis de Chaumecian l'ont possédé l'un après l'autre, c'est pourquoy M^{rs} de Fourille ont ajouté à leurs Armes, des *Mar-
teaux & des Haches d'Armes*. L'aîné avoit esté élevé Enfant d'honneur du feu Roy Louis XIII. il fut Capitaine aux Gardes, après avoir servi plusieurs années, & avoit reçu diverses blessures; il fut fait Gouverneur de Uresol, & en 1637. il fut pourvû de la Charge de

Grand Maréchal des Logis du Roy, par Lettres Patentes données à Sainte-Menchoud le 16. Juin, & ce fut par la démission qu'en donna feu M^r le Marquis de Beringhen. Loüis de Chaumecjan, fils de René, obtint la survivance de cette Charge en 1642. du feu Roy, par Brevet donné à S. Germain le 16. Septembre, & il en obtint ensuite les Provisions en 1643. du Roy Loüis XIV. & de la Reine Regente sa mere, & il exerça cette Charge jusqu'à l'année 1650. qu'il fut obligé d'en donner la démission, & le Roy en ac-

A a ij

corda le Brevet à Charles de Froulay, Comte de Monflaux.

M^r l'Abbé de Château fort, connu par son amour pour les Sciences & les beaux Arts, a eû le Prieuré de Langogne, de la nomination de M^r l'Abbé de Castre, à cause d'un Indult qu'il avoit sur l'Abbaye dont dépend ce Prieuré.

Dame Adrienne de Maupou mourut à Versailles le 22. de Janvier, âgée de 84. ans; elle estoit veuve de M^{re} Michel de Marefcot, Chevalier, Seigneur de Toiry, Mare, le Ménil-Durand, & autres lieux.

GALANT 305
Conseiller du Roy en ses Con-
seils d'Etat, & Maître des Re-
questes. Son pere estoit Gilles
de Maupcou, Seigneur d'Able-
ges, Conseiller du Roy en ses
Conseils, & Maître des Re-
questes; & son ayeul Gilles de
Maupcou, aussi Seigneur d'A-
bleges, Conseiller d'Etat, &
Contrôleur general des Finan-
ces, sous Maximilien de Bethu-
ne, Duc de Sully, qui en estoit
Surintendant; elle avoit l'hon-
neur d'estre cousine germaine
de Madame la Chanceliere: elle
laisse plusieurs enfans, dont l'ai-
né est M^{re} Gilles-Michel de Ma-

306 MERCURE

rescor, Seigneur de Tourny & de
 Mare, &c. Colonel & Maré-
 chal des Logis general de la
 Cavalerie, & Chevalier de Saint
 Louis; & deux autres, qui ont
 embrassé l'Etat Ecclesiastique,
 & une fille mariée à M^r de
 Bauffant ancien Officier, & reti-
 ré à cause de ses blessures. Cette
 Dame avoit une profonde lec-
 ture, & possédoit parfaite-
 ment l'Histoire & les Genealo-
 gies.

Je suis obligé de remettre
 au mois prochain, faute de
 temps & de place, l'Article de
 la mort de M^{re} la Princesse d'A.

senghien , & celuy du fameux
M^r Bailliet.

M^r le Marquis de Bouzoles
a vendu le Regiment Royal
Piémont Cavalerie , au fils de
M^r de Lassé de Montatterre ;
qui sort des Mousquetaires.
J'ay si souvent eu occasion de
vous parler de M^r de Bouzoles ,
que je ne vous en diray rien au-
jourd'huy.

M^r de Montatterre qui achete
ce Regiment , est fils de M^r le
Marquis de Lassé , Lieutenant
general pour le Roy des Provin-
ces de Bresse & de Bugey. Il
est sorti du premier mariage

308 MERCURE

de Mr de Lasse, qui a épousé en
3^e nocces Mlle de Châteaubriant,
La Maison de Lasse-Montaterr-
re, est tres-illustrée. Son an-
cienneté & les alliances qu'elle
a prises dans les meilleures Mai-
sons du Royaume, la rendent
tres-considerable. Elle est con-
nuë en France dès le temps que
la Maison de Valois monta sur
le Trône de nos Rois, & sous
le Roy Philippe de Valois, elle
y estoit déjà tres-considerée.
Cette Maison a produit des
personnes distinguées dans la
profession des armes, à la-
quelle tous ceux qui en sont
sortis

sorti, se sont toujours particulièrement attachées.

Le Roy a accordé la permission de faire une Lotterie, aux Dames Religieuses Ursulines de Gex, à deux lieues de Geneve, pour les aider à rebâtir leur Convent, qui fut brûlé il y a près de trois années. M^e d'Yvonne, sœur de M^r le Comte d'Yvonne-Rumilly, Superieure de cette Maison, & M^e de Bognes, Religieuse du même Convent, dont elle a la seconde Dignité, & toutes deux des Maisons les plus qualifiées de Bugcy & de Gex, sont venues
Janvier 1706. Bb

310 MERCURE

en cette Ville , pour y trouver des ressources à leur malheur , qu'une petite Province ne pouvoit leur fournir. Elles ont eu l'honneur d'estre présentées au Roy deux fois. La seconde fois qu'elles le virent pour le remercier de la bonté qu'il avoit eue de leur accorder une Lotterie. Ce Prince leur parla tres obligeamment , après les avoir relevé de terre où elles s'estoient jetées en l'abordant ; il dit à la Supérieure , en luy adressant la parole : *Qu'il estoit tres-satisfait des soins qu'elle se donnoit pour l'instruction des Nouvelles Con-*

vertues, qu'il luy recommandoit de les continuer, & qu'il ne l'oublieroit pas dans ses besoins. M^{le} le Maréchal de Noailles les presenta, & elles reçurent beaucoup d'honnestetez de toute la Cour. Madame leur fit donner un de ses carosses, pour aller voir les Maisons Royales. M^{le} le Marquis de la Vrilliere, dans le Département duquel elles sont, & auquel elles furent presentées, leur fit de grandes honnestetez; & elles reçurent en cette occasion tous les témoignages qui sont dûs à leur merite & à leur vertu. M^{le} le

Bb ij

Cardinal de Noailles , à qui elles ont esté recommandées par M^r l'Evesque de Geneve leur Prelat , comme des Filles d'une grande vertu & d'une naissance distinguée , leur a rendu mille bons offices.

Le fonds de la Lotterie est de 30000 l. les billets sont de 20. sols. Il y a des Bureaux en plusieurs endroits , surtout à la rue S. Antoine & à la Place Maubert; il y en a à Dijon, à Versailles , à S. Germain , & en beaucoup de Villes du Royaume. La Lotterie sera tirée à Paris , devant S. A. S. M^c la Princesse.

RECEIVED



Je vous envoie les Devises des Jettons nouvellement frappez, & qui ont esté distribuez le premier jour de cette année; je ne vous en dis rien davantage, vous aurez le plaisir de les examiner avec vos amis. Vous sçavez que la seconde Devise regarde toujours Madame la Duchesse de Bourgogne.

Quoyque vous croyez avoir esté parfaitement instruit par toutes les Relations publiques, & par tout ce que je vous ay dit moy même, de tout ce qui s'est passé au Siege du Chasteau de Nice; ce que je vais vous en

Bb iij

314 MERCURE

dire , ne laissera pas de vous paroistre curieux & nouveau , puisque je vais vous donner un espece de Journal , de tout ce qu'a fait l'Artillerie , à qui vous sçavez que la prise de cette Place est dûë. Lorsque les François l'assiègerent pendant la dernière Guerre , toute l'Europe regardoit cette Place comme imprenable , & estoit persuadée que la conquête en estoit impossible. Une Bombe, qui fit heureusement sauter le Magasin des poudres , obligea le Gouverneur de cette Place à se rendre , & empêcha que l'on

ne connût qui avoient raison ,
ou de ceux qui jugeoient cette
Place imprenable , ou de ceux
qui se promettoient de s'en
rendre maîtres par la force des
armes. La conquête en estoit
bien plus difficile cette année ,
parce que M^r le Duc de Savoye
avoit fait faire des sousterrains ,
qui avoient vingt pieds d'épais-
seur , & qui mettoient les pou-
dres à couverts des Bombes ,
& parce que ce Prince avoit
dépensé deux millions , à cou-
vrir presque toute la montagne
de Fortifications nouvelles à
ajouter aux anciennes , & à

Bb iij

316 MERCURE

remplir la Place de toutes les choses nécessaires pour soutenir un long siege. Tout cela n'a pas esté capable d'en empêcher le siege; le Roy l'avoit résolu, & cela suffisoit pour faire croire à tout le monde, que cette Place seroit obligée de se rendre. Voicy les mesures que l'on prit pour reussir dans ce dessein. On résolut de n'employer que cinq à six mille hommes à ce siege, & trente-deux Compagnies de Grenadiers détachées d'Allemagne, & qui ne devoient arriver que sur la fin du siege, & dans le temps

qu'on en auroit eu besoin pour donner des assauts. Il y avoit à prendre les Fortifications ou Retranchemens avancez , la Citadelle , & ensuite le Château qui est fort élevé. Tout cela ne pouvoit estre emporté sans une nombreuse Artillerie , & bien servie ; & l'on peut dire , que c'estoit l'Artillerie , qui devoit faire le siege. M^r de Vauvré , eut ordre de la faire venir de Toulon , & l'on avoit lieu de tout attendre de ses soins , & de son activité. Il fut aussi résolu que cette Artillerie étant tirée de la Marine,

318 MERCURE

elle seroit servie par des Officiers de Marine. M^r le Duc de Barwick, fut choisi pour avoir le Commandement general de ce siege ; & tous ceux qui devoient servir sous luy, en témoignèrent beaucoup de joye ; ce Prince estant dans une estime generale , & ayant autant de lumieres , de conduite, de sagesse , & d'activité, que de valeur.

Souvenez-vous que je vous ay dit au commencement de cet Article , que je ne vous parlerois que de ce qu'a fait l'Artillerie. Toutes choses

estant en estat , après tous les
soins qu'il avoit fallu prendre,
& les travaux immenses qu'il
avoit fallu faire pour establir
les Batteries , le Canon com-
mença à tirer le 8. de Decem-
bre , & il y eut ce jour là
soixante-dix pieces de Canon
en batterie , & dix-sept Mor-
tiers. Il y avoit deux Commis-
saires Generaux d'Artillerie à
ce siege ; sçavoir, M^r de Com-
ble , & M^r de Grand pré ; ce
dernier commandoit du costé
des attaques , & M^r de Com-
ble du costé du Paillon. M^r
de Grand-pré avoit à son ar-

320 MERCURE

taque cinquante pieces de Canon, quinze de trente six, & trente-cinq de vingt-quatre livres de balle, avec sept Mortiers. Mr de Combe avoit les vingt autres Canons qui étoient de dix huit & de vingt-quatre livres de balle, & dix Mortiers. Le Canon avoit à peine tiré pendant deux jours, qu'il y avoit déjà une breche au corps de la Place.

Le 18. la Citadelle estoit ouverte en plusieurs endroits, & l'on attaqua le corps du Chasteau, & dès ce jour-là la tranchée entouroit tout le

Chasteau , & n'en estoit qu'à la demi portée du Mousquet.

Le 21. les batteries des ennemis se trouverent presque toutes démontées , & elles ne tirerent plus qu'environ trente coups par jour , & la breche qui estoit au corps du Chasteau se trouva ce jour-là fort agrandie ; la batterie qui étoit du costé de l'attaque fut augmentée de dix Canons avant le 21. de maniere qu'il y en avoit soixante de ce costé-là , ce qui avec la batterie de vingt Canons que commandoit Mr de Combe , montoit à quatre-

322 MERCURE

vingt Canons. Toute cette Artillerie tiroit pendant tout le jour , & durant une partie de la nuit ; de forte que le 21. on avoit déjà tiré plus de trente-cinq mille coups de Canons, & que les Bombes avoient labouré tout le Chasteau , & fort affoiblie la Garnison , ce qui obligeoit les ennemis de se retirer dans les souterrains qui ont vingt pieds d'épaisseur , & où les Bombes ne pouvoient penetrer.

On avoit le 20. au soir fait une salve de toute l'Artillerie à balles & deux autres sans balles,

en criant à la Garnison que
c'étoit en réjoüissance de la
prise de Montmélian. Dès le
21. les Canons commençoient
à avoir les lumieres si grandes
qu'on avoit de la peine à s'en
servir , & on commençoit à y
mettre des grains.

On fit passer avant le 28.
Mr de Combe & toute l'Ar-
tillerie qu'il commandoit du
costé de l'attaque , de maniere
que toute l'Artillerie se trouva
réunie du mesme costé , & que
l'on cessa de tirer du costé du
Paillon.

Il y avoit le 28. trois b.c.

324 MERCURE

ches à la Citadelle, & deux au corps de la Place. On fit deux nouvelles batteries, une de huit pieces & l'autre de six ; ainsi l'Artillerie montoit alors à quatre-vingt-quatorze pieces. Comme elles n'avoient point cessé de tirer depuis le commencement du siège, les lumières n'étoient pas seulement agrandies, ainsi que je l'ay déjà marqué, mais il y avoit plusieurs pieces de canons éventées.

On avoit jusqu'au 28. tiré plus de soixante mille coups de canons, & plus de huit milles

Bombes , & tout le Chasteau & la Citadelle n'estoient plus qu'un monceau de pierres du costé de l'attaque. Mr de Barwick estant averty que Mr le Duc de Savoye faisoit assembler des Milices pour joindre à quelques troupes réglées, afin de tenter le secours de la Place , ce General eut soin de faire garder les défilez , où il envoya les plus petites pieces de canon , & il fit faire aussi quelques petits Forts , de maniere qu'il eut esté à souhaiter que Monsieur le Duc de Savoye se fut mis en estat d'ex-

Janvier 1706. C c

326 MERCURE

cuter son dessein, puisqueselon toutes les apparences, il auroit perdu beaucoup de monde.

On se rendit le premier de Janvier maistre de la Citadelle, dans laquelle on se logea, & l'on n'eut que trente hommes tuez ou blesez dans cette expedition.

On se preparoit le 2. de Janvier à monter incessamment à l'assaut, & l'on avoit resolu de faire auparavant un grand feu pendant six heures pour ruiner les nouveaux retranchemens que les ennemis avoient faits pour deffendre leurs breches.

Le 4. sur les quatre heures du soir Mr de Barwick étant aux batteries avec Mr de Grand-pré, les ennemis battirent la Chamade, & Mr de Grand-pré eut ordre de ne plus faire tirer. Mr de Barwick dépescha aussitôt Mr Ricouart d'Erouville, Colonel de Haynault, & qui servoit à ce siege en qualité de Brigadier, pour en porter la nouvelle au Roy. Comme plusieurs estoient persuadez à la Cour qu'on ne seroit pas si-tost maistre de cette Place, tant il paroissoit difficile d'emporter en si peu de temps une Place

Cc ij

328 **MERCURE**

jugée imprenable , on crut que les Ennemis avoient eu quelques raisons secrètes de faire battre la Chamade , & qu'après avoir gagné du temps en parlementant , ils ne conviendroient pas des articles , & recommenceroient tout de nouveau à se deffendre ; mais cette inquietude ne dura pas long - temps , & elle cessa par l'arrivée de Mylord Bucley , gendre de Mr de Barwick , qui apporta la capitulation au Roy , & qui dit que les ennemis n'ayant battu la chamade qu'à l'extremité , la capitulation

avoit esté bien-tost faite. Mr de Carail , qui commandoit dans la Place , connoissoit trop Monsieur le Duc de Savoye , & il sçavoit que s'il eust pû tenir une heure davantage , ce Prince ne luy auroit pas pardonné. Ce fut pour cette raison que ce Gouverneur fit voir à Mr de Barwick , que tous les Ponts étant bouchés par les pierres , il luy auroit esté impossible de faire aucune sortie. La Garnison sortit par la brèche le 6. au matin , avec armes & bagages, six pieces de canon, & deux mortiers, elle n'estoit

330 MERCURE

plus que d'environ cinq cent cinquante hommes , de quatorze cens dont elle estoit composée avant le Siege. Il resta dans la Place cent-dix piéces de Canon , & deux cent blesez , qui doivent estre entretenus aux dépens du Roy , & un Commissaire de Mr le Duc de Savoie pour payer ce que ce Prince doit à la Ville de Nice , & dans toute la dépendance de la Coste. Mr de Barwick fit publier une Amnistie , à la sortie de la Garnison , par laquelle il promettoit qu'il ne feroit rien fait aux Deserteurs , qui ren-

treroient dans leurs Regimens ,
 & l'on assure que plus de 200.
 ont accepté cet Amnistie.
 Tous ceux qui sortirent de la
 Place avoient qu'ils avoient
 esté surpris de la grande quan-
 tité de l'Artillerie , & de la
 maniere dont elle avoit esté
 servie.

M^r de Barwick , parla fort
 avantageusement de M^r de
 Grandpré , qui n'avoit point
 cessé d'agir jour & nuit , &
 qui avoit pris de si grand soins
 & de si grandes precautions ,
 que le service de l'Artillerie ,
 n'avoit pas manqué un mo-

332 MERCURE

ment. En effet , toutes les Relations font remplies des louanges qu'on a données à cette Artillerie , en disant que les décharges estoient aussi promptes & aussi souvent réitérées que des décharges de fusils. Tous les autres Officiers d'Artillerie ont également bien servi , & l'on peut dire que tout ceux qui se sont trouvez à ce Siege , se sont distinguez. M^r de Grandpré est demeuré pour faire rembarquer toute cette Artillerie. Vous avez connu par diverses Relations qui ont esté rendues publiques , qu'il s'est distingué

distingué en plusieurs occasions importantes, que dans la Bataille Navale gagnée par M^{le} le Comte de Toulouse, son Vaisseau fut le dernier qui combattit celui de l'Amiral Rook, & qui tira les derniers coups de canon contre cet Amiral.

Voicy ce qu'un celebre Auteur a dit de Nice.

Nice est en Provence, elle a le titre de Comté, & son Evêché est suffragant d'Ambrun. Son nom primitif qui veut dire Victoire, lui fut donné par les Marseillois qui en sont les Fondateurs. Cette Ville n'est devenue considérable, que le 1^{er} Janvier 1706. Dd

334 MERCURE

que par les ruines de Cimelle, qui
estoit la Capitale des Védianciens.
Nice fut donc premierement une
Colonie des Marseillois, elle a en-
suite esté soumise aux Rois de
Bourgogne, & aux Comtes de
Provence, & enfin elle est passée
sous la domination des Ducs de
Savoie. Amé VII. usurpa ce pays
sur Jeanne, Comtesse de Proven-
ce, durant les troubles du Royau-
me de Naples. Ils n'ont pû pallier
leur usurpation; mais ils disent
que leurs droits sur ce Comté, sont
fondez sur une cession qu'ils pré-
tendent, qu'Yoland, Mere & Tu-
rice de Loüis III. Comte de Pro-

gence leur en avoit faite. Cependant, les Deputez de nos Rois leur ont fait voir, que cette prétention est imaginaire, & qu'Yoland ne pouvoit céder Nice, quand même les prétentions du Duc de Sarvoye auroient esté raisonnables. Cette Ville est belle & marchande; il y a un des Souverains Senats du Duc de Sarvoye, & le Château est un des plus forts de l'Europe. Aussi la Ville ayant esté prise par François de Bourbon, Comte d'Anguien sous François I. & par les Troupes conduites par Barberousse le 20. Aoust 1543. le Chasteau ne put estre pris. Le Pa-

D d ij

336 MERCURE

pe Paul III. se rendit à Nice l'an
1538. & fut reçu dans cette Ville,
où se fit l'entrevue de François I.
& de Charles-Quint, avec une
Trêve pour dix ans. Nice est située
dans une campagne, au pied des
Alpes, & au bord de la Mer, en-
tre la Riviere du Var & Ville-
franche qui est le Port. Les Ins-
criptions, les Amphiteatres & les
autres Monumens qu'on trouve
dans cette Ville, sont des vestiges
de son antiquité. Pierre Joffred en
a écrit l'Histoire, & François
Rasini, dit Martiningue, Saint
& Sçavant Prelat, Evêque de
cette Ville, y publia d'excellentes

*Ordonnances Synodales en l'année
1620.*

Je dois ajouter icy, que M^{le} le Maréchal de Catinat, se rendit maître de Nice en 1691. & que cette Place fut rendue au Duc de Savoye en 1696.

Il est temps de vous parler des affaires d'Espagne; mais quoy que ce que j'ay à vous en dire, commence dès le 25. de Décembre; il sera moins étendu, mais plus veritable que ce qu'on voit tous les jours dans le cahos des Nouvelles manuscrites; où l'on a déjà marqué la prise de Lerida, cinq ou six

D d iij

338 MERCURE

fois depuis un mois , quoy que l'on ait encore aucunes nouvelles dans le moment que je vous écris , de la prise de cette Place. Je vous en donneray des nouvelles plus assurées avant que ma Lettre finisse : Cependant voicy le commencement des Nouvelles d'Espagne que j'ay à vous dire , elles sont vieilles , mais elles sont sûres & curieuses ; & comme elles ne se trouvent point ailleurs , du moins avec toutes les mêmes circonstances , elles ne laisseront pas d'avoir encore en beaucoup d'endroits , la grace de la nouveauté.

De Madrid le 25. Décembre

1705.

Vous sçavez que la plusspart
des Troupes Françoises qui estoient
en Estramadoure , sont déjà en
Aragon , pour passer en Catalo-
gne. Elles valent une Armée des
plus nombreuses par leur bon état,
et par leur disposition ; si elles res-
semblent toutes à quelques Regi-
mens de Cavalerie , d'Infanterie
et de Dragons , qui ont passé par
icy , et dont le Roy a fait la Re-
vue en différentes Plaines de ce
voisinage , à mesure qu'ils arri-

Dd iiiij

340 MERCURE

voient. La Reine, accompagnée de toutes les Dames du Palais, la Cocarde attachée au milieu du bras gauche, selon la coutume, n'a pas manqué une seule fois de s'y trouver, & il s'y est toujours rendu une infinité de monde. L'adresse & la grace de nos Troupes, à faire l'exercice, attachoit beaucoup les Espagnols. Elles ont Escadronné, formé des Bataillons quarrés, fait plusieurs décharges Bataillon contre Bataillon, couru à la paille, & défilé avec un ordre & une experience qui leur a toujours attiré un applaudissement general. Aussi y eut-il un jour une

Dame de la Cour, qui s'intéresse
 tant à tant de braves gens, s'écria,
 Quel dommage, & que je les
 plains, d'aller se faire tuer. Un
 Officier Espagnol de distinction,
 qui l'entendit, luy repliqua vi-
 vement. Van à matar, no à mo-
 rir. Ils ne vont pas mourir, ils
 vont tuer. Je luy scus bon gré de
 cette répartie, je la crus de bon
 augure, & je ne perse pas m'estre
 trompé. Si l'allegresse des Soldats,
 & leur bonne disposition à com-
 battre, sont des présages d'une vic-
 toire future; ceux-cy nous donnent
 tout à esperer. Ils sont faits pour
 ce qu'ils font, & on voit qu'ils

342 MERCURE

ont tous le cœur au métier. Ils ont fini toutes ces Revuës par des cris de joye & de Vive le Roy, en jettant leurs chapeaux en l'air, & quoy les vœux & les acclamations du peuple répondoient par mille Vivan los Reyes, Vive les Rois.

Mr le Maréchal de Tessé est parti d'icy il y a quelques jours. Il va disposer toutes choses pour cette Campagne celebre, qui va faire l'attention de toute l'Europe. Je ne sçay si cet heureux succès ne pourroit pas dépendre en partie des horreurs que répandent en Catalogne les Ennemis, des

pilleries & des defordres qu'ils y
 commettent. Ils ne ſçavent ce que
 c'eſt que de reſpecter les Lieux
 Sacrez, ils font même des Eglises
 leurs écuries. L'Archiduc a pris
 toute l'argenterie qu'il a trouvée.
 Il charge d'Impoſt les Catalans,
 & il en exige des ſubſides exceſſifs.
 Les divertiffemens qu'il cherche à
 leur donner ne les en dédomma-
 gent pas, & les Bals dont il cher-
 che à les amuſer à Barcelone, n'em-
 pêchent pas les plus ſages de voir,
 que ceux à qui ils ſe ſont donnez
 ſont devenus les premiers inſtru-
 mens des maux qu'ils meritent.

On eſt tres-content des Jeſuites

344 MERQUIRE

de Catalogne. Ils se sont conduits d'une manière qui leur attire des approbations & des éloges. Ils se sont opposés de tout leur pouvoir & de tout leur zèle, dès les commencemens aux mauvaises dispositions qu'ils voyoient dans l'esprit des Catalans. Ils en ont ramené plusieurs, ils en ont retenu d'autres, & inébranlables dans tous leurs devoirs; ils se soutiennent avec fermeté dans toute la persécution qu'ils essayent. Ils ont mépris les insultes comme les promesses; on continue de les traiter avec indignité, & leur fidélité n'en est pas ébranlée. Ouvrez les Je-

suivies, il y a encore dans cette Province, un grand nombre de gens attachés au Roy, qui gémissent dans leur cœur, de l'aveuglement de leurs Compatriotes, & qui n'attendent que l'occasion, pour leur faire ouvrir les yeux.

Une partie de la Flote ennemie est encore dans la Méditerranée, & n'a pas pû parvenir à passer le Détroit. Elle n'a laissé que six à sept mille hommes en Catalogne. On les a dispersez en differens endroits. Les Anglois & les Hollandois s'accordent mal entr'eux; & on assure que les Miquelets ont pris le parti de se retirer dans leurs

346 MERCURE

Montagnes, ne trouvant plus rien à piller, & craignans d'estre rencontrés des Troupes Royales, qui on ont tué & fait prisonniers un fort grand nombre.

Le Prince Tserclaës a eu ordre de passer avec quelques détachemens, dans le Royaume de Koulence, pour prévenir les desseins des mal-intentionnez. Il semble que l'on n'en craint icy rien de fâcheux. La Noblesse y est fidèle, & ceux qui voudroient ne l'estre pas, ne seront ny assez appuyez, ny en assez grand nombre pour se faire apprehender.

Mr l' Archevêque de Saragoff

a publié un Mandement pour rassurer les esprits foibles , contre les séductions des Rebelles ; & pour exhorter dans la conjoncture présente les peuples de son Diocèse à se conserver dans la pureté de la Foy Catholique. Il y a dans cet ouvrage de la science, & une exposition sensible de la vérité dans un stile simple, & à la portée du Peuple, à qui il est particulièrement adressé. Ce Prelat commence par établir le droit de Philippe V. qu'il fonde sur sa naissance, sur sa descendance de la branche aînée d'Autriche, sur le Testament du feu Roy, qui annule toute dispo-

sution contraire, sur la regle de Droit qui détruit l'effet de la renonciation, sur le consentement & l'acceptation des Espagnols, sur l'Histoire Universelle d'Espagne, où l'on voit que la preference a esté donnée au plus proche heritier, en ligne directe, tel que l'est Philippe V. sans avoir égard au sexe de son Auteur ; Enfin sur le sentiment, & sur la décision des Juristes de la Nation dans tous les temps.

Il passe ensuite aux raisons qu'ont les Espagnols de preferer Philippe V. quand même il y auroit parité de droits entre le Roy

Et l'Archiduc. Il remarque que l'Espagne n'a jamais esté plus florissante , que lorsqu'elle a esté en paix avec la France , & que cette Couronne la secouruë en plusieurs occasions , & qu'elle la même aidée à chasser les Maures.

Il finit par l'intérêt qu'à la Religion Catholique de conserver un Prince sage , & religieux , qui semble choisi du Ciel , & donné aux Espagnols pour maintenir la pureté de la Religion , qui leur a esté si chere , estant petit-fils d'un Roy Destructeur de l'Herésie , & Protecteur de la vraye Religion.

Janvier 1706. E c

350 MERCURE

*Mr le Marquis de Ribas, qui
estoit Secrétaire d'Etat, vient de
mettre au jour un gros in folio,
contenant en langue Espagnole,
une relation exacte & circonstan-
ciée, en forme de Journal de tout
ce qui s'est passé par rapport à Phi-
lippe V. jusqu'à son retour d'Ita-
lie, depuis la mort de Charles II.
On n'a rien épargné pour l'embel-
lissement de ce Livre. Le caracte-
re en est tres-beau; & il y a plu-
sieurs Planches de bon goust,
& fort bien gravées, qui repre-
sentent l'Embarquement du Roy,
ses Campemens, le Plan de quel-
ques Places, & d'autres choses de*

cette nature. Je l'ay parcouru d'un bout à l'autre, & sy ay trouvé des choses tres-curieuses, particulièrement sur le Ceremonial. On sçait que les deux premieres années de ce nouveau Regne en fournissent plus d'exemples que certains siècles entiers. Si le détail que je vous fais icy est de vostre goust, je vous en feray souvent de pareils.

Ce que vous allez lire est tiré d'une autre Lettre de Madrid, & peut servir de suite à la Lettre precedente.

Le Roy d'Espagne a fait la revue de toutes ses Troupes au de-

E e ij

hors de Madrid; à mesure qu'elles passaient, mais l'on a fait une distinction au Regiment de Parabent, que l'on n'a pas fait à d'autres; car quoy que jamais Troupes étrangères, n'ayent mis le pied dans Madrid, le Roy & la Reine ont voulu passer ce Regiment en revue dans la Place de Madrid; si bien que ce Regiment est entré Timbales & Trompettes sonnantes, jusque devant le Palais, où le Roy, en presence de la Reine & de toute la Cour, l'a passé en revue; ce qui n'estoit encore arrivé à aucunes Troupes, & ensuite il est sorty de Madrid pour aller en Arragon.

Comme dans la Lettre du 25. Decembre que vous venez de lire. il est parlé avantageusement de l'Archevêque de Saragosse, je dois ajouter icy une chose tres-curieuse qui regarde ce Prelat, & qui doit faire connoître que Charles II. n'a nommé dans son Testament, Monseigneur le Duc d'Ajou, son successeur à la Couronne d'Espagne, qu'après avoir bien examiné, & fait examiner, par les Docteurs les plus sçavants, & les plus severes, ce qu'il estoit obligé de faire, pour remplir les devoirs de sa con-

354 MERCURE

science, ainsi les intrigues de Cabinet n'ont point de part à ce Testament ; Charles II. estoit dans un estat, qui ne pouvoit luy permettre d'esperer de vivre long-temps, & prest de rendre compte à Dieu, il le prioit tous les jours de luy inspirer tout ce qu'il avoit à faire touchant la succession de la Couronne d'Espagne, & ne prit sa resolution que sur l'avis des plus habiles Casuistes ; il eut long-temps commerce de lettre sur ce sujet, avec M^r l'Archevêque de Saragosse, à qui il écrivoit souvent de sa pro-

pre main , & ce fut enfin sur
les avis de ce Prelat qu'il se de-
termina après avoir bien pefé,
toutes les raisons des Jurifcon-
sultes , & des Cafuites , à nom-
mer Monseigneur le Duc
d'Anjou , pour fuccesseur. Il est
important que ce fait histori-
que , qui est tres-veritable , &
dont les lettres de Charles I I.
font entre les mains de l'Ar-
chevêque de Saragoffe , doivent
empêcher de douter. Il est
important dis-je que ce fait soit
connu de toute la terre pour
faire voir la justice des armes
des deux Couronnes , dans la

336 MERCURE

conjoncture présente. Jugez après ce que je vous viens de dire de l'Archevêque de Saragosse , si les Hollandois ont eu raison de faire imprimer dans toutes leurs nouvelles publiques , que le Roy d'Espagne est mal content de l'Archevêque de Saragosse , qu'il craint d'en estre trahy , & qu'il a demandé au Pape , la permission de le faire arrester. Voila de quelle nature sont toutes leurs nouvelles , c'est à dire entièrement contraires à la verité. Ils publièrent dans le temps de la prise de Nice , que les François

çois en avoient levé le siege,
 & ils n'ont point cessé pendant
 six semaines de repeter dans
 toutes leurs nouvelles, qu'il y
 avoit eu trois actions en Trans-
 silvanie, & toutes trois avan-
 tageuses aux Imperiaux; cepen-
 dant les dernieres nouvelles
 portent, qu'il n'y en a eu
 qu'une, dont les Mécontens
 ont eu tout l'avantage, les
 Imperiaux ayant perdu six
 mille hommes dans ce Combat,
 où six de leurs Officiers Gene-
 raux ont esté tuez. Cependant
 il est vray que les Hongrois
 ont perdu une partie de leurs
Janvier 1706. Ff

358 MERGURE

Canons ; mais ce n'est pas icy le lieu de vous faire le détail de cette affaire , dont je n'ay parlé que par occasion ; ainsi je reprends la suite des nouvelles d'Espagne. Les Recrues qui viennent de France y font presentement arrivées , & M^r le Comte de Parabere , dont je vous viens de parler , & dont le Regiment est en Arragon , a esté par ordre de Sa Majesté Catholique , à Bayonne , pour choisir les Recrues qui doivent entrer dans la Cavalerie , & pour les faire distribuer par tous les chemins qu'elles doivent tenir.

La Lettre que vous allez voir
vous apprendra la suite des
nouvelles de ce Pays-là.

De Madrid le 1. Janvier 1706.

Il y a eu à Saragosse quelque
désordre au sujet du passage des
troupes Françoises, ce n'estoit
qu'un mal-entendu, & tout est
entièrement appaisé. Mr le Ma-
récchal de Tessé a marché avec ses
troupes vers la Catalogne. On a
mandé icy il y a deux jours, que
les troupes étrangères qui étoient
dans Lerida, avoient ordre d'en
sortir, & le bruit court qu'on les

F f ij

rapelle à Barcelone, au sujet d'une nouvelle revolte des Catalans contre les étrangers. Cette circonstance merite d'estre confirmée ; mais il est bien certain que les Anglois & les Hollandois se font haïr dans la Ville & dans tout le pays.

Les dernieres nouvelles qu'on a de Mr le Comte de Las-Torres, disent qu'il estoit avec quatre mille hommes de bonnes troupes à cinq lieues de la Ville de Valence. Il parle de cette expedition en homme d'experiance qui étant sur les lieux, voit jusques où peut aller cette affaire, & après en avoir fait le

détail avec une pleine connoissance ; il fait entendre qu'il compte de la terminer bientôt avec honneur , & sans beaucoup de perte. Mr Connok , Officier Irlandois , qui a esté envoyé en poste à Riquena qui est la dernière Frontiere de Castille du costé de Valence , pour voir en quel état étoient les affaires de ce costé-là , & pour en avertir la Cour , mande qu'il a trouvé tous les gens de cette Frontiere de la meilleure volonté du monde , qu'un grand nombre de Gentilshommes , de Bourgeois & de Paysans armez , le venoient joindre tous les jours , & qu'il y en

Ff iij

362 MERCURE

avoit déjà jusqu'à trois mille qui ne se contentoient pas de s'offrir à deffendre leurs Frontieres, mais qui demandoient avec instance qu'on les laissât entrer dans le Royaume de Valence pour châtier les Rebelles. Le détachement de six cens Gardes qu'on avoit envoyé d'icy à Riquena, y arriva Lundy passé, & on croit qu'il sera déjà entré dans le Royaume de Valence avec les trois mille Castillans.

Le Royaume de Murcie est en fort bonne disposition, il a envoyé icy des Députés pour assurer Sa Majesté Catholique de leur fide-

lité, & pour demander des Offi-
 ciers capables de commander & de
 mener les troupes, & les Milices
 qu'on leve pour la sureté du
 Royaume. Mr l'Evesque de
 Murcie ne peut estre assez loué de
 son attention & de son zele pour
 la Religion, & pour le service
 du Roy. Il n'y a rien de nouveau
 sur les Frontieres de Portugal. On
 assure qu'une bonne partie de la
 flote des ennemis est encore dans la
 Méditerranée, & qu'elle n'a pas
 trouvé praticable le passage du
 Détroit. Il fait icy des vents des
 plus violents. J'espere de vous
 écrire bien-tost un détail curieux

F f iiii

364 MERCURE

de quelque grand succès. Je suis
 etc.

On voit dès le commencement de cette Lettre que l'affaire de Saragosse dont plusieurs ont parlé avec exagération, n'a été qu'une émeute populaire arrivée par hazard, & qu'il n'y avoit rien de prémédité; en effet il n'a paru aucun complot, les Séditieux n'avoient aucun Chef, & les pierres ont eu plus de part à cette affaire que les armes, dont ceux qui auroient été du complot n'auroient pas manqué, s'il y en avoit eu un. On doit

remarquer que tant que cette
 sedition a duré , il n'est écha-
 pé à qui que ce soit aucune
 plainte contre Philippes V. &
 que loin de proclammer l'Ar-
 chiduc, comme il seroit arrivé
 si ce soulèvement avoit esté
 prémédité , son nom n'a pas
 seulement esté prononcé. Ainsi
 l'on ne doit pas s'étonner si ce
 soulèvement n'a eu aucune
 suite , puisqu'il n'a esté l'effet
 d'aucune mauvaise satisfaction
 contre le Gouvernement , ny
 d'aucun manque d'amour pour
 un Roy aussi aimable & aussi
 estimable que celuy qui oc-

366. MERCADON

cupe aujourd'hui le Trône d'Espagne. Les Magistrats ne se sont pas seulement contentez de faire chercher les Auteurs de la sedition, pour les faire punir, ils ont aussi envoyé des Députez à Madrid, pour faire connoître au Roy l'entiere soumission de la Ville, son obéissance & sa fidelité, & pour demander pardon pour les coupables, en assurant Sa Majesté qu'on en feroit toute la justice qu'elle souhaiteroit. Cependant les Alliez n'ont pas laissé de se saisir de cette aventure, & d'en faire un phantôme.

me, en grossissant les objets dans toutes leurs nouvelles publications, & en rapportant la chose autrement qu'elle n'a été ; ils ont voulu faire croire tout ce qui n'est pas, en tournant en faveur de l'Archiduc, les mouvemens auxquels il n'a eu aucune part. C'est ainsi qu'ils font de tous les événemens, pour tromper & pour ébloûir leurs peuples, afin de les faire souffrir moins impatiemment une Guerre qui les ruine, & dont ceux qui les gouvernent sont les Auteurs.

On voit dans la même Let-

268 MERCURE

tre de quelle maniere Mr de
Las-Torres parle des affaires
du Royaume de Valence, &
je dois ajouter icy, que pres-
que aussi-tost après son arrivée
avec quatre à cinq mille hom-
mes seulement de troupes re-
g'ées, il s'est vu une Armée de
près de vingt mille hommes,
ayant esté joint par plus de
quatre mille Gentilhommes,
& par un gros corps de Milices.
J'ay lû dans une autre Lettre,
qui confirme cet Article, que
tout faisoit jour à ce General
qu'il avoit d'abord deffait un
grand nombre de Rebelles

dont il avoit brûlé les gistes ;
ce sont les propres termes de
la Lettre , & qu'il y avoit ap-
paréance que son armée pour-
roit seule suffire pour étouffer
la rebellion , & pour punir les
Rebelles. Dom Antonio de Car-
dona, Archevesque de Valence
a fait en mesme temps des mer-
veilles de son costé , sa fermeté
ayant servi d'exemple à ceux
dont la fidelité chancelante pou-
voit leur faire prendre un mau-
vais party. Cet Archevesque a
non-seulement fait voir par le
Mandement qu'il a fait publier,
la fidelité que les peuples de ce

370 **MERCURE**

Royaume devalent à Philippe V. après l'avoir reconnu, & qu'il ne pouvoient, sans estre parjures, manquer au serment de fidelité qu'ils luy avoient juré, & en soutenant toujours son caractere d'honneste homme, de veritable Prelat que rien ne peut détourner de son devoir, & de fidele sujet. Il a sçu empescher que l'Archiduc ne fut proclamé par les rebelles.

On voit par la mesme Lettre du 1. Janvier le bon estat de la derniere Frontiere de Castille du costé de Valence, & il n'y a point de doute que la

Noblesse & les troupes qui étoient en armes de ce costé-là, & qui brûloient d'impatience d'entrer dans le Royaume de Valence, n'y soit entrées aussi-tost après M^r de Las-Torres, & ce sont peut-estre ces troupes qui ont contribué à rendre son armée si nombreuse aussi-tost après son arrivée. Je ne vous dis rien de l'inébranlable fidélité du Royaume de Murcie, où il n'y a pas seulement eu la moindre apparence (ainsi que vous verrez de voir) qu'un seul homme de ce Royaume ait balan-

ce un moment s'il garderoit la
fidélité qu'il a juré à Philippes
V. Tant de Relations ont déjà
parlé des troupes que l'Evêque
de Murcie & le Clergé de ce
Royaume levent à leurs dé-
pens , pour arrester le cours
d'une rebellion qui n'a point
penetré dans le Royaume de
Murcie , & si je m'étendois
d'avantage sur cet article, je ne
ferois que repeter ce que vous
sçavez déjà. J'ajoutérai seule-
ment que Mr l'Evêque de Mur-
cie n'a pas fait voir moins de
fidélité & de zele pour Philip-
pes V. que les Archevêques de

Saragosse & de Valence , & que tous ces Prelats , qui sont gens distinguez par leur naissance , par leur profond sçavoir , par leur merite & par leur probité, n'imitent pas ceux qui ayant peut-être été enfermez dans des Convens malgré eux, & sans aucune vocation, où, qui par jalousie contre des Ordres differens de ceux où ils sont entrez, cherchent à soutenir la revolte, pour avoir occasion de mener une vie licentieuse, le tumulte donnant lieu à tous les libertins de suivre leur penchant, en se perdant dans la foule, & les au-

Janvier 1706. G g

tres, pour debusquer ceux qu'ils
ont cru plus favorizez qu'eux
du Souverain, à qui ils cessent
d'estre fidelles. J'aurois beau-
coup de choses à dire là-des-
sus ; mais je respecte les Ordres
de ceux qui en observent si mal
les Regles.

Je ne vous dis rien de la pri-
se de la Ville & du Chasteau de
Montroy, par les premiers dé-
tachemens des Troupes, qui
sont entrez dans le Royaume
de Valence : vous avez vu par
les Nouvelles publiques qu'ils
ont esté pilléz & brulez ; &
qu'on y a pris quelques Chefs

des Rebelles ; vous pouvez juger par là ce que feront des armées entières, lorsqu'elles seront en estat d'agir, puisque de simples détachemens remportent d'abord de si grands avantages, & que tout fuit devant eux.

Je croy que je ne fermeray point ma Lettre, sans vous envoyer encore d'autres nouvelles d'Espagne. Je ne puis mieux vous faire connoistre la situation des affaires d'Italie du costé où Monsieur de Vendosme & Mr le Prince Eugene, ont commandé cette année, que par la

G g ij

376 MERCURE

Lettre de Monsieur de Vendosme, que je vous envoie.

A Mantouë le 10 Janvier 1706

L'Armée s'est séparée le 26 du mois dernier, & je suis demeuré à Castiglione jusqu'au 3. de ce mois pour attendre que les Ennemis en fissent de même. Ils se mirent en mouvement le premier Janvier, & après avoir abandonné tous leurs postes près de Lonato. Ils ont mis toute leur Infanterie depuis Gavardo jusqu'à Garignano. Ils occupent encore Montecchiano, & Calcinato avec de l'Infanterie. Leur Cavalerie estoit entre Ga-

uardo & Bresse; mais depuis peu
Paté a marché dans le Venonois
avec quinze cens chevaux.

L. DE VENDOSME.

Je détachay le huit de ce mois
dix Compagnies de Grenadiers,
deux cent hommes de pied, &
trois cens chevaux, aux ordres de
Mr le Guerchois, pour aller occu-
per l'Isle de Villabuona, vis-à-vis
de Castelbaldo; & je viens d'ap-
prendre tout presentement qu'il s'en
est rendu le maistre. Nous inter-
rompons entierement par ce moyen,
le commerce des ennemis par l'A-
dige, depuis Carpy jusqu'à la Mer,
& nous les obligerons peut-estre à

faire passer une partie de leur imagination dans le Mercurio oo ob

Rien n'est plus concis que cette Lettre, & rien ne fait entendre plus de choses. Monsieur de Vendosme parle en Prince, & n'entre point dans des détails qu'il ne pourroit faire, sans se donner des tourmens; parce qu'il faudroit qu'il parlât de sa prévoyance, de ses lumieres, & de sa conduite, en faisant connoître qu'il ne fait rien, où toutes ces choses qui luy sont naturelles, n'ayent quelque part; mais enfin pour peu que l'on fasse de reflexions

sur tout ce que ce Prince a fait de ce costé-là pendant cette Campagne, après avoir fait plusieurs Conquestes en Piémont, on verra qu'il a tenu en respect le Prince Eugene, & & que pendant toute la Campagne, il l'a empêché de marcher au secours de M^r le Duc de Savoye, pendant qu'on faisoit tous les jours des Conquestes dans ses Etats. Cependant il estoit plus aisé au Prince Eugene de traverser les rivières, qu'il avoit à passer pour joindre M^r de Savoye, que de s'y opposer. Celuy qui veut passer,

380 **MERCURE**

peut souvent choisir un passage, dans 20 ou 30 lieuës de pays, que celuy qui le veut garder peut difficilement empêcher, à moins qu'il n'ait une armée dix fois aussi nombreuse. Il est constant qu'il ne peut garder tout le long d'une riviere, & que celuy qui veut tenter le passage, peut tous les jours le fatiguer par de fausses marches, & passer enfin à quelque endroit éloigné, sans y trouver d'obstacle, puisque celuy qui deffend le passage ne peut pas estre par tout. Voila l'avantage que le Prince Eugene avoit sur
M^r

M^r de Vendosme , & dont il
 n'avoit pû profiter, malgré tou-
 te son habileté, son experien-
 ce , sa valeur , & les bonnes
 Troupes qu'il avoit dans son
 armée; car il est constant qu'il
 en avoit de bonnes , & que le
 Corps de Troupes de Brande-
 bourg, qui en faisoit partie ,
 est composé de Troupes aussi
 intrepides qu'aguerries; ce qui
 fait voir que Monsieur le Duc
 de Vendosme est beaucoup
 plus grand Capitaine, que Mr
 le Prince Eugene , & qu'il pour-
 roit donner des leçons de guer-
 re à ce Prince. Le Combat de
Janvier 1706. Hh

382 MERCURE

Cassano en est une preuve évidente , & à laquelle il n'y a point de réplique. On crut d'abord que l'avantage tourneroit du costé de Mr le Prince Eugene , parce que tous les ordres de Monsieur de Vendosme n'avoient pas esté exécutez : cependant ce Duc rétablit si bien toutes choses , que le Prince Eugene fut vivement repoussé & bien battu. Il n'a pas fait depuis ce temps - là , un pas en avant ; au contraire , il a toujours reculé jusqu'à l'endroit où il est presentement , & il seroit difficile qu'il allât

plus loin , à moins de s'en retourner tout à fait. S'il avoit gagné la Bataille , comme il vouloit le faire croire , il luy seroit honteux d'en avoir si mal profité , & il vaut mieux pour luy , qu'il avouë aujourd'huy pour sa gloire qu'il l'avoit véritablement perdue , puisque dans la situation où il se trouve presentement ; il ne pourroit l'avoir gagnée qu'à sa honte. Voicy le fait , & ce qui l'engagea d'écrire que le gain du Combat luy estoit demeuré , & de se saisir aussi-tost de l'occasion , sa raison paroissant

Hh ij

384 MERCURE

specieuse. Le Combat fut fort sanglant , & l'on a peu vû de Bataille où y il ait eu plus de morts sur la place. La chaleur étoit tres - grande , & si M^r de Vendosme n'avoit eu la prudence de s'arrester & de retenir ses Troupes , toute son Armée auroit esté empestée , par la puanteur des cadavres , augmentée par la vivacité des rayons du Soleil qui sont fort brûlants en Italie. M^r de Vendosme juga donc à propos de ne poursuivre le Prince Eugene qu'après que tous les cadavres auroient esté jettez dans la Ri-

viere , & que l'air feroit purgé des mauvaises exhalaisons dont ils l'avoient remplis. Ce Prince fit voir dans la suite qu'il fçavoit profiter de fa victoire & il a depuis ce temps-là toujours poussé le Prince Eugene, ainsi que je viens de vous le marquer. Le bruit de sa victoire imaginaire ne dura long-temps que dans les nouvelles imprimées chez les Allies , car le Duc de Malbrough ayant reçu une Lettre de ce Prince , par laquelle il le prioit de faire faire des réjouissances publiques , il affecta de

Hh ij

386 MERCURE

dire tout haut devant beaucoup de monde & en souriant, pour faire voir qu'il ne donnoit pas dans le panneau, qu'il croyoit estre obligé de faire faire des réjouissances dans toute son Armée. puisque le Prince Eugene l'entre-prioit. Ces réjouissances furent cause que l'on en fit dans les Etats de tous les Alliez, & que l'on fit sonner haut le gain supposé de cette Bataille, pour mieux tromper tous les peuples & les engager à fournir aux dépenses de la guerre avec moins de chagrin. Ce que je viens de dire ne peut tout à

fait passer pour digression ,
 puisqu'à la fin d'une campagne
 on en peut faire une espee de
 recapitulation , afin de remet-
 tre devant les yeux tout ce
 qui s'est passé pendant cette
 campagne , & de faire voir la
 situation où se trouvent les
 choses après que la campagne
 est finie ; leur situation est si
 mauvaise pour le Prince Euge-
 ne , que lorsqu'il sera temps
 de reprendre les armes il ne
 pourra joindre M^r de Savoye ,
 en cas qu'il luy reste encore
 quelques Places à perdre , en
 ce temps-là , sans estre obligé

H h iiii

à traverser plusieurs Rivières
à passer plusieurs Navilles &
à se rendre maistre de plusieurs
postes , & quand il seroit assez
heureux pour venir à bout de
tout cela , il ne pourroit avoir
achevé tant de choses qu'à la
fin de la campagne , & lors-
qu'il ne seroit plus temps d'agir
utilement pour les Alliez. Joi-
gnez à tout cela qu'il seroit
alors en grand danger d'estre
batu , puisque l'Armée qui luy
auroit rōjours fait face pour-
roit avancer en même temps
que luy , & que se joignant à
celle de Piémont , elle se trou-

veroit beaucoup plus forte que la sienne, & le faire repentir de s'être trop avancé, & il est presque indubitable que cela arriveroit.

Je vous ay déjà amplement parlé dans quatre ou cinq de mes Lettres des genereux Bavarois qui ont pris les armes, pour la deffense de leur liberté, & même de leur vie; mais je ne vous ay pas encore dit que le Ministère de Vienne s'est fervy de tous les moyens violens qu'il a pû imaginer, pour les aigrir de sorte qu'il leur fut impossible de s'empêcher d'en

390 MERCURE

user de la maniere qu'ils ont fait pour arrester le cours des maux & des persecutions, qui augmentoit tous les jours. Ce Conseil de Vienne qui les traitent injustement de Soutenez, a ses raisons pour les forcer de se deffendre par la voye des armes, afin de supposer, que Son A. E. de Baviere a part à tout ce que ces malheureux faisoient, & de faire entendre à la Diette de Ratisbonne, que cet Electeur fait la guerre à l'Empereur & à l'Empire, & qu'ainsi il doit estre mis au Ban de l'Empire. Ce que je dis est si veritable, qu'il sera impossi-

ble d'en douter , quand on
 ſçaura que ce même Conſeil
 de Vienne , a fait faire ſecrete-
 tement une Lettre , qu'il a trou-
 vé moyen de rendre publique ,
 par laquelle S. A. E. tâche de
 perſuader aux Bavarois , qu'ils ne
 doivent point mettre bas les
 armes , & qu'il ne manquera
 pas de les ſecourir. Il ſemble
 que ce Prince auroit pû écrire
 cette Lettre , ſans en devoir
 être blâmé ; cependant il n'a
 pas voulu donner cette ſatis-
 faction à ſes Ennemis , afin de
 leur oſter toute ſorte de pré-
 texte de luy faire des affaires à

392 MERCURE

la Diète de Ratisbonne, & il laisse au Ciel le soin de vanger ses Sujets, sçachant bien, que s'il les vouloit deffendre, on les opprimeroit encore davantage. L'Empereur a commencée en n'exécutant rien du Traité qu'il a signé avec Madame l'Electrice de Baviere; je ne repere point icy tout ce qu'il a fait de violent, d'injuste, & de cruel, depuis cette inexecution, vous en ayant fait un ample détail, il y a déjà quelques mois, il me suffit d'ajouter icy, que si les Bavarrois avoient pris les armes pour faire la guerre à

l'Empereur, ils auroient cherché à s'emparer de ses Places ; mais, hélas ! ils n'estoient guères en cet estat, & ils n'ont cherché qu'à deffendre, ou à reprendre celles de l'Electorat, afin de tâcher par là de se garantir de toutes les impositions qu'on faisoit sur eux, après leur avoir tout vollé, & pour s'empêcher d'estre enlevés pour aller servir dans les lieux les plus éloignés où l'Empereur a des Troupes. Le but de S. M. I. est bien moins pour en tirer du service, sçachant bien qu'il n'en seroit pas servi.

394 MERCURE

avec ardeur , que pour dépec-
pler la Baviere , par haine &
par vengeance , afin d'achever
de la ruiner entierement après
l'avoir pillée , comme il a déjà
fait. Toutes les grandes qua-
litez de Monsieur l'Electeur de
Baviere luy donnent de l'in-
quiétude , & les ambitieux ne
sçauroient souffrir ceux qui
ont une réputation beaucoup
mieux établie que la leur. Je
vous ay déjà parlé de la maniere
cruelle dont le Conseil de Vien-
ne avoit ordonné qu'on use-
roit , contre les peres des en-
fans qui deserteroient , com-

me si les peres, qui ont souvent bien de la peine à se faire obéir de leurs enfans lorsqu'ils sont dans leur propre maison, pouvoient les obliger à ne point deserter, lorsqu'ils sont éloignez, qu'ils sont mal-traitez, qu'ils ne sont point propres au mestier des armes, & que l'amour qu'ils ont pour leur pays, & pour leur famille, les obligent de revenir dans leur patrie. Le Conseil de Vienne a donné des ordres encore plus cruels depuis ce temps-là, le Comte de Lewestheim ayant fait publier suivant les Decrets de ce

Conseil , que les maisons de ceux qui ne voudront pas servir dans les Troupes de l'Empereur , seront pillées & brûlées , sans avoir égard à ce que la rigueur de cette Ordonnance feroit souffrir aux femmes & aux enfans de ceux qui en ont , voulant même qu'elles soient responsables de la conduite de leurs maris & de leurs peres ; & pour pousser l'injustice & la cruauté au de là de tout ce qu'elle a jamais esté chez les plus barbares , il a esté resolu qu'en consequence de ces Ordonnances , enfantées

dans le sein du démon , plutôt
que dans un Conseil tenu par
des hommes , qu'on donneroit
des flambeaux à tous les Sol-
dats , pour brûler les maisons
& même les Villages , où l'on
contreviendrait à ces detesta-
bles Ordonnances. Il faut gar-
der le silence après cela , puis-
qu'il seroit difficile de rien dire
qui en pût assez bien exprimer
l'horreur ; ainsi je n'ay rien à
dire davantage là dessus , sinon
que les Princes de l'Empire ,
qui par la condescendance qu'
ils ont aujourd'huy pour l'Em-
pereur , sont cause de ces

Janvier 1706. Li

398 MERCURE

cruautez, puis qu'ils les souffrent, doivent craindre qu'un jour l'Empereur ne les traitent de même, & qu'il n'use du trop grand pouvoir qu'ils luy laissent, lors qu'il croira un jour avoir lieu de se plaindre d'eux, ou avoir d'autres raisons qui l'obligeront à les perdre.

Le bruit vient de se répandre, que les Bavarois ont remporté près de Munick, un grand avantage sur les Imperiaux; je vous en apprendray les particularitez à la fin de ma Lettre, en cas que cette Nouvelle se trouve véritable.

Vous me demandez des nouvelles de la Question, qui fait tant de bruit en Angleterre, sçavoir, *si la Religion Anglicane*

est en danger. Il est constant, que quoy que cette Religion, soit la seule dominante en Angleterre, & la seule établie par les Loix, elle n'y domine en aucune maniere, & que les Presbyteriens ont tout l'avantage, estant favorisez par la Princesse de Dannemarck, & par consequent par tout le Party de la Cour : Je dis Princesse de Dannemarck, parce que, bien qu'elle ait le nom, & le pouvoir de Reine, le Trône d'Angleterre ne luy appartient pas, qu'elle ne le doit qu'aux Presbyteriens, & que s'ils estoient les moins puissans, ceux qui professent la Religion Anglicane, reconnoistroient aussi-tost leur legitime Souverain. Ainsi vous

400 MERCURE

devez connoître par là, que la
Princesse de Dannemarck, de-
vant toujours favoriser les Pres-
byteriens, la Religion Angli-
cane sera toujours en danger.
D'ailleurs, le Corps des Pres-
byteriens est le plus puissant en
Angleterre, il est composé de
non-Conformistes, c'est-à-dire
de Calvinistes Anglois, qui
n'ont pas reconnu la Reli-
gion Anglicane, lors qu'elle a
esté établie par les Loix, d'un
grand nombre de Calvinistes
François Refugiez, qui ont esté
Naturalisez, & de plusieurs au-
tres de diverses Nations. Ce
Party est puissant, tant par le
grand credit qu'il a en Angle-
terre, & par les relations qu'il
a avec tous les Protestans de

l'Europe, & qu'il a beaucoup contribué au Soulevement des Fanatiques. Enfin, c'est avec une Armée de Protestans, que le Prince d'Orange est entré en Angleterre, qu'il s'y est fait proclamer Roy, & qu'il y a esté maintenu sur le Trône, On peut dire, que toute cette Armée y a pris racine, & qu'elle y a toute esté transformée en Anglois Presbyteriens. La Princesse de Dannemarck leur auroit déjà donné tout l'avantage après lequel ils aspirent sur la Religion Anglicane, si le conflit qui est entre ceux qui professent ces deux Religions, ne luy servoient à obtenir toutes les sommes dont elle a besoin, pour perpetuer la Guerre, sans la

402 MERCURE

quelle elle auroit peu de pouvoir, en cas qu'elle ne fut point obligée de descendre du Trône, qu'il est presque hors de doute, qu'elle ne pourroit conserver.

Cette Princesse a si bien pris ses mesures dans les élections qui ont esté faites pour composer le Parlement present, & elle a tant donné & tant promis, qu'il y a beaucoup plus de Presbyteriens, que d'Anglicans; ainsi on ne doit pas s'étonner si les Presbyteriens étant en plus grand nombre dans le Parlement, ils ont prononcé lorsqu'on a mis sur le tapis, *si la Religion Anglicane étoit en danger ou non*, que cette Religion *n'étoit point en danger*. Cependant la supériorité des Presby-

teriens, leur union avec la Reine, le besoin qu'elle a d'eux pour se maintenir sur le Trône, l'argent qu'ils luy font donner, le grand nombre d'Officiers & de Soldats Presbyteriens, & plusieurs autres raisons qui me meneroient trop loin si je voulois en parler icy, sont des preuves évidentes que la Religion Anglicane est dans un tres-grand danger, & que la Reine ne l'abandonne pas tout à fait, parce qu'en se jouant de ces deux Religions, elle les engage, à l'envi, à luy donner (pour avoir sa protection) tous les subsides qu'elle demande, ce qui achevera bien-tost de ruiner l'Angleterre, en faisant périr tant de troupes, &

404 MERCURE

consommer tant d'argent , qu'il se trouvera tout d'un coup , que cette Nation en manquera ; mais il n'importe à la Princesse de Dannemarck que cela arrive , pourveu qu'elle y en trouve assez pour la maintenir sur le Trône tant qu'elle vivra.

Il y a encore une chose qui fait que la Religion Anglicane est en danger , & cela provient de ce que la fortune est presque l'unique divinité de tous les hommes, vous l'allez remarquer dans ce que je vais vous dire.

■ Pendant la tenuë des Parlemens d'Angleterre , le Clergé de cette Nation tient aussi une Assemblée composée de Chambre haute & de Chambre basse ; on y a mis en délibération , si

la

la Religion Anglicane est en danger, & la Chambre basse a jugé, à la pluralité de quatre voix, qu'elle est en danger; elle a envoyé sa résolution à la Chambre haute, & celle-cy n'a voulu recevoir ny la résolution, ny la protestation que l'autre a fait à ce sujet. On connoist par là, que les Membres de la Chambre haute n'ont point d'autre Divinité que la Fortune, ainsi que je viens de vous marquer; j'entens ceux de cette Chambre qui n'ont pas esté du sentiment de la Chambre basse, puisque c'est à la pluralité des voix que toutes les affaires se décident. Ainsi tous ceux qui composent la haute peuvent n'avoir pas esté d'un mesme sentiment; mais

Janvier 1706. K k

il est constant que ceux de cette Chambre qui ont rejeté l'opinion de la Chambre basse, sacrifient à la Fortune, & qu'ils ont esté gagnez par la Cour, dont ils attendent des récompenses. Je n'ay vû aucuns des Volumes imprimez en Angleterre, pour, & contre la question; sçavoir, *si la Religion Anglicane est en danger, ou non*, & je ne sçay de quelles raisons les deux Partis se sont servis; mais je suis assuré que celles que je vous viens de dire, sont naturelles, vraisemblables & veritables.

Je dois ajouter icy que selon les Loix, les Presbyteriens ne doivent point estre élus Membres du Parlement, sans avoir

esté auparavant à la Communion Anglicane; mais les Presbyteriens qui se font en Angleterre un jeu de la Religion, & un objet pour leur fortune, vont seulement à la Communion Anglicane pour estre élus Membres du Parlement, & comme ils n'y retournent plus après cet Acte de Religion que l'on appelle *Conformité occasionelle*. Il ne se s'est peut-estre jamais vu un si grand abus, & l'on peut dire que ce qu'ils font en cette occasion sont des jeux d'enfans. Il est surprenant qu'un Peuple qui sçait parfaitement les Loix, & qui en a fait de tres-belles, soit si relâché dans des choses si importantes, & qui regardent le salut, & donne par là à dire

K k ij

408. MERCURE

aux autres Nations. En effet rien n'est si plaisant que de voir les Presbyteriens qui sont élus plusieurs fois Membres du Parlement, aller autant de fois à la Communion Anglicane, & n'y retournent jamais, que lorsqu'il est question d'une nouvelle élection.

A l'égard des affaires de la Guerre, elles vont tres-lentement en Angleterre ; on y a beaucoup de peine à rendre complets les Equipages de l'Escadre qui doit passer à Lisbonne avec un Convoy de munitions. On n'y est pas moins embarrassé à lever les cinq mille hommes de recrues pour les troupes Angloises qui sont en Flandres, & on a résolu de le-

ver seulement sept nouveaux Regimens dont les Commis-
 sions ne seront délivrées qu'a-
 près que les recrues seront com-
 plètes. On doit embarquer à
 Kinsal un Regiment , & cinq
 Bataillons qui doivent passer en
 Catalogne. Cent Officiers Fran-
 çois à qui la Reine avance six
 mois de paye pour faire leur
 équipages , & qui sont en Ir-
 lande , ont aussi ordre de se
 préparer à s'embarquer pour ce
 pays-là. Les Capitaines de Vais-
 seaux qui doivent conduire ces
 troupes , ont ordre d'estre prests
 au 15. de Fevrier , mais quand ils
 seroient en état en ce temps-là
 le voyage est si long , & il peut
 arriver tant d'incidens, qu'il y a
 lieu de croire que l'affaire de

K k iij

410 **MERCURE**

Catalogne sera finie avant que ce secours y puisse arriver.

Je ne vous parle point des Partis qu'il y a en Angleterre contre le Duc de Marlborough, où l'on n'a pas oublié la mauvaise manœuvre qu'il fit au commencement de la Campagne, ayant pris de si mauvaises mesures pour l'exécution de ses projets, que Monsieur le Maréchal de Villars l'obligea de prendre la fuite, avec tant de précipitation, qu'il fut obligé d'abandonner toutes ses provisions & toutes ses munitions.

Vous trouverez la suite des Nouvelles d'Espagne, dans la Lettre que vous allez lire.

BALANT 4^{me}

De Madrid le 15. Janvier

1706.

Le Voyage de Sa Majesté Catholique est encore differé de quelques jours. L'Aragon est tranquille, tous les differens qui y sont arrivés sont entierement terminez. Mr le Comte de Sant-Estevan y fait merveilles.

Un Lieutenant Colonel des Troupes d'Espagne, qui estoit à Barcelone pendant le Siege, qui y estoit resté malade, & qui en revint sur la fin du mois passé, dit que l'Archiduc manquoit entiere-

412 MERCURE

ment d'argent ; qu'il n'avoit pas un sol ; qu'il ne sçavoit plus ou en prendre ; qu'il trouvoit des difficultez insurmontables à faire réüssir les impôts, dont il avoit voulu accabler les peuples ; qu'il n'y avoit pas dans la Ville deux mille hommes complets de Troupes étrangères ; qu'il y avoit une espee de mortalité parmy les Anglois , que l'air du Pays leur estoit contraire , qu'il n'y estoit resté que deux Vaisseaux des Ennemis , avec quelques Fregates ; que les Revoltez de la Plaine de Vic murmuroient de la maniere dont on en usoit , &c. de ce qu'on ne faisoit rien de ce

qu'on avoit promis, & qu'ils se plaignoient ouvertement du Gouvernement present. Ce Lieutenant Colonel assure que si les Troupes de France entroient par le Roussillon, avant l'arrivée du secours que l'Archiduc attend d'Angleterre & de Hollande, il ne seroit pas trop en sureté parmi les Catalans, & qu'il ne compte guerres sur eux; il est bien persuadé qu'ils se repentent la pluspart de s'estre declarez pour luy.

Le Royaume de Murcie & toute la Frontiere, sont dans une bonne disposition. Mr le Comte de las-Torrez n'ayant pas encore de

414 MERCURE

Canon pour se rendre maistre de
Saint Matthieu , a marché droit
à Valence , où on le croit à present.
Le détachement de six cens Gardes
qui est à Chirva , à quatre lieues
de Valence , fait merveilles Mr le
Prince de Popoli devoit les avoir
joins hier. On est forcé en repos
de ce costé-là , & l'on n'en craint
aucune suite fâcheuse.

De Cadix le 3. Janvier 1706.

Tout se prepare icy au départ
des Gallions. On compte sur un
prompt embarquement , on espere
que tout sera bien-tost en estat de

pouvoir mettre à la voile. Mr le Marquis de Castel dos Rios est toujours à Cherez , où il s'embarquera pour aller à sa Viceroyauté du Perou.

Quoy que vous ayez déjà vu dans une Relation publique, un détail de la belle action de cent Gardes du Roy d'Espagne, commandez par Dom Antonio Delvalle , contre 200 Chevaux du Regiment de Neboth , l'un des Chefs des Revoltez , 450 autres, & un gros Corps de Milices , le tout commandé par Bassate , autre Chef des Rebelles ; je ne puis m'empêcher de vous parler encore de cette action , qui peut passer pour une des plus surprenantes & des

416 MERCURE

plus vigoureuses de ce siècle, si l'on en excepte l'affaire de Leuze, où la seule Cavalerie de la Maison du Roy combattit contre 12 mille hommes, qui furent soutenus du reste de l'Armée ennemie, & qui cependant se retira sans avoir perdu que très-peu de monde, & l'on pourroit même dire presque personne, si l'on compare cette petite troupe au grand nombre d'Ennemis dont elle avoit les efforts à soutenir. Je reviens à l'affaire des cent Chevaux commandez par Mr Delvalle ; les Ennemis dont le nombre égaloit celui d'une petite Armée, les regarderent d'abord comme des gens dont aucun ne pouvoit leur échapper, & il y avoit d'autant plus

plus lieu de le croire , que quarante chevaux seulement, soutinrent d'abord tout l'effort des Ennemis , qu'ils ne furent que quelque temps après soutenus par vingt autres , & ensuite par quarante , qui acheverent le nombre de cent , que l'on peut dire avoir défait , & mis en fuite un Corps d'Armée qui marchoit avec du Canon. Après avoir fait plusieurs prisonniers, du nombre desquels est le Neveu du Commandant , & pris plusieurs chevaux , sans avoir eû qu'un Soldat tué & trois blesez , sans que les Ennemis leur eussent pris qu'un seul Cavalier. Ceux qui s'enfuirent avec plus de vitesse que les autres , prirent d'abord la route

Janvier 1706. Ll

28 MERCURE

de Valence , & ils y jetterent une si grande épouvante, que s'il y avoit eu un seul Regiment à portée d'entrer dans la Ville, elle auroit aussi - tost ouvert ses portes , croyant qu'une Armée Royale n'en estoit pas éloignée. Vous pouvez croire que cette action est veritable , puis que je vous en parle , & que je ne vous dis rien des Fables touchant ce qui se passe dans Barcelone , qui remplissent les Nouvelles à la main , qui ont déjà fait prendre quatre ou cinq fois Valence. Il est cependant constant , qu'on ne peut trop parler de la maniere dont les Anglois en usent dans toutes les Eglises & même ailleurs , & des irreverences qu'ils y commet-

lent, en tournant en dérision
tous les Myſteres de la Reli-
gion : de ſorte qu'une Proceſ-
ſion ne peut paroître dans tout
le Pays, ſans eſtre tournez en
ridicule & insultez, & l'on peut
dire que la Principauté de Ca-
talogne eſtant obligée de dé-
frayer la Maïſon de l'Archiduc,
& toutes les Troupes qu'il a
dans le Pays, ce Prince com-
mence par ſes vexations, à pu-
nir toute la Catalogne, de l'a-
voir reçu, & de luy avoir don-
né un Titre qui ne luy appar-
tient pas. Pendant que tous ceux
qui commandent des Troupes
pour le Roy d'Eſpagne, agiſſent
utilement, chacun de leur côté,
Mr le Maréchal de Teſſé,
qui a beaucoup d'attention à

L l ij

420 MERCURE

tout ce qui se passe, afin de prévenir le mal, & de faire avancer les affaires du Roy d'Espagne, sçachant que Mylord Peterbouroug marchoit du côté de Valence, pour faire teste à Mr le Comte de Las Torres, dont l'Armée est remplie de Milice, & qui par consequent est plus nombreuse qu'aguerrie, a fait en cette ocaasion tout ce que devoit faire un General clair-voyant, intelligent & actif. Voicy l'extrait d'une Lettre écrite sur ce sujet, que je vous garantis juste & veritable.

On écrit de Caspe, Ville d'Arragon sur le bord de l'Ebre, du 20. Janvier, que sur les avis que Mr le Maréchal de Tessé avoit reçû que Peterbourough marchoit avec

ses meilleurs troupes pour aller soutenir les Revoltez de Valence , & que Mr de Las-Torres n'étant pas assez fort pour s'y opposer , Mr le Maréchal de Tessé marchoit avec dix Bataillons & neuf Escadrons pour aller joindre ce Corps , & les troupes Espagnoles que Mr de Las-Torres commande , & qu'on espere que si Peterbourough ne se retire pas , on luy rendra le passage en Catalogne si difficile , qu'il sera impossible qu'il s'en retourne , parce qu'on sera beaucoup superieur ; & s'il regagne Barcelone avant l'arrivée de Mr le Maréchal de Tessé , le Royaume de Valence se voyant abandonné , il rentrera sous l'obéissance du Roy.

Mr le Chevalier d'Asfeld a passé la Cinca , & a pillé & brûlé

L l iij

422 MERCURE

*un gros bourg où il y avoit un gros
Corps de Miquelets, dont il est peré
un grand nombre.*

Vous sçavez la joye que l'on a
fait voir à Perpignan de l'arri-
vée de Mr le Duc de Noailles,
& combien sa Maison est aimée
en ce pays-là. Ce Duc n'a point
cessé d'agir depuis son arrivée,
& il a travaillé à faire mettre
en état toutes les choses neces-
saires pour l'ouverture de la
Campagne. Il a commencé à
faire voir qu'il n'étoit pas de-
meuré oisif depuis son arrivée,
par le Convoy qu'il vient de
faire entrer dans Rose malgré
toutes les difficultez qui s'op-
posoient à ce dessein. Voicy de
quelle maniere les choses se sont
passées. Ce Duc fit sortir un dé-

tachement de la Garnison de Perpignan , auquel il joignit deux Compagnies de Dragons , un bon nombre de Miquelets , & la plus grande partie de la Milice du pays , le tout montant à cinq mille hommes ; il prit avec luy la moitié de toutes ces troupes , il passa du costé de Collioure & par le col de Bagnolle. Il ordonna à Mr de Quinson d'aller avec le reste des troupes du costé de Bellegarde , où l'on trouva les ennemis qui ayant sçû que ce Convoy devoit passer , attendoient pour luy disputer le passage ; mais à peine nos troupes eurent - elles paru devant eux , qu'ils en furent intimidés , & qu'ils ne songerent plus qu'à prendre la fuite ;

424 MERCURE

nos Miquelets ne leur en laissant pas le temps , attaquèrent leur arrieregarde qui se batit en retraite , & le combat dura pendant plus de deux heures , ils perdirent beaucoup de monde , & eurent un grand nombre de blessez. Pendant ce combat, Mr le Duc de Noailles fit charger plusieurs Barques à Collioure , de toutes les choses qui composoient ce Convoy , & le fit passer par mer à Rose , où il arriva sans aucune opposition des ennemis , qui ne croyoient pas qu'il dût passer par mer.

Vous sçavez que Monsieur le Duc de Vendosme doit arriver au premier jour , ce Prince ayant servy avec tant d'assiduité , que depuis qu'il commande

en Italie il a toujours esté en mouvement tant l'Hyver que l'Esté; de maniere que n'ayant point quitté l'Italie tant que sa présence y a esté nécessaire, il n'est pas venu, depuis qu'il y a pris le commandement des troupes du Roy, une seule fois en France, & l'on assure même que ce Prince ne restera pas icy plus d'un mois. Il a si bien établi toutes choses, & donné de si bons ordres, avant son départ, que s'il y a à craindre du costé où il a commandé, ce sont les ennemis qui doivent apprehender. D'ailleurs, Mr de Lapara qui vient d'arriver, a rendu compte au Roy de tous les Postes qu'il vient de visiter, & il a assuré Sa Majesté qu'il les avoit

426 MERCURE

tous laissez en tres-bon état.
Ces Postes sont ceux de l'Adige,
du Mincio , de la Chiesa, des
Lacs de Garde , d'Isco & de
l'Oglio. Il a passé à son retour
à Monaco , où il a trouvé Mr le
Duc de Barwick qui l'a assuré
que tout le Comté de Nice étoit
sous l'obéissance du Roy.

M^r de la Villemeneuc a eu l'a-
grément du Roy pour acheter
le Regiment d'Orleans. Com-
me il y avoit beaucoup de pré-
tendans, cette préférence luy a
fait honneur. D'ailleurs les ser-
vices que l'on rend dans les
Gardes sont considerables , &
l'on peut dire que ceux qui y
ont servy , sçavent bien leur
mestier , & qu'ils ont souvent
exposé leur vie , puisqu'à tous

les sieges où le Regiment des Gardes se trouve, il a l'honneur de monter le premier la tranchée, & si la Place assiégée tient peu de jours, & qu'après la prise de cette Place on passe à d'autres sieges, ce Regiment continuë toujours d'y monter la tranchée le premier, quoi que les autres Regimens n'ayent pas encore commencé leur tour, & cela luy arrivoit souvent lorsque le Roy commandoit ses Armées en personne, Sa Majesté prenant toujours alors un grand nombre de Places dans une seule Campagne.

Mr de Bellegarde, ancien Colonel de Cavalerie, étant mort, & ayant laissé un Cordon rouge vacant; le Roy l'a

428 MERCURE

accordé à Mr de Monroux, Maréchal de Camp. Il est Italien, & sert depuis longtemps dans les troupes du Roy avec beaucoup de distinction.

Ce Prince a donné le Gouvernement de Villefranche, & de tout le Comté à Mr de Para, qui s'est distingué dans le temps que feu Mr Duffon commandoit dans ce Comté, cet Officier est monté par degrez dans le service, & Sa Majesté, en le gratifiant du Gouvernement qu'elle vient de luy donner, n'a eu égard qu'à son seul mérite, & à sa seule valeur.

Le mot de l'Enigme du mois passé, étoit *la Main*; ceux qui l'ont deviné, sont, Mrs le Maire d'Orbais:

GALANT 429

d'Orbais , & son amy Mr
Trapaux : Boudin de l'Hostel
d'Hocquincourt : l'Avocat de
la Salle : Mir & son amy Da-
vid : Canelle , ruë d'Enfer : Au-
diot de chez Mr le Maistre , ruë
S. Martin : Loyau : Parrot :
Lambert de la ruë de Guene-
gaud : Gamard de la Lane : La
petite Manon : Perrin de la ruë
de la Harpe : la Presidente de
l'Election de Chaumont &
Magny : Babet Beultancourt ,
de la ruë S André : la petite
Manon Benjamine : Mlle For-
tin : Anne Candide de Lauge :
Catin Toffier : Babet Perrin :
Marie-Madelaine , de la ruë des
Tapissiers de Reims : Cato Cail-
let de la mesme Ville , & son
amant inconnu : Tatan Mavoi-

Janvier 1706. Mm

430 MERCURE

fin: l'Amant secret des Pilliers
d'or : de la rue saint Jacques :
l'Amant Procureur de la rue
de la Harpe : l'Amant transi,
de Jouy : l'Amant Soyer de la
rue S. Louis , au Marais : le bel
Esprit : Tamiriste: le Borroque
de la Lame , & son Compere
Nicolas : l'immortelle cruelle :
Felice de Fonquillere , de la rue
du Loup : l'Agreable dans les
Compagnies : le troisieme Roy
de Pologne couronné: le Clerc
du Procureur : le Compere des
Champs : le Mestre de la Gail-
liarde du Champ de l'Alouette:
le frere du Docteur Maindaxte:
les trois Bequijots de S. Jac-
ques : le Chevalier du Soleil :
le chaste Joseph , fidel associé:
la charmante Javotte des Ma-

GALANT 431

rais du Pont au choux: la blonde
Catin de chez Mr Bretancourt,
ruë S. Martin: la Commere &
épouse Anne Chabas: la char-
mante Lindabride: la commune
amie: Mlle Javotte de la ruë G,

Je vous envoie une Enigme
nouvelle.

ENIGME.

*On trouve peu d'honnêtes gens,
S'ils ne sont accablez sous le poids
de leurs ans,*

A qui je ne rende service:

Je ne sçay par quelle raison,

Ils ont cependant l'injustice,

*De me faire souffrir une étroite pri-
son :*

*Quoyque mon corps soit foible &
mince,*

*Je suis utile au plus grand Prince,
Soir & matin de son Palais,*

M m ij

432 MERCURE

*Je nettoye les avenues ,
 Que mille chases superflues ,
 Pourroient faire sentir mauvais ;
 Lorsque fait pour un double usage ,
 Mes deux bouts ont chacun leur dif-
 ferent employ ,
 J'ay souvent l'oreille du Roy ,
 Sans que ses Favoris en prennent
 de l'ombrage.*

Il y eut encore Bal à Marly le Mercredi
 27. Janvier. Voicy les noms de ceux qui
 ont dansé à ce Bal, & à celuy du Ven-
 dredi suivant.

Danseurs.

Le Roy d'Angle-
 terre.

Mr le D. de Berry.

Mr le D. d'Orleans.

Mr le D. d'Enguien.

Mr le Comte de
 Toulouse.

Danseuses.

Madame la Dutches-
 se de Bourgogne.

Me la Prin. d'Ang.

Mlle de Charolois.

Mlle de Sens.

Mademoiselle de
 Conty.

Le Prince Charles. *Mlle d'Armagnac.*

Mr le D. de S. Simon *Me de Lauzun.*

Mr de Montbazou. *Me de S. Simon.*

Mr de Seignelay. *Me de la Vrillière.*

Mr de Nangis. *Me de Listeray.*

Mr de Livry le fils. *Me de Souvère.*

Mr de Rupelmonde. *Me de Rupelmonde.*

Mr de Listeray.

Le Roy & Me la Princesse d'Angleterre
ne vinrent point le Vendredy à Marly.

Il y eut ce soir là plusieurs Malcarades
outre le Bal, & les divertissemens dure-
rent jusqu'à quatre heures après minuit.

Je croy que vous ferez ravie d'appren-
dre, que le Roy a nommé Monsieur le
Comte de Toulouse, Generalissime de
ses Armées de Mer & de Terre, & que
ce Prince doit commander les Troupes
qui serviront en Catalogne. Il doit par-
tir incessamment pour se rendre à Tou-
lon, où il s'embarquera sur la Flotte
que l'on y équipe, pour aller joindre
ensuite les treize Vaisseaux commandez
par Mr du Quesne-Guirton, qui sont
auprès de Roses. On assure que cette

434 MERCURE

Flotte sera composée de trente-cinq Vaisseaux du premier & du second rang. Cependant, comme il pourroit arriver qu'il en manqueroit quelques-uns, vous ne devez pas tout-à-fait compter sur ce que je vous dis. On assure aussi qu'on équipe plusieurs autres Vaisseaux dans tous les Ports du Royaume. Il y a longtemps que Monsieur le Comte de Toulouse souhaittoit avec beaucoup d'impatience, de retourner en Mer, & comme il a eu l'avantage de gagner le premier Combat Naval qu'il a donné, il y a lieu de croire, que la fortune accompagnera toujours sa valeur, & l'impatience qu'il a d'agir en Catalogne, en est un bon augure. Tous les Officiers se font un plaisir de servir sous ce Prince, son intrepidité & sa valeur les anime. Son sang froid au milieu des plus grands perils, les charment, ils ne regardent point les dangers lorsqu'il s'agit de combattre sous ses yeux, persuadez de la justice qu'il rend à tous ceux qui se distinguent, il est

libéral, bien-faisant & ne dement en rien le sang qui coule dans ses veines.

Je viens d'apprendre une nouvelle que je ne vous garanti pas, & j'ay lû dans une Lettre de Perpignan qu'il y avoit une espee de maladie dans Barcelone, qui tenoit fort de la nature de la peste, puisqu'elle avoit emporté trois cens personnes en deux jours, ce qui avoit obligé l'Archiduc de s'éloigner de la Ville pour ne point respirer un air si pestilentieux.

La nouvelle de la mort de la Reine Douairiere d'Angleterre, cy-devant Infante de Portugal, & qui avoit choisi le lieu de sa naissance pour y finir ses jours, n'ayant esté sçûë que par un Paquebot qui a esté amené dans nos Ports, je ne puis encore vous garentir cette nouvelle, dont la verité pourra estre connuë dans le temps que vous recevrez ma Lettre. Je ne voudrois pas non plus estre garand de la nouvelle suivante, mais comme je suis pressé de fermer ma Lettre, je la risque sans en attendre la confirmation.

436 MERCURE

On écrit de Vienne, que les Mécontents d'Hongrie sçachant que le Général Palfy s'approchoit pour leur faire lever le siege d'Edimbourg, ils avoient marché au devant de luy, & avoient attaqué si vivement les Imperiaux, qu'ils les avoient mis en déroute, & que marchant après cette deffaitte, pour se rendre de nouveau devant Edimbourg, afin d'en continuer le siege, ce que les Magistrats ayant appris, ils avoient envoyé au devant du Comte Berezhny, pour luy marquer qu'ils se soumettoient à la Contribution. Selon les Lettres de Vienne, ce dernier article paroist plus doureux que le premier.

Si les Peuples de Baviere ont accepté, l'Amnistie ainsi que le bruit s'en est répandu leur valeur leur aura au moins procuré l'avantage de n'être plus enlevés de force, pour servir dans les troupes de l'Empereur. Je suis, Madame vostre, &c.

A V I S.

On vendra le Mercure de Fevrier, le 4. de Mars.

T A B L E.

P

Relude.

*Extrait d'une Lettre de Constantino-
ple.* 13

Bref du Pape. 15

Epitaphe du Prince Thekely. 19

Premier Article de morts. 20

*Service du Cardinal Primat de Po-
logne, avec un extrait de son Orai-
son funebre.* 45

*Prelude touchant une Lettre de Mr
l'Abbé de la Luzerne.* 47

*Lettre de Mr l'Abbé de la Luzer-
ne.* 54

Benefices donnez par le Roy 88

*Lettre de Mr Rigaldi au Pere Cra-
coille.* 119

*Remarques sur la nouvelle Edition
de Morery.* 140

*Gouvernemens & Pension donnée par
le Roy.* 143

TABLE.

<i>Second Article de morts , ne contenant que des morts étrangères.</i>	249
<i>Sermens prêtez.</i>	260
<i>Dons fait par le Roy d'Espagne ,</i>	165
<i>Réjouissance fait à Cherez par Mr le Marquis de Castel-das-Rins le jour de la naissance de S. M. C.</i>	195
<i>Eloge de la famille de Faix de Candale , prononcé à Bordeaux.</i>	201
<i>Profession d'une Demoiselle Angloise , contenue dans une lettre de la même ville.</i>	206
<i>Nouvelle Methode de Geographie.</i>	209
<i>Troisième Article des Morts.</i>	223
<i>Mariages.</i>	236
<i>Bals donnez à Marly.</i>	250
<i>Magnifique repas donné à Mendon par Monseigneur au Roy d'Angleterre , ensuite de quoy S. M. B. vient à Paris à l'Opera , où ce Prince n'avoit jamais esté</i>	252
<i>Changemens faits & Places remplies dans l'Academie Royale des Inscriptions</i>	255
<i>Bouquet.</i>	258
<i>Second Article des Mariages.</i>	262
<i>Translat. d'une Relique de S. Hilaire.</i>	273

T A B L E.

<i>Traité de la Police.</i>	281
<i>Quatrième Article de Morts.</i>	283
<i>Régiment Royal Piémont acheté par Mr le Marquis de Lassé.</i>	307
<i>Orterie accordée par le Roy aux Dames L Religieuses Ursulines de Gex, proche Ge- neve.</i>	309
<i>Nouvelle Relation contenant un Journal de tout ce que l' Artillerie a fait au Siege de Nice.</i>	311
<i>Affaires d' Espagne.</i>	337
<i>Affaires d' Italie.</i>	376
<i>Affaires de Baviere.</i>	389
<i>Affaires d' Angleterre.</i>	398
<i>Suite des Affaires d' Italie.</i>	424
<i>Regimens vendus.</i>	426
<i>Dons faits par le Roy.</i>	427
<i>Article des Enigmes.</i>	428
<i>Derniers Divertissemens de Marly.</i>	432
<i>Article concernant l' Armement Naval , & Mr le Comte de Toulouse.</i>	433
<i>Nouvelles de divers endroits ,</i>	435

Les Jettons doivent regarder la p. 313.





